

---

# Procès-verbal du conseil municipal

---

**Séance du 19 novembre 2018**

La séance est ouverte à 16 heures 16 sous la présidence de M. Jean-Paul Bret, Maire de Villeurbanne.

*(M. Jonathan BOCQUET procède à l'appel nominal qui donne les résultats ci-dessous)*

Sont présents: M. Jean-Paul BRET – M. Prosper KABALO – Mme Claire LE FRANC – M. Didier VULLIERME – Mme Agnès THOUVENOT – M. Ali MOHAMED AHAMADA – Mme Sarah SULTAN – M. Richard LLUNG – Mme Anne REVEYRAND – M. Marc AMBROGELLY – Mme Dany MONTAIS – Mme Dominique BALANCHE – M. Damien BERTHILIER – Mme Christelle GACHET – M. Jonathan BOCQUET – Mme Laura GANDOLFI – M. Alain BRISSARD – Mme Chantal ROUX – Mme Pascale CROZON – M. Jean-Paul CHICH – Mme Antoinette BUTET-VALLIAS – Mme Melouka HADJ-MIMOUNE – M. Pascal MERLIN – M. Stéphane FRIOUX – M. Hector BRAVO – M. Yann CROMBECQUE – M. Frédéric VERMEULIN – Mme Samia BELAZIZ – M. Ikhlef CHIKH – Mme Martine MAURICE – Mme Virginie PANICO – M. Hervé MOREL – Mme Dominique ITRI – M. Régis LACOSTE – M. Jean-Wilfried MARTIN – Mme Emmanuelle HAZIZA – Mme Michèle MOREL – M. Stéphane PONCET – Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE – Mme Béatrice VESSILLER – Mme Zemorda KHELIFI – M. Olivier GLUCK

Sont absents (excusés - pouvoir):

M. Loïc CHABRIER (en retard, pouvoir à M. Jean-Paul BRET)  
Mme Myriam GROS-IZOPET (en retard, pouvoir à Mme Laura GANDOLFI)  
M. Movses NISSANIAN (en retard, pouvoir à M. Frédéric VERMEULIN)  
Mme Chafia TIFRA (en retard, pouvoir à M. Prosper KABALO)  
Mme Yasmina SALHI (pouvoir à M. Jonathan BOCQUET)  
Mme Natalie PERRET (pouvoir à Mme Pascale CROZON)  
Mme Marie-Neige BLANC (pouvoir à M. Ali MOHAMED AHAMADA)  
M. Gilbert-Luc DEVINAZ (pouvoir à M. Ikhlef CHIKH)  
M. Michel CASOLA (pouvoir à M. Stéphane PONCET)  
M. Mathieu SOARES (excusé)  
Mme Djamila GHEMRI (excusée)  
M. Jacky ALBRAND (excusé)  
Mme Prune CHANAY (absente)

- : -

**M. LE MAIRE.-** Nous allons pouvoir commencer cette séance. Nous allons procéder à l'appel nominal. En l'absence momentanée de Mathieu Soares, c'est Jonathan Bocquet qui va le faire.

*(M. Jonathan Bocquet procède à l'appel nominal)*

**M. LE MAIRE.-** Mes chers collègues, vous aurez à signer la feuille de présence qui va circuler dans nos rangs à partir de maintenant.

Je vais vous demander d'adopter le PV de la séance du 15 octobre 2018 que vous avez eu en même temps que votre convocation. S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**M. LE MAIRE.-** Vous avez eu connaissance d'un certain nombre de décisions que j'ai prises à travers la délégation du maire qui m'a été accordée en début de mandat et en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il y a simplement à en prendre acte et à le redire en début de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, je voudrais que nous partagions ensemble une pensée pour Pierre Grannec dont vous savez sans doute qu'il est décédé voici une semaine. Pierre Grannec a siégé durant trois mandats au sein de notre conseil municipal. Le premier mandat était avec Charles Hernu en 1989, il était adjoint à la circulation et à la sécurité routière. Son deuxième mandat était avec mon collègue Gilbert Chabroux, le précédent maire, il était adjoint à la solidarité et à la lutte contre l'exclusion. Il avait souhaité faire son troisième mandat simplement en tant que conseiller municipal pour laisser, disait-il, la place à d'autres, mais il présidait le groupe communiste ici au sein de notre assemblée.

Pierre Grannec était une figure locale du parti communiste. Il avait aussi, pour ceux qui l'ont connu, subi une grave blessure à la fin de la guerre d'Algérie, après les accords d'Évian, il avait été victime d'un attentat perpétré par l'OAS qui l'avait laissé sur le carreau. Il a été sauvé mais il a gardé toute sa vie des séquelles importantes de cet attentat.

Il a eu aussi une vie et une action au service d'engagements et de valeurs pour l'intérêt général, et son mandat d' élu nous avait donné l'occasion de l'apprécier.

Je voulais simplement partager cela avec vous. Pour les plus anciens d'entre nous, nous l'avons bien connu. Ses obsèques ont eu lieu cet après-midi. Gilbert-Luc Devinaz représentait la Ville de Villeurbanne. C'était à Beaurepaire, je crois. Hector Bravo était aussi présent, tous les deux représentaient moi-même et le Conseil Municipal.

Nous commencerons par deux communications. S'il y a des débats nombreux, importants, intéressants sans doute, ces deux rapports ne se termineront pas par un vote.

## **1 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – Mme Agnès THOUVENOT**

**M. LE MAIRE.-** Madame Thouvenot qui a cette responsabilité dans sa délégation d'adjointe va vous présenter le rapport.

**Mme Agnès THOUVENOT.-** Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes que la Ville conduit, à la fois en interne en tant que municipalité, mais aussi avec ses partenaires sur son territoire.

Le rapport comporte deux parties : la première rend compte des réalisations concrètes au sein de la ville et par la Ville entre septembre 2017 et août 2018, la deuxième est relative à la situation d'emploi des femmes et des hommes au sein de la collectivité sur l'année 2017.

Je vous rappelle que l'action de la Ville s'est structurée depuis 2014 et progresse année après année en suivant les orientations et les objectifs d'un plan d'action que vous avez adopté en 2015. Elle s'inscrit également comme une action spécifique de la lutte contre les discriminations que la Ville conduit depuis 2002 et qui s'est structurée véritablement à partir de 2008.

Notre méthode, c'est faire de l'égalité une ambition commune entre les femmes et les hommes mais en veillant à bien articuler toutes les dimensions de l'égalité, en prenant en compte les inégalités de sexe mais aussi celles liées aux conditions sociales, à l'origine, à l'âge, à l'orientation sexuelle et au handicap.

Ce rapport est constitué de quatre grands axes :

- Un axe transversal qui consiste à sensibiliser, associer, concerter et mesurer.
- Un axe qui s'intéresse à l'égalité professionnelle en tant que Ville employeur.
- Un axe qui travaille sur l'égalité des femmes et des hommes dans ses politiques publiques et les projets qu'elle conduit.
- Une Ville qui garantit l'égalité de droits.

Je m'attarderai simplement sur quelques exemples, le rapport est suffisamment précis pour que vous les retrouviez en totalité, mais chaque fois cela implique d'autres élus parce que c'est bien une action transversale, notamment Dominique Balanche pour les ressources humaines, Damien Berthilier pour l'éducation, Ali Mohamed Ahamada pour le sport, Christelle Gachet pour la vie associative. Voilà les exemples sur lesquels je m'attarderai davantage et qui ont fait l'objet d'un travail transversal.

*(Arrivée de M. Chabrier et Mmes Gros-Izopet et Butet-Vallias à 16 heures 25)*

Sur le plan de formation de la collectivité, tout d'abord, un investissement important a été fait par la collectivité en 2017, 2018 et il se poursuivra en 2019 : 400 personnes environ ont été formées avec pour objectif de prendre conscience des inégalités, les déconstruire et essayer de comprendre les mécanismes inégalitaires qui conduisent à produire des inégalités de sexe.

Un petit point d'attention sur la dimension éducation : ce sont près de 180 personnes qui ont été formées en 2017 et 2018, en particulier le personnel de coordination des temps périscolaires mais aussi une partie du service des sports, une partie du service de santé

scolaire. On voit bien que c'est un projet qui mêle toutes les directions.

Deuxième exemple, un axe autour de la lutte contre les stéréotypes, plutôt l'axe communication porté par *Viva* en termes de sensibilisation, avec une nouvelle rubrique que vous avez peut-être lue « Stop aux stéréotypes ». Cette rubrique qui se fait sous forme de BD puis sous forme d'explications, est née des ateliers participatifs que nous avons organisés en 2017. Deux rubriques, une en novembre 2007 et une en mars 2018, et cela continuera sur l'année 2019.

À noter une manifestation organisée par la Ville autour du 8 mars en lien avec des associations villeurbannaises qui s'appelaient « L'égalité en jeu ». Il est intéressant de noter qu'une dizaine d'associations ont participé à la construction de cette soirée avec un temps de co-formation entre associations, entre certaines très formées aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autres ayant la volonté de s'y intéresser mais sans y être forcément très formées.

On voit bien que c'est un croisement des savoirs, c'est le rôle de la Ville d'être là comme intermédiaire puis construire ensemble ce territoire de l'égalité.

Dans le domaine du sport, le lancement par mon collègue Ali Mohamed Ahamada d'un projet de label sportif pour les clubs sportifs qui agissent sur le territoire de Villeurbanne. Dans ce label « Sport engagé », un axe spécifique autour de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit à la fois de valoriser les bonnes pratiques pour les faire connaître et accompagner les clubs qui le souhaitent à progresser vers plus d'égalité.

Nous avons conduit un travail sur les pratiques féminines et masculines en matière de sport. L'enjeu de ce label n'est pas d'avoir une égalité parfaite entre les femmes et les hommes dans les clubs sportifs. Bien sûr, les femmes et les hommes ont le libre choix de pratiquer le sport qu'ils souhaitent, c'est la façon dont les clubs sportifs réfléchissent à cet enjeu, d'une part en faisant la promotion de la mixité femmes/hommes dans les activités sportives et physiques, notamment jusqu'à un certain nombre de pratiques qui peuvent être mixtes alors que la pratique est souvent masculine d'un côté et féminine de l'autre. Donc une réflexion sur les mixités d'équipe. D'autre part, un encouragement aussi dans la parité dans les postes d'encadrement des associations.

À noter également la pratique d'une communication non stéréotypée, la sensibilisation de l'équipe dirigeante, salariés et bénévoles, à l'égalité des femmes et des hommes, à la non-discrimination.

Dans ce cadre, un appui pourra être apporté aux clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans ce label.

La deuxième partie de ce rapport, c'est le rapport de situation comparée qui a été présenté voici dix jours au comité technique paritaire de la Ville du Centre communal d'action sociale et de l'École nationale de musique. Les chiffres sont assez proches de ceux de l'an dernier :

- 66 % des agents sont des femmes ;
- l'âge moyen de départ à la retraite des hommes est inférieur de 3 mois à celui des femmes ;

- le temps partiel concerne 15 % des femmes et seulement 2 % des hommes ;
- les écarts de rémunération moyenne nette entre les femmes et les hommes sont de 12,5 % ;
- le taux de fréquence des accidents du travail est de 60 % pour les femmes et de 41 % pour les hommes ;
- les personnes qui ont suivi des formations : 61 % sont des femmes et 39 % sont des hommes.

À noter quand même une petite évolution sur l'année 2017, un rattrapage conjoncturel sur les écarts de rémunération lié aux heures supplémentaires effectuées dans le cadre des opérations électorales puisque les volontaires pour tenir les bureaux de vote et assurer le secrétariat sont majoritairement des femmes, et donc elles ont été payées en heures supplémentaires, ce qui a permis d'augmenter leur rémunération et on peut s'en réjouir. On verra en 2018, qui est une année sans élection, ce qu'il en est.

À noter également une augmentation du temps de formation pour les femmes. Quantitativement, elles sont plus importantes à suivre des formations mais les hommes engrangent davantage de volume horaire de formation.

Pour terminer, sur 2019, nos perspectives sont :

- Continuer les formations à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan de formation interne ;
- Travailler et analyser les évolutions de carrière parce qu'on sait que, dans les écarts de rémunération, il se joue des choses dans les progressions de carrière et, aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de les expliquer. Il convient d'analyser plus finement, ce travail sera conduit sur l'année 2019 ;
- Travailler à Chamagnieu sur l'égalité filles/garçons avec une recherche-action pour analyser les outils d'animation, les temps de jeu. Dans la conduite des activités, on sait qu'il se joue beaucoup de choses, le travail sera conduit dans le cadre d'une recherche-action avec des animateurs volontaires ;
- Travailler le label sportif ;
- L'ouverture du site Internet nondiscrimination.villeurbaine comme site ressource du droit de la non-discrimination, qui concerne bien sûr tous les critères de discrimination. C'est un site qui verra le jour sur le premier trimestre 2019.

Voilà, chers collègues, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour commencer les interventions, madame Haziza ?

**Mme Emmanuelle HAZIZA.**- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Je ne peux commencer cette intervention sans bien sûr saluer le travail de Mme Thouvenot et de ses services qui nous ont présenté un travail de qualité et un travail chiffré.

Cette intervention sera rapide, on ne peut que se féliciter du travail accompli dans notre

ville pour promouvoir et rendre effective l'égalité hommes/femmes. Que ce soit à travers des programmes de sensibilisation ou d'actions concrètes, cette égalité est promue dans notre ville.

Néanmoins, il est noté dans le rapport qu'à l'exception de la filière sportive, la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes. Au niveau national, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est de 9,9 %, l'écart dans notre ville est légèrement plus haut que celui du national, il est de 11 % pour les titulaires, 21 % pour les agents contractuels et 12,5 % pour l'ensemble des agents.

Le rapport nous indique que cela s'explique notamment par les écarts d'ancienneté, d'âge, mais aussi par le fait que les heures supplémentaires et le montant du régime indemnitaire sont plus favorables aux hommes en termes de rémunération compte tenu des métiers et des filières majoritairement masculins.

Pour combattre ces inégalités, vous l'avez dit, madame l'adjointe il faut les comprendre, et je remercie vos services de nous avoir fourni dans ce rapport un chiffrage corrigé des heures supplémentaires. Par conséquent, corrigé des heures supplémentaires, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 9 % pour les agents titulaires, de 20 % pour les agents contractuels et de 10 % pour l'ensemble des agents.

Il s'agit, et tout le monde l'a compris, d'un problème de société qui renvoie aux notions d'égalité et de justice. Espérons que ce chiffre puisse baisser au maximum à l'avenir, à la fois au niveau national et à notre échelon local.

Pour ma part, je me réjouis de toutes les actions municipales qui vont dans ce sens et je continuerai bien évidemment de les soutenir.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci madame Haziza. Pour le groupe Europe Écologie Les Verts - Front de Gauche, monsieur Gluck ?

*(Arrivée de Mme Kbelifi à 16 heures 35)*

**M. Olivier GLUCK.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Ce rapport très complet nous permet de nous exprimer annuellement sur un sujet majeur qui nous tient à cœur : les inégalités entre les femmes et les hommes.

Par exemple, commençons par rappeler que cette année, du fait des inégalités salariales, les femmes travaillent gratuitement depuis le 6 novembre.

Près de deux mois de travail gratuit ! C'était le 3 novembre en 2017, le 4 novembre en 2015... Force est de constater que les choses n'évoluent pas beaucoup dans ce domaine.

Rappelons que si les femmes étaient rémunérées au même niveau que les hommes, le supplément de cotisations sociales correspondant permettrait de financer la retraite à 60 ans !

Dans les services de la Ville, les écarts restent importants même s'ils sont comparativement à la fonction publique globalement moins élevés.

Le temps partiel choisi concerne 15 % des femmes et seulement 2 % des hommes.

L'écart entre la rémunération moyenne nette des femmes et des hommes est de 12,5 %. L'ancienneté, le temps partiel, les heures supplémentaires peuvent expliquer cet écart, mais il réside surtout dans la structuration même de notre institution avec un mécanisme de ségrégation verticale (sous-représentation des femmes dans les postes supérieurs dans la hiérarchie) ou un mécanisme de ségrégation horizontale (concentration des femmes dans les filières les moins payées).

Enfin, un autre point participant à la non-évolution des carrières des femmes est que les congés supérieurs à six mois, comme le congé parental, ou pour suivre un conjoint, ont été exclusivement pris par des femmes.

Notre intervention s'articulera en trois points : les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes en interne au niveau des services de la Ville, celles en externe au niveau des associations et des citoyens et, enfin, la façon dont la Ville accompagne les autres acteurs du territoire dans ce domaine.

Premièrement, nous pouvons citer et saluer la mesure prise par la Ville de supprimer la retenue sur salaire en cas de maladie ordinaire, pour le cas où celle-ci est « en rapport avec un état pathologique résultant de la grossesse ».

Nous nous félicitons également des actions de formation internes pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes comme en attestent les dernières enquêtes réalisées en 2014. Il est primordial de faire évoluer les mentalités. Après les sensibilisations dispensées aux directions de la commune et aux élus, ainsi qu'aux représentants du personnel en 2016, un plan de formation interne égalité femmes/hommes a été établi l'année dernière pour l'ensemble du personnel. Il se déploie depuis décembre 2017 et se poursuivra jusqu'à mi-2019 avec l'objectif de former une grande partie du personnel municipal.

Ensuite, concernant la promotion de l'égalité femmes/hommes envers les associations et les citoyens, notons que la Ville a fait de gros efforts dans la dénomination des espaces publics, voiries ou écoles en donnant des noms de femme à de nombreux équipements. Malgré tout, le chemin restant à parcourir est très important puisqu'en 2015 seulement 3,6 % des rues portaient le nom d'une femme.

Une autre action importante concerne le sport, en particulier pour y promouvoir la mixité. On peut citer la campagne d'affichage « Le sport n'a pas de sexe » ou l'expérimentation en cours du label « Sport engagé ». Les clubs pourront choisir le label portant sur l'égalité femmes/hommes. Les critères de labellisation en cours de définition portent sur « *la promotion de la mixité femmes/hommes dans l'activité sportive et physique, l'encouragement de la parité dans les postes d'encadrement des associations, la pratique d'une communication non stéréotypée et la sensibilisation de l'équipe dirigeante, salariée et bénévole à l'égalité femmes/hommes et à la non-discrimination* ». Un appui sera apporté aux clubs désirant s'engager dans ce label. Nous saluons cette initiative et souhaitons que cette expérimentation se généralise à l'ensemble des clubs avec, pourquoi pas, de nouveaux critères dans l'attribution des subventions pour un soutien accru aux clubs qui s'engageraient dans le combat de l'égalité femmes/hommes.

Enfin, nous sommes heureux de la mise en place de deux stages d'autodéfense féministe organisés par l'association Impact qui ont été proposés par la Ville à des partenaires de l'égalité et de la lutte contre les discriminations de Villeurbanne. L'objectif était de faire

connaître la formation aux structures du territoire pour qu'elles puissent à leur tour les organiser auprès des habitantes. Ce type de partenariat Ville-association ayant pour ambition des retombées localement dans les quartiers nous semble une excellente démarche. Alors que les subventions régionales sont de plus en plus rares, soyons attentifs collectivement à ce que les associations puissent continuer à œuvrer localement dans ce domaine.

Pour conclure, nous renouvelons une proposition que nous avons déjà faite il y a deux ans.

La Ville de Lyon a créé en 2009 le Conseil pour l'égalité femmes/hommes à Lyon, commission extra-municipale réunissant les associations féministes et féminines de Lyon. Pourquoi n'en ferions-nous pas de même ?

Je vous remercie pour votre attention,

**M. LE MAIRE.-** Merci. Pour le groupe Les Républicains Changeons Villeurbanne, madame Maurice ?

**Mme Martine MAURICE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette communication, qui nous est présentée ce soir pour la troisième année, fait suite à l'application de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Je vais tout d'abord de nouveau féliciter Mme Thouvenot et toute son équipe pour ce travail très précis et détaillé qui permet de faire un état des lieux assez pertinent sur la progression des réalisations concrètes sur le sujet d'année en année.

À la lecture de ce rapport, on peut de nouveau se féliciter de la prise de conscience réelle de l'inégalité des femmes et des hommes travaillant à la Ville de Villeurbanne. Bien sûr, on ne peut exclure du débat municipal les grands débats nationaux relatifs à la violence dont les femmes sont victimes en général. L'affaire Weinstein en est un exemple parmi tant d'autres et, malheureusement, force est de constater que le sexisme est encore trop présent dans notre société, que des femmes meurent encore tous les jours sous les coups de leur conjoint.

Mais revenons à Villeurbanne.

On note la prise en compte de l'égalité femmes/hommes de plus en plus importante et lisible dans l'espace public, on salue les hommages rendus aux femmes pionnières et engagées à l'ENM et au Rize, on salue le succès du 8 mars autour des droits de la femme, l'effort renforcé dans le choix des dénominations de rues, l'aide aux associations œuvrant dans ce domaine sur notre territoire en soutenant de nombreux projets au travers de subventions.

La féminisation dans la filière sportive est aussi à l'honneur avec 42 % de licenciées femmes sur Villeurbanne. C'est un fait indéniable observé dans nos clubs, pour ma part en qualité de présidente d'un club d'arts martiaux, il faut noter qu'uniquement sur les sports de combat, les femmes représentent 32,20 % de nos licenciés, la gymnastique restant toujours à l'honneur avec plus de 60 % de licenciées. Notre club fait d'ailleurs

partie des clubs pilotes en matière de labellisation.

Enfin, l'observatoire des discriminations voit une nette progression des femmes : 68 % pour 32 % des hommes reçus en 2017.

D'autre part, je ne vais pas revenir sur tous les pourcentages du rapport mais en retenir juste quelques-uns, à savoir : 66 % des agents de notre collectivité sont des femmes contre 61 % en national, avec 43 % dans des emplois de direction contre 25 % sur le plan national. On peut le souligner.

Mais certaines situations sont encore à améliorer. On note encore que 71 % des femmes sont agents contractuels pour 29 % des hommes, et qu'il y a encore une nette différence entre les emplois administratifs très féminins et les emplois techniques très masculins.

À l'exception de la filière sportive, la rémunération des femmes est encore inférieure de 12 % à celle des hommes dans toutes les filières. On voit bien que les femmes sont plus souvent à temps partiel, elles ont moins d'ancienneté, elles ont tendance à récupérer les heures supplémentaires plutôt que de se les faire payer, elles touchent moins de primes et elles sont encore moins promues car les emplois qu'elles occupent s'y prêtent moins.

L'amélioration des formations est un vrai point positif, avec un plan de formation mis en place qui a permis à 387 agents la prise de conscience des inégalités sexuées et la compréhension des mécanismes inégalitaires. La moyenne du nombre de jours de formation par agent ou agente est quasiment identique à 2,3 jours ; en 2016, cette moyenne était de 3,20 jours pour les hommes et de 2 jours pour les femmes. Les managers ont bénéficié d'une formation spécifique sur les enjeux RH, notamment sur la gestion d'une situation de sexisme au travail, ce qui est la base pour la reconnaissance sur la réalité des agressions et violences sexistes dans un service.

Une autre avancée, la formation à l'autodéfense féministe est un point aussi très positif et, au vu de son succès, elle démontre le besoin et le manque réel qu'ont les femmes en la matière.

Au regard de tous ces éléments, je dirais que la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Villeurbanne est plutôt bien gérée et qu'elle va dans le bon sens, et ce rapport nous conforte là-dessus, du travail encore à fournir que nous allons suivre au fil des années.

Je vous remercie.

*(Arrivée de M. Bocquet à 16 heures 40)*

**M. LE MAIRE.**- Merci madame Maurice. Monsieur Bocquet pour le groupe des Radicaux, Génération Écologie et Citoyens ?

**M. Jonathan BOCQUET.**- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport traite d'une question que l'on a toujours du mal à accepter qu'elle ne soit pas anachronique en 2018, la question de l'égalité femmes/hommes. Malheureusement, effectivement, elle est tout sauf anachronique. Pire, l'actualité politique internationale montre que rien n'est acquis. Il suffit d'une crise politique pour que les forces réactionnaires remettent en cause les droits des femmes. Elles sont victimes de violences et de discriminations chez elles, dans la rue, dans les transports, au travail et jusque dans

leurs loisirs.

L'inégalité entre les sexes est idéologique, elle est symbolique, elle est matérielle. Le rapport permet de rappeler utilement ce diagnostic, cet état de fait. Il précise l'approche municipale qui articule les différentes dimensions des inégalités et de manière transversale. Il montre aussi la grande réflexivité de nos services sur cette question.

Dans le débat public, la lutte contre les discriminations prend de nombreuses formes, parfois contradictoires. Longtemps, le combat pour l'égalité s'est fondé sur la perspective universaliste, suffisamment longtemps d'ailleurs pour que l'on puisse dire aujourd'hui que c'est bien au nom de l'universalisme que se sont faites les principales victoires en termes d'égalité.

La notion théorique de l'intersectionnalité donne à voir la pluralité des discriminations. Elle s'articule parfois, bien qu'elle ne renvoie pas forcément aux mêmes présupposés, à la logique de la ville inclusive. Il faut bien dissocier les aspects théoriques des pratiques et des stratégies militantes de ceux qui en font un usage politique.

De plus en plus émerge un discours qui insiste davantage sur les différences et sur l'identité narcissique, la société des ego remplace la société des égaux. Peut-être est-ce aussi le signe de la défaillance du matérialisme qui irrigue pourtant encore une partie du féminisme. C'est en tout cas la remise en cause de l'universalisme et du républicanisme qui sont mêmes devenus dans certains milieux de Gauche des gros mots.

Au-delà des concepts, ce qui doit nous préoccuper en tant qu'élus, c'est bien l'objectif de transformation sociale à long terme. Le rapport rend compte de mesures concrètes et efficaces portées par la Ville dans ses politiques publiques. Et si le rapport présente les choses différemment, il se soucie bien des trois dimensions que j'évoquais : idéologique, symbolique, matérielle.

Une Ville comme Villeurbanne peut avoir dans ses prises de position un poids considérable sur les inégalités fondamentales, c'est-à-dire les inégalités structurelles, et sur leurs représentations qui en sont le substrat, qu'elles en soient ou non conscientes.

Malheureusement, les représentations mentales évoluent lentement. Les campagnes d'information et de sensibilisation ne compensent pas le poids de l'éducation et des institutions morales. On ne résout pas le problème des conditions d'émergence de ces représentations.

Je vais essayer de prendre un exemple le moins polémique possible. Le rapport traite de la répartition de l'effectif par sexe pour chaque filière : 97 % de femmes dans le sanitaire et social, 75 % d'hommes dans la filière sport ou la filière sécurité. Et l'explication donnée par le rapport est, je cite : « *On observe une forte féminisation de la filière sanitaire et sociale, ce qui s'explique par la prédominance de femmes dans le métier de cette filière.* » Merci pour l'analyse mais, une fois que l'on a dit cela, que faisons-nous ?

Ma question est la suivante : comment résoudre cette anomalie ? Faut-il imaginer des quotas ? Faut-il privilégier des candidatures en fonction des sexes pour équilibrer la répartition ou est-ce que l'on se satisfait de se dire que cela se joue avant, et que nous ne pouvons pas compenser ce qui se joue avant, parce que compenser ce qui se joue avant, ce serait ajouter de l'absurde et de l'inégalité à l'inégalité ?

Mais on ne peut pas non plus accepter le statu quo. Il faut donc avoir une vision d'ensemble et on ne peut pas à la fois contester l'oppression et soutenir les acteurs sociaux qui les sous-tendent.

Je terminerai avec une question qui me taraude depuis longtemps. La délégation s'appelle « Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes ». Pourquoi l'égalité femmes/hommes n'est pas comprise dans l'enjeu de lutte contre les discriminations ? Pourquoi dissocier les discriminations de genre des autres types de discrimination ? Est-ce que c'est parce qu'elles ne reposent pas sur les mêmes enjeux et sur le même mécanisme ? Si c'est le cas, quelles sont les différences entre ces types de discrimination qui sont identifiés ?

D'ailleurs, est-ce l'égalité des genres ou l'égalité des sexes qui est visée ? J'imagine les deux à la fois mais comment ? Est-ce l'identité revendiquée qui compte ou l'identité reconnue, à tort ou à raison d'ailleurs, socialement ?

Pouvons-nous penser toutes les oppressions en même temps ? Certaines doivent-elles être combattues prioritairement par rapport à d'autres ? Et que faisons-nous des institutions non politiques qui façonnent les chemins inégalitaires ?

Car, et le rapport est à cet égard très enrichissant, la problématique centrale, en tout cas celle qui doit nous concerner en tant que Ville, c'est le traitement différencié des institutions. Le seul en tout cas sur quoi nous avons prise, puisque nous n'avons pas directement prise sur les mentalités. La Ville doit prendre sa part par l'exemplarité dans les ressources humaines, la sensibilisation dans sa communication, ses politiques de prévention et de parcours d'émancipation, par ses actions d'animation ou d'éducation, par les objectifs fixés aux associations, et la Ville doit transmettre le sens de l'égalité entre les filles et les garçons, du respect mutuel et du partage des responsabilités entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

Je terminerai en disant que nous allons évoquer juste après les orientations budgétaires lors desquelles, j'espère, nous n'aurons pas oublié ce rapport, et les préconisations en matière de lutte contre les stéréotypes priment à l'éducation, à l'animation, notamment chez les jeunes, au moment où ils sont en pleine construction identitaire.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Pour le groupe communiste, madame Butet-Vallias ?

**Mme Antoinette BUTET-VALLIAS.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce rapport qui démontre combien la Ville de Villeurbanne est engagée à faire progresser encore et encore l'égalité femmes/hommes au sein de son organisation, de sa communication, de ses agentes et de ses agents municipaux, et des valeurs qu'elle défend au travers de ses engagements.

Bien sûr, nous nous réjouissons également du mouvement social d'ampleur internationale où les femmes revendiquent leurs droits fondamentaux, leur liberté et la liberté de vivre sans subir aucune forme de violence. En Irlande, en Pologne et en Espagne, les femmes ont arraché le droit à l'avortement. Aux États-Unis, elles se lèvent contre Trump et ses projets réactionnaires.

*(Arrivée de M. Bravo à 16 heures 49)*

En Inde et en Afrique, elles luttent contre les excisions et les mariages forcés. Les femmes kurdes résistent à Erdogan et à DAECH. En Amérique Latine, elles exigent l'IVG et veulent en finir avec les féminicides. Malheureusement, récemment, au Brésil, elles sont en première ligne de combat contre les attaques de l'Extrême Droite.

Alors, si certains et certaines se posent la question de l'utilité d'un tel dossier, je peux vous dire qu'en France, en ce moment et particulièrement pour la préparation du 24 novembre qui, je le rappelle, est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, des femmes aujourd'hui luttent dans notre pays contre les violences dans leur travail, leur famille et dans les espaces publics.

Loin d'être des cas isolés, ces violences sont multiples : violences conjugales, et je salue particulièrement le travail remarquable de l'association villeurbannaise VIFF qui œuvre au quotidien auprès de ces femmes victimes de violences, violences sexistes et sexuelles au travail, harcèlement dans les transports publics, violences économiques tels les inégalités salariales et le démantèlement des services publics, violences à l'égard des femmes en situation de handicap, de migrantes, violences liées au racisme, à l'orientation sexuelle ou encore à la marchandisation des corps.

Oui, il est nécessaire de lutter encore, et aujourd'hui en France, dans notre ville, contre toutes ces formes de violence. Oui, il est nécessaire de former le personnel municipal à l'égalité femmes/hommes, de combattre les stéréotypes de genre, de lutter contre le sexisme au travail et de faire des statistiques sexuées pour déterminer des actions bien spécifiques à mener.

Car aujourd'hui, il est plus que nécessaire que les choses changent, que des moyens soient donnés. Nous pouvons parler du manque de moyens, des propositions hypocrites de M. Macron : où sont passées les formations obligatoires des personnels de santé, de police, de justice pour recueillir la parole des femmes victimes ? Comment lutter contre les violences sur les lieux de travail quand les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sont supprimés ?

Pour conclure, je citerai Simone de Beauvoir qui disait : *« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis, vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »*

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je donne la parole à Mme Crozon pour le groupe socialiste.

**Mme Pascale CROZON.**- C'est une très belle conclusion, monsieur le Maire, que je viens d'entendre.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Après des droits civiques reconnus à la Libération, puis des droits économiques et sociaux dans les années soixante-dix et quatre-vingt, puis des droits politiques à partir des années quatre-vingt-dix et deux mille, il s'agit aujourd'hui d'impulser, d'initier un changement de comportement afin d'agir sur la racine des inégalités, et ce dans tous les domaines concernant le droit des femmes. C'est ce que ce rapport nous présente

aujourd'hui.

C'est pourquoi il est absolument nécessaire de combattre les stéréotypes dès le plus jeune âge car de nombreux préjugés sont véhiculés, parfois inconsciemment, qui contribuent à favoriser les discriminations.

C'est pourquoi la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 définissait plusieurs principes : l'éducation à l'égalité, l'éducation au respect mutuel et une plus grande prise en compte de la mixité des filières dans l'orientation des élèves.

Le projet territorial proposé correspond bien à ces principes nécessaires pour lutter contre le déterminisme, et ce grâce à la formation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse, la prise en compte de l'égalité filles et garçons dans les activités afin de ne pas consolider des stéréotypes sexués ou la promotion de projets pédagogiques sur l'égalité et la non-discrimination.

Les coordinateurs périscolaires ont reçu comme consigne depuis un an d'intégrer dans leurs projets la thématique de l'égalité filles et garçons. Un plan d'action a également été mis en place auprès des acteurs de la petite enfance, secteur très féminisé, afin de faire évoluer les pratiques. Ces changements concernent aussi bien les interactions entre le personnel et les enfants que le choix des jeux, des livres et des activités.

Une attention particulière est également portée sur la gestion du personnel, et notamment les descriptifs de poste qui doivent être dégenrés : assistant ou assistante maternelle, puéricultrice ou puériculteur, etc.

À propos de genre, je souhaite dénoncer la polémique qui a eu lieu sur la théorie du genre, théorie qui n'existe pas, qui a été lancée sur les réseaux sociaux par des extrémistes politiques et religieux hostiles tout simplement à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je rappelle que le genre renvoie principalement à la construction sociale des rôles sexués et non pas à une fumeuse théorie.

Je souhaite assurer le soutien de notre groupe aux associations féministes qui ont exprimé leur indignation de voir des groupuscules extrémistes organiser le 25 novembre prochain une marche pour la vie, comprenez bien sûr contre l'avortement et la liberté des femmes à disposer de leur corps. Le choix de cette date, le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, est une véritable provocation. Faut-il rappeler qu'en France, dans notre pays, chaque année en moyenne, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ? Qu'en 2015, 122 femmes et, en 2016, 123 ont été tuées et qu'elles représentent 22 % des homicides liés aux violences conjugales ?

Enfin, je pense que les actions proposées devraient permettre de mieux prendre en compte les enfants exposés et subissant ces violences intrafamiliales car les conséquences sont graves, entraînant le plus souvent pour les enfants des troubles, des retards, des difficultés pouvant compromettre leur développement et, dans certains cas, entraîner la reproduction de violences familiales à l'âge adulte.

Ce rapport excellent permettra de combattre l'assignation à des rôles sociaux

prédéterminés et trop souvent imposés.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Je vais redonner la parole à Mme Thouvenot qui croule sous les félicitations mais c'est très bien ainsi, à quelques nuances près.

**Mme Agnès THOUVENOT.**- Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Merci beaucoup pour vos prises de parole et je dirais même vos prises de position et de soutien en faveur de cette politique publique, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Je reprendrai quelques éléments de vos différentes interventions, tout d'abord en tentant d'apporter une réponse à Jonathan Bocquet sur l'articulation entre lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes, et la raison pour laquelle j'ai cette double délégation.

La lutte contre les discriminations, dans la politique publique de Villeurbanne, est née d'abord sur les questions liées aux discriminations ethnoraciales. La construction de cette politique publique est née des expériences remontées de la part d'habitantes et d'habitants vivant le racisme, vivant les discriminations raciales dans leur quotidien. C'est à partir de cette question d'abord citoyenne qu'elle est devenue après politique et s'est inscrite dans une politique publique.

Les discriminations raciales, nous le savons, sont déniées, font l'objet de très peu de reconnaissance politique, et donc de peu de politiques publiques. Nous sommes une des rares Villes en France à avoir cette délégation de lutte contre les discriminations. Nous sommes une des rares Villes à garder un élu mais aussi du budget pour intervenir sur ce sujet. En 2014, quand le maire m'a confié cette délégation de l'égalité femmes/hommes, la question s'est posée de fusionner finalement ces deux délégations.

On voit que s'il y a des mécanismes qui se rapprochent, qui doivent être similaires, les mécanismes de production des inégalités entre les femmes et les hommes ne sont pas les mêmes sur les autres critères de discrimination. Il nous a donc paru important de garder deux délégations distinctes, deux plans d'action bien distincts avec une action spécifique. En revanche, nos modes d'intervention sont identiques, c'est-à-dire que sur les quatre axes que je vous ai présentés tout à l'heure, nous avons les mêmes sur la lutte contre les discriminations ethnoraciales, c'est-à-dire sensibiliser, mesurer, travailler sur la ville en tant qu'employeur, travailler comme Ville productrice de politiques publiques et sur l'enjeu de l'accès au droit.

Les mécanismes de réponse sont les mêmes, en revanche, les mécanismes de production de ces inégalités ne sont pas les mêmes, et c'est pour cette raison que nous revendiquons, que je revendique ces deux délégations distinctes. Il faut les articuler. Il est plus facile de porter l'égalité femmes/hommes, c'est bien plus sexy, c'est plus facile, cela fait davantage consensus, mais c'est un vrai enjeu politique de continuer à porter la lutte contre les discriminations ethnoraciales. Notre corps social a besoin que l'on porte encore ce combat, le racisme n'a pas dit son dernier mot et la lutte contre les discriminations, c'est aussi déconstruire les propos, les stéréotypes, les catégories qui viennent enfermer les gens, les hiérarchiser et qui produisent le racisme.

Vous avez tous insisté sur l'importance de la formation. Nous avons en effet lancé cette

formation d'autodéfense féministe au sein de la ville, d'abord à destination des agentes municipales, puis à destination des citoyennes. Nous avons été très surprises par le grand succès qu'a rencontré cette demande de formation, notamment en interne. Il y a eu deux sessions sur l'année 2017-2018, il y en aura six autres sur l'année 2018-2019.

Cette formation est extrêmement importante parce qu'elle permet de redonner confiance aux femmes, à la fois dans leur espace de travail, dans leur vie quotidienne, dans leurs déplacements. Pour ceux qui auraient peur que ce soit une formation d'autodéfense violente qui encourage au contraire les actes violents, non, c'est bien une formation qui permet de rassurer, de prendre confiance en soi et puis aussi d'adopter des techniques physiques pour se protéger ou stopper les agressions.

On est bien sur une double approche, une approche de confiance en soi, de déconstruire ce qui se passe dans l'espace public, et une formation pour agir.

Monsieur Gluck, vous proposiez que l'on adopte ce que fait la Ville de Lyon sur une commission extra-municipale, j'aurai deux réponses : la première, c'est que nous n'avons pas constitué une commission extra-municipale en tant que telle mais nous réunissons deux fois par an l'ensemble des associations qui travaillent sur ce champ en mairie, nous faisons un point d'actualité sur leurs propres actualités à elles en tant qu'associations, sur les sujets qui nous interpellent, et nous voyons comment agir ensemble, une fois simplement avec les associations féministes, une autre fois avec toutes les associations en charge de la lutte contre les discriminations. Ce n'est pas une commission formelle mais nous nous réunissons et nous travaillons.

Les conseils de quartier ont eu comme mission au début du mandat d'intégrer cette question dans leurs travaux. Bien sûr, c'est compliqué parce qu'il faut aussi être formé, mais c'est une question qui irrigue de plus en plus les réflexions. Je pense notamment à tous les débats autour des aménagements urbains. On sent, en tout cas dans les discussions que nous avons avec les conseils de quartier, que cette notion est intégrée, y compris dans les discussions que les conseils de quartier ont avec les services municipaux.

Voilà ce que je voulais vous répondre. Et je vous remercie d'avoir rappelé cette date du 25 novembre qui est très importante, les violences faites aux femmes sont extrêmement destructrices en vies, et c'est extrêmement grave, mais aussi sur les femmes, sur leur confiance qu'elles peuvent avoir en elles, sur la conduite de leur vie et, malheureusement, sur la destinée de leurs propres enfants. C'est un combat qui concerne toute la société.

**M. LE MAIRE.**- Je remercie moi aussi très vivement Agnès Thouvenot et celles et ceux qui l'accompagnent, la délégation qui n'est pas très nombreuse. Comme elle l'a dit elle-même, c'est une politique transversale, elle est aussi portée par un certain nombre de personnes ici au sein de cette mairie.

On peut comparer la qualité de ce rapport avantageusement avec ce qui est fait dans d'autres collectivités. On ne va pas faire d'étude comparative mais de temps en temps, c'est bien aussi d'y faire référence.

Pour les dénominations, Olivier Gluck a fait référence au faible nombre de femmes pour les rues et les places, nous n'atteindrons pas la parité rapidement. Pendant ce mandat, nous comptons presque une vingtaine de dénominations et nous les faisons à parité. Je

souhaiterais d'ailleurs que l'on puisse faire un bilan même si je l'ai à peu près en tête, je sais que nous avons tenu strictement la parité parce que, d'une certaine manière, il y a une fabrique symbolique de la ville qui se fait à travers les dénominations. D'autres municipalités l'ont montré dans le passé à travers d'autres caractères.

Il est important que l'on puisse dire qu'à Villeurbanne, pour les différentes dénominations et les équipements, nous sommes aujourd'hui engagés dans un chemin qui fait de l'égalité femmes/hommes une réalité dans cette symbolique des lieux et des différents endroits de la ville.

Je vous remercie. Il n'y a pas de vote comme je l'avais dit.

## **2 – RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – Mme Anne REVEYRAND**

**M. LE MAIRE.-** C'est un rapport que nous présentons régulièrement depuis plusieurs années, depuis plus longtemps que pour le rapport égalité femmes/hommes. Je demande à Mme Reveyrand de le présenter. Là aussi, nous serons aidés par des images pour suivre son propos.

**Mme Anne REVEYRAND.-** Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Je vais commencer cette intervention par une citation : *« Nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre et pourtant, chaque communauté, chaque pays poursuit son petit bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. D'aucuns consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir, d'autres, bien plus nombreux, consomment peu, trop peu, et connaissent une vie marquée par la faim et la misère noire, la maladie et la mort prématurée. »*

On pourrait croire à un écrit très récent mais c'est ainsi que commence en 1987 le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement créée par l'ONU, qui a formulé un ensemble de recommandations et abouti à la conférence mondiale de Rio sur l'environnement et le développement en 1992.

Déjà, en 1972, le premier rapport du Club de Rome indiquait que la poursuite de la croissance économique entraînerait au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, et plus précisément vers l'an 2100, une chute brutale de la population à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des ressources énergétiques.

En 1973, puisque je suis dans l'historique, la crise pétrolière fait prendre conscience du problème de l'épuisement des ressources. Les années soixante-dix à quatre-vingt sont marquées par plusieurs grandes catastrophes environnementales industrielles (Seveso, Amoco Cadix, Three Miles Island) qui marquent l'opinion publique.

La relation entre environnement et mode de développement s'installe alors progressivement dans les consciences mais on n'a guère bougé depuis puisque, en 2018, le monde aura consommé, en seulement 212 jours, autant de ressources naturelles que la planète peut produire en une année, et l'inégalité reste forte puisque si toute l'humanité consommait comme les Français, elle aurait exploité 2,9 terres alors que nous n'en avons

qu'une.

Comme chaque année, en lien avec les débats sur les orientations budgétaires, le rapport de développement durable est l'occasion d'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et du fonctionnement de notre collectivité, tout comme il fait état de l'action forte et pérenne de notre Ville pour faire évoluer ses politiques publiques au regard des cinq enjeux du développement durable.

Il rappelle les objectifs fixés, les actions conduites et les perspectives à venir.

Des introductions très fournies pour ceux qui l'ont lu - j'espère que vous l'avez lu sinon vous le lirez peut-être ensuite - donnent une foison d'éléments sur l'état de notre planète et permettent à chacun de faire le lien entre le local et le global.

Ce PowerPoint me permet de vous présenter les actions réparties dans les cinq enjeux qui structurent ce rapport.

Dans le premier chapitre consacré à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, je pourrais préciser que le changement climatique doit être l'affaire de tous, que l'inaction pourrait saper les cinquante dernières années de progrès en matière de santé publique, et que la transition énergétique ne se fait pas assez vite.

Notre plan Climat Air Énergie territorial établit des mesures d'atténuation et d'adaptation tout à la fois. Notre bilan carbone comptabilise les émissions de gaz à effet de serre issues directement de la collectivité mais aussi les émissions indirectes issues de notre activité en amont et en aval. Il est en très légère augmentation de 0,68 % seulement sur la période 2013-2016, essentiellement en raison des fournitures de construction liées à la rénovation énergétique des bâtiments.

Nous figurons dans le document national de production des bilans de gaz à effet de serre (BGES) édité par l'ADEME, et nous en sommes assez fiers.

L'atténuation se traduit dans notre programme de performance énergétique des bâtiments municipaux. Les rénovations se succèdent, pour exemple les travaux conduits au gymnase Eugène-Fournière amèneront une économie d'énergie de 53 % les groupes scolaires Lazare-Goujon puis Marcelin-Berthelot et la rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville en sont un témoignage.

Les travaux neufs intègrent bien sûr une démarche de développement durable également.

L'éclairage public est en baisse continue : nous sommes à -40 % depuis 2009.

Tous les travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments et l'éclairage ont produit des certificats d'économie d'énergie qui sont autant de recettes pour la Ville.

Pour parler des énergies renouvelables très rapidement, elles représentent 22,63 % de notre mix énergétique. Nous avons d'ailleurs une nouvelle installation photovoltaïque dont on a déjà parlé ici sur le bâtiment du Rize, qui fonctionne en autoconsommation et qui produit entre 6 % et 8 % de l'électricité du bâtiment.

Pour ce qui est de la qualité de l'air, elle était au programme du Conseil local de développement durable, la Métropole mettra en place courant 2019 une zone à faibles émissions (on en a beaucoup parlé aussi ici et je n'y reviendrai pas) qui couvre une bonne

partie de notre commune. Notre action pour voir réduire la vitesse de circulation à 70 km/heure sur le périphérique a porté ses fruits.

Pour ce qui est du deuxième volet, qui est l'adaptation au changement climatique, nous avons commencé dès 2014 un travail pour un volet climat du plan Paysage Environnement, avec un diagnostic territorialisé des enjeux, des recommandations en matière de végétalisation, de couleur et de porosité des sols.

Un troisième temps nous permet d'aller vers des outils et des prescriptions comme le plan Ombre de la Ville qui est en cours. La lutte contre les îlots de chaleur urbains reste notre priorité, une application concrète vient d'être réalisée pour la désimperméabilisation de l'école Édouard-Herriot.

Quant à la brumisation, elle prend sa place aussi dans la ville pour rafraîchir et lutter contre les îlots de chaleur. Vous avez ici une image de la place Lazare-Goujon, on peut citer également une installation sur le parc Jacob-Hugentobler.

Pour ce qui est du deuxième chapitre qui est la préservation de la biodiversité des ressources et des milieux, les bénéfices rendus par les écosystèmes sont souvent négligés mais sont incommensurables. La pollinisation est un de ceux-là, bien sûr, le nombre d'espèces d'origine est deux fois moins élevé dans les espaces fortement urbanisés qu'ailleurs. La solution passe par des trames vertes et bleues, une urbanisation diversifiée et la présence de nature partout dans la ville, des facilitations en termes de clôture, d'obscurité de nuit, etc. que l'on pratique aussi à Villeurbanne, une nature qui ne devra plus être conçue comme un décor qui ponctuera ici ou là les espaces minéralisés, il nous faut aujourd'hui construire avec la nature et dans la nature.

Les nouveaux espaces de nature dans la ville y contribueront, qu'ils soient de toitures (nous sommes aujourd'hui à 11 000 m<sup>2</sup>), de façades, de parcs (65 hectares), de jardins maraîchers ou à l'initiative d'habitants réunis dans le mouvement des Incroyables Comestibles, ou qu'ils répondent à notre offre de Permis de Jardiner sur l'espace public ou qu'ils, membres de « Sauvages de ma rue » de Villeurbanne, répertorient des spontanés dans la Ville.

L'ouverture d'une deuxième grainothèque à la médiathèque du Tonkin augure d'une dissémination de nos graines villeurbannaises.

On peut citer également les espaces complètement repensés du Jardin des Poulettes, le parc Jorge-Semprun qui représentera 5 700 m<sup>2</sup>, qui est en travaux et qui sera ouvert en 2019, le parc Elie-Wiesel qui sera livré au printemps, qui lui fait 4 300 m<sup>2</sup>, et puis des actions un peu fortes comme la numérisation de l'herbier universitaire qui est le deuxième herbier universitaire dans le monde, qui a commencé en 2017.

Le chapitre suivant, c'est une qualité de ville, qualité de vie, pour l'épanouissement de tous les êtres humains. La réduction de l'exposition aux polluants de l'air est un axe important qui touche le plus souvent les populations les plus modestes. J'ai déjà évoqué les mobilités et la baisse de vitesse du périphérique, j'ai aussi évoqué la ZFE mais s'y ajoute le faisceau de mesures qui doivent, à l'échelle communale comme métropolitaine, nous faire mieux respirer.

Un autre sujet important mérite d'être cité, la lutte contre les perturbateurs endocriniens

qui représentent 150 Md€ pour le système de santé de l'Union européenne.

La promotion de la santé reste une préoccupation majeure de la Ville avec le contrat local de santé qui court entre 2017 et 2020, le sport sur ordonnance par exemple (je ne fais ici que quelques focus sur la multitude d'actions évoquées dans ce rapport) et la création d'ateliers « Tous en forme », du dispositif aussi d'efforts physiques sur l'espace public, les études d'impact en santé sur les projets de renouvellement urbain, la préoccupation de l'accès aux soins pour tous dans tous les quartiers de la ville, et j'en passe. Agnès Thouvenot pourra vous répondre si vous avez des questions sur cet axe.

L'épanouissement de tous, bien sûr, c'est l'égalité femmes/hommes, je n'y reviendrai pas. C'est aussi la prise en compte du handicap partout dans la ville. Un certain nombre d'actions sont conduites dans ce domaine, détaillées dans le rapport.

Le chapitre 4, c'est une cohésion sociale et des solidarités entre générations et territoires, illustrées par l'inauguration de la conciergerie du Booster de Saint-Jean créée avec des salariés d'EmerJean sur le « Territoire zéro Chômeur de longue durée ». Vous en avez tous aussi ici largement entendu parler.

Pour faire un focus sur quelques actions : 57 000 heures d'insertion créées par les marchés, des travaux intergénérationnels pour la création par le Conseil villeurbannais des jeunes d'espaces jardinés en lien avec une résidence de personnes âgées, une vie associative toujours aussi riche, ce n'est pas Christelle Gachet qui me contredira.

L'année dernière, j'avais cité la réhabilitation de la résidence Saint-André dans ce volet, on peut en parler encore cette année ; les choses avancent beaucoup, c'est une copropriété très dégradée abritant des propriétaires à revenus modestes.

Je passerai ensuite à l'axe cinq pour parler de la promotion des modes de production et de consommation responsables, et je citerai l'action de la restauration scolaire qui, au-delà des 30 % de produits en bio et en local, conclut des accords avec les agriculteurs pour les accompagner dans leur conversion en agriculture bio, un fort souci d'être réellement en circuit court également pour réduire les intermédiaires et un fort souci aussi de développer un peu plus les protéines végétales qui ont été travaillées, puisque c'est un réel travail de cuisine et de préparation pour les enfants.

Le nouveau pôle d'économie sociale et solidaire à l'Autre Soie est aussi à noter dans ce chapitre 5, des ateliers pratiques de développement durable pour les agents de la Ville qui ont été une centaine à y participer de manière enthousiaste, et leur appétence pour la démarche éco-établissement. Les deux nouveaux qui sont entrés dans cette démarche sont le centre nautique Etienne-Gagnaire et le Rize. Cela consiste pour les établissements à travailler sur leur environnement immédiat, leur fonctionnement, tous les gestes et les modes de transformation que l'on peut trouver pour aller dans le sens de l'ensemble des points du développement durable.

Le travail sur la réduction des déchets aussi est important dans la ville, et bien sûr dans nos poubelles, mais aussi sur la voie publique. Je citerai le compostage de biodéchets avec les composteurs de quartier, mais aussi avec les composteurs qui sont dans les établissements scolaires, avec l'inauguration récente du compostage de l'école Emile-Zola qui s'est ajouté aux autres, et puis du compostage un peu plus large avec une solution qui nous est proposée par les Détritivores à Saint-Jean, toujours d'ailleurs avec un personnel

d'EmerJean.

La fête de la propreté, qui se tient au mois de mai, aura lieu de nouveau cette année. Elle est destinée à sensibiliser les publics sur la propreté de nos espaces publics et de nos rues, nos parcs et nos jardins.

Je pense que le rapport vous a apporté nombre d'éléments d'information, j'ai juste fait quelques focus. Je tiens d'ailleurs à remercier les services qui ont tous contribué à la construction de ce rapport et tout particulièrement notre chargé de mission de développement durable.

Je voudrais terminer en citant encore une fois le rapport Brundtland parce qu'il me semble que ce concept de développement durable n'est pas usé comme on a pu le dire à une certaine époque. Il nous faut toujours avoir en tête que le développement durable ne se résout pas à la question environnementale et que les problématiques que cet écrit avait soulevées restent malheureusement d'une trop grande actualité. La grille de lecture de l'action publique existe au plan international, quant à la France, elle dispose d'un arsenal législatif important. Intégrer l'environnement à l'article 1 de la Constitution serait-il un vrai pas en avant ? Je n'en suis pas certaine. Pour Villeurbanne, le développement durable s'ancre un peu plus tous les jours dans le quotidien des services, avec l'ambition de dépasser l'institution et d'irriguer le plus grand nombre d'habitants, notamment via le Conseil de développement durable.

Je vous renvoie à la page 4 du rapport de développement durable de la Ville de Villeurbanne, au constat sans appel du WWF : *« Si la planète était une entreprise, elle serait en faillite. »*

Gardons un peu foi en l'homme à Villeurbanne et à sa capacité d'agir localement pour un mode de développement respectant les besoins humains fondamentaux, fondé sur une organisation sociale humaine, ne négligeons pas le coût de l'inaction, le coût financier bien sûr mais aussi le coût de l'impact sanitaire et le coût humain. C'est le choix que nous avons fait à Villeurbanne.

Je suis disposée à répondre à toutes vos interrogations et je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Nous avons beaucoup d'inscrits pour la discussion sur ce rapport. Chaque groupe a souhaité disposer, lors de la conférence des présidents, de quatre minutes comme temps maximum.

Madame Haziza ?

**Mme Emmanuelle HAZIZA.**- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Je souhaite au préalable saluer le travail de Mme Reveyrand et de ses services qui nous ont également ce soir présenté un travail de qualité, un travail dans lequel, en revanche, je me suis un peu perdue par rapport au travail présenté l'année dernière qui avait davantage de tableaux, de chiffrages, de schémas, et une police un peu plus grande.

Une fois de plus, je souhaite souligner les projets et les actions menés sur notre commune dont on ne peut que se réjouir, notamment les actions incitatives de la Ville,

les liens avec le tissu associatif, les luttes contre les discriminations, les objectifs de cohésion sociale et de solidarité, la baisse de l'éclairage public, la végétalisation des équipements municipaux.

*(Arrivée de M. Devinaz à 17 heures 22)*

Villeurbanne, ville durable, exige d'être exemplaire.

Sur la question du handicap, je vous ai interpellés sur le sujet l'année dernière, l'année d'avant, comme chaque année, car c'est un sujet très important et je sais que vous y êtes tous très sensibles mais, une fois de plus, à mon grand regret, je vois que vous vous faites extrêmement discrets sur le sujet quant à la communication de chiffres. J'ai effectivement remarqué une communication de chiffres sur l'accessibilité aux activités de loisir mais rien de plus concernant la capacité d'accueil dans les structures de petite enfance pour les enfants en situation de handicap, ni même sur le taux de travailleurs handicapés de la Ville qui s'arrête en 2016, ni même sur le taux moyen d'accessibilité des écoles primaires ou sur le nombre de places de stationnement public réservées alors même que ces chiffres étaient jusqu'alors communiqués. J'aimerais savoir quelle en est la raison.

Même remarque encore pour le taux moyen d'accessibilité des équipements municipaux existants. Une raison est évoquée dans le rapport (*page 43*), on nous dit : « *Entre fin 2015 et mi-2017, la vacance du poste de technicien en charge de la mise en accessibilité au sein de la direction des Bâtiments n'a pas permis le suivi des indicateurs annuels des deux dernières années.* » Voilà la raison exposée.

Effectivement, je suis allée regarder sur Internet s'il y avait des offres d'emploi à la mairie de Villeurbanne et, effectivement, il y a une offre d'emploi qui date de 2016. J'ai une question : est-ce que vous pensez que c'est une raison acceptable pour ne pas communiquer des chiffres et ne pas avoir le suivi ? Avez-vous pu attribuer de nouveau ce poste ?

À tout le moins, je considère qu'une Ville qui souhaite être exemplaire en matière de développement durable doit être exemplaire sur la question de l'accessibilité et montrer la voie.

Sur la gestion du parc automobile communal, le taux des véhicules propres stagnait l'année dernière autour de 30 % depuis 2010. Dans ce rapport, de nouveau, aucun chiffre communiqué, est-ce que cela veut dire qu'il n'y a eu aucune amélioration ?

Concernant la consommation énergétique des bâtiments communaux, celle-ci est régulièrement en hausse depuis 2015. Alors qu'elle avait nettement baissé en 2014, elle ne cesse d'augmenter depuis : 14,22 % en trois ans de 2015 à 2017, c'est loin d'être réjouissant.

Villeurbanne, ville durable, c'est l'affaire de tous, mais la commune se doit de montrer l'exemple. Malheureusement, dans les exemples que je viens d'évoquer, on ne peut pas vraiment se rendre compte si l'effort communal a été réalisé soit parce qu'il n'y a aucune communication de chiffres, soit parce qu'il n'y a pas de transparence sur les objectifs annoncés et les résultats obtenus. C'est préjudiciable pour le travail de l'opposition et pour l'ensemble des Villeurbannais qui doivent pouvoir juger sur pièce.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais donner la parole à M. Morel. Avant, je voudrais dire à Mme Haziza que j'entends la pertinence de son propos mais il y a un certain nombre de chiffres, peut-être ne sont-ils pas suffisamment mis en valeur ou n'apparaissent-ils pas comme elle l'a dit dans ce rapport, mais les commissions, cela sert aussi quelquefois à cela, quand il y a des demandes un peu précises. D'ailleurs, si vous lisez le compte rendu des commissions, vous voyez les réponses aux questions qui y ont été posées parce que les rapports ne peuvent pas être d'une telle exhaustivité.

Je ne conteste pas la pertinence de votre propos mais je dis que vous auriez sans doute trouvé beaucoup de réponses à ce que vous avez énoncé si ces questions avaient été posées en commission.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Monsieur le Maire, si je peux juste me permettre, vous me faites chaque année la même remarque. Vous le savez peut-être, je suis en travail libéral, malheureusement, les horaires de commissions ne me permettent pas d'y assister. Néanmoins, nous avons des rapports de commissions qui devraient nous donner accès à ces chiffres et, malheureusement, nous n'y avons pas accès.

**M. LE MAIRE.-** Bien, mais je dis simplement que si les questions étaient posées en commission, et vous pourriez même les poser par écrit en commission dont vous êtes absente, vous auriez sans doute des réponses.

Je le rappelle et je n'ai pas l'impression chaque année de vous dire la même chose, ou alors c'est que chaque année vous posez les mêmes questions.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Chaque année, on demande la même chose.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Morel ?

**M. Hervé MOREL.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté est très complet avec 79 pages pour décrire l'état des lieux en matière de développement durable à Villeurbanne. Nous notons toutefois que le discours a évolué et qu'il est de moins en moins flatteur pour le gouvernement. Ah oui, c'est vrai, vous n'êtes plus dans la majorité présidentielle !

Comme l'année dernière, nous allons aborder davantage le problème le plus critique, celui de la lutte contre le réchauffement climatique, puisqu'il s'agit de la survie de l'humanité.

Comme annoncé l'année dernière, avec près de 30 % de nos émissions de CO2, les transports constituent le domaine où il faut le plus agir, et il existe des solutions pour les réduire significativement. Comme nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, l'action de la Métropole à ce niveau est insuffisante. Elle est insuffisante par rapport au niveau d'équipement en transports en commun de bon nombre de pays européens, notamment ceux d'Europe du Nord.

La grande différence par rapport à l'année dernière, c'est que les déclarations du président de la Métropole, David Kimelfeld, montrent clairement un objectif très renforcé pour le Sytral en passant de 1,1 Md€ à 1,9 Md€ pour le prochain mandat pour répondre à l'urgence climatique, soit 73 % d'augmentation. Enfin !

Nous remercions vivement la Métropole pour nous donner enfin raison.

La figure de la page 11 du rapport sur le nombre de journées en vigilance canicule montre clairement la région de Lyon comme une anomalie. De plus, l'analyse prévisionnelle de l'évolution du climat fournie par le ministère indique que notre région devra supporter de 50 à 100 journées de canicule d'ici 2050 à 2100. Pire, les travaux de l'observatoire national des effets du réchauffement climatique estiment que les journées caniculaires pourraient atteindre plus de 50 °C.

Lyon va devenir une ville chaude, et comme rien n'a été vraiment prévu en matière d'urbanisme, même pas pour le futur quartier Gratte-Ciel Centre, il faudra, comme partout dans le monde, tout climatiser.

Pour le métro et la ligne A, pas suffisamment enterrée, c'est déjà programmé mais, pour les mêmes raisons, au lieu d'une ligne de tram T6, nous devrions construire un métro bien enterré. Certes cela coûtera plus cher mais combien coûtera la climatisation dans l'urgence que nous devons faire au détriment de la consommation énergétique ?

Un autre grief que nous formulons régulièrement, c'est qu'avec la politique de réduction de la place de la voiture par la Métropole, ne soit pas évalué l'impact négatif sur la pollution qui résulte des bouchons, notamment à Villeurbanne.

Enfin, pour terminer, nous souhaitons tordre le cou à certaines informations erronées, notamment diffusées par les réseaux sociaux.

Il est légitime de se poser la question des émissions de CO2 sur un cycle de vie, c'est-à-dire y compris la fabrication et le recyclage. Le sujet est très technique et évolue régulièrement, mais l'évolution est toujours en faveur des véhicules électriques. Pour le véhicule hybride, le véhicule à tout faire, la question peut effectivement se poser quand on le compare au véhicule thermique. Pour un véhicule urbain électrique comme la Zoé, l'avantage est bien plus en faveur du véhicule électrique.

Pour l'usage des terres rares, il est faux de dire que les batteries au lithium en utilisent. Le moteur électrique, lui, en utilise, comme les éoliennes. Mais dans les deux cas, si l'on interdit l'usage des terres rares, il suffit de remplacer la machine synchrone à aimant permanent par une machine asynchrone, sans terres rares, légèrement moins performante.

Il est fort dommage que l'Europe, la France voire la Métropole ne demandent pas des pénalités, à terme, sur les terres rares pour supprimer une réelle pollution.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Madame Vessiller ?

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Monsieur le Maire, chers collègues,

Merci à madame l'adjointe et aux services pour la qualité du rapport que nous lisons chaque année avec plaisir : c'est une synthèse riche des actions volontaristes nombreuses de la Ville en matière d'environnement et de solidarité, pour lesquelles nous mesurons bien à la fois les budgets nécessaires - nous les votons - et le vrai tournant dans la conception des projets. Citons :

- la rénovation énergétique des équipements municipaux avec même l'objectif d'appliquer, à la future école Simone-Veil, le futur label E+C, c'est-à-dire plus d'énergie produite que consommée et moins de carbone émis ;
- la baisse de l'électricité pour l'éclairage public :
- pour réduire l'effet canicule dans les écoles, le traitement des bitumes des cours d'école, le plan « ombre » et l'infiltration des eaux de pluie (vous en avez parlé pour Édouard-Herriot) ;
- les initiatives sur la biodiversité et le repérage par les citoyens (Sauvages de ma rue) ;
- les toitures végétalisées ;
- le traitement des fuites d'eau ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Soulignons aussi les actions en faveur de l'accessibilité aux personnes handicapées, contre les discriminations, pour l'inclusion sociale avec l'opération de Saint-Jean.

Donc félicitations, il faut faire tout cela et continuer ! Pourtant, au vu des indicateurs globaux, nous voyons que face à l'ampleur de la crise, les politiques locales et nationales ne sont pas à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique (cf. l'alerte du GIEC), de la perte de la biodiversité (cf. le rapport de Greenpeace), des enjeux des pollutions diverses (plastiques dans les océans), de la prédation des terres rares et naturelles qui continue au lieu de faire de nos déchets des ressources nouvelles.

Notre dette écologique est énorme. Au niveau mondial, le 2 août de chaque année, nous avons consommé les ressources que la terre peut produire en un an, et si l'on prend ce que la France consomme, c'est même dès le 5 mai que nous avons épuisé notre capital nature.

À Villeurbanne, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté depuis quatre ans, l'objectif est qu'elles soient divisées par quatre en 2050. Les consommations d'énergie (chauffage, électricité...) ont augmenté, certes de peu, alors que l'objectif est qu'elles baissent d'ici 2020. Avec le PLU-H, d'ailleurs, l'urbanisation galopante et la hausse démographique qui en découle, il sera sans doute bien difficile d'atteindre les objectifs !

Sur d'autres sujets, seulement deux composteurs dans les 23 écoles, encore du chauffage au fuel dans quelques bâtiments municipaux. Sur la végétalisation, malgré les nouveaux parcs et jardins urbains cultivés, le puits carbone que représente la végétation de la ville ne compense que 0,8 % des émissions de CO2 ! Il y a certes des projets de futurs parcs mais, justement, ce ne sont que des projets à Grandclément, à La Soie, à Mansard.

Et que dire de l'indigence de l'aménagement provisoire de la place Grandclément de 2018 ? Il sera certes suivi d'un nouvel aménagement transitoire qui durera jusqu'à l'arrivée du tramway T6, mais pour au moins deux ans, il faudra se contenter de quelques pauvres pots de magnolias sur une immense surface bitumée à l'est de la place ! Le provisoire et le transitoire seraient-ils les deux nouvelles mamelles de l'aménagement urbain à Villeurbanne pour lutter contre les îlots de chaleur ? Où sont les promesses de végétalisation présentées au moment de la concertation du site propre du C3 en 2014 ? Et

je n'insiste pas sur la quasi-absence des plantations de la rue Léon-Blum, qui pourtant, elle, n'est pas impactée par le futur tramway T6.

Autre exemple récurrent où nous souhaitons que la Ville fasse mieux, c'est le bio et le local dans les cantines. On passe certes à 30 % pour les produits biologiques ou locaux, c'est donc plus que les 25 % des années antérieures, mais cela devra être poussé encore plus loin, nous le souhaitons.

Pour conclure, si la transition écologique est amorcée à Villeurbanne, elle doit s'accélérer mais « quand la maison brûle », tout le monde doit regarder en face, c'est-à-dire tous les acteurs publics et privés, et notamment le gouvernement ! Or, celui-ci contraint les dépenses des collectivités au lieu de les inciter aux investissements vertueux dans la rénovation des écoles, des gymnases, des piscines. Ce gouvernement refuse d'affecter 100 % des recettes de la fiscalité carbone à la transition énergétique et à l'accompagnement des plus fragiles. Pourtant, il ne faut pas d'écologie sans justice sociale et sans taxation des carburants des riches (kérosène ou fuel lourd des porte-conteneurs ou des bateaux de croisière par exemple).

Faudra-t-il enfilez des gilets verts pour que ce gouvernement passe aux actes et agisse réellement pour « Make our planet green again » ? Les collectivités doivent donc être encore plus exemplaires : nos citoyens l'attendent !

Je vous remercie pour votre attention,

**M. LE MAIRE.**- Vous auriez pu aussi dire que vous citiez Jacques Chirac.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Tout le monde l'a reconnu.

**M. LE MAIRE.**- Pour être sensible à nos collègues Les Républicains, vous avez cité ce qu'il a dit sans mettre le sous-titre dessous, je suis obligé de le faire.

**Mme Béatrice VESSILLER.**- Je pense que maintenant la phrase est connue de tous, parole d'anthologie et de sagesse, puisse le gouvernement m'entendre.

**M. LE MAIRE.**- Bien. Monsieur Poncet pour le groupe Rassemblement National ?

**M. Stéphane PONCET.**- Je ferai très court parce que j'ai l'impression d'être à l'ONU. Il y a beaucoup de choses que j'ai entendues et réentendues et que je ne souhaite pas redire, elles ont été très bien dites.

J'ai lu avec intérêt ce rapport hier soir, il n'y avait rien à la télévision de toute façon. Je me suis un peu endormi, je ne vous le cache pas, c'est assez long.

On peut approuver l'essentiel, c'est rempli de bonnes intentions louables, il y a des choses très bien, à l'exception d'un paragraphe sur la cohésion sociale qui va à l'encontre de ce que nous dit M. Collomb sur le vivre-ensemble. Sinon, pour l'essentiel, on pourrait l'approuver.

Mais ce qui me vient surtout à l'esprit, compte tenu de l'actualité, c'est de savoir si ce rapport qui est obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants n'est pas le symbole d'une fracture du pays.

D'un côté des habitants des villes et notamment des métropoles qui se préoccupent certainement à juste raison d'écologie, de développement durable, et de l'autre les

habitants de cette France périphérique bien loin des métropoles, des bienfaits de la mondialisation qui tentent de boucler leurs fins de mois.

Alors, je ne dis pas que ce rapport est inutile, il y a des choses justes, mais je fais simplement remarquer qu'il est assez symbolique de cette partition du pays, une France qui souhaite mieux respirer et une France qui souhaite simplement circuler.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Martin pour le groupe Les Républicains ?

**M. Jean-Wilfried MARTIN.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous communiquez un rapport de la plus haute importance sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce sujet fera, je l'espère, consensus ce soir au sein de notre assemblée comme avait pu le faire le plan Climat Air Énergie territorial 2016-2020 en septembre 2017.

Avant de rentrer dans le détail des actions menées par Villeurbanne, il est important de lever la tête du guidon et de prendre de la hauteur, car la situation du monde est grave.

Qui pourrait d'ailleurs en douter quand on regarde la longue liste des catastrophes climatiques, des périodes de canicule, de sécheresse que nous connaissons ? La Suède a connu en 2018 les premiers incendies de son histoire. En janvier dernier, le puma concolor cougar, autrement appelé puma de l'est américain, a été déclaré espèce éteinte. Un septième continent, trois fois la taille de la France, fait de plastiques, flotte au large du Pacifique, intoxiquant de nombreuses espèces animales.

Il faut donc un sursaut de la population humaine pour limiter les impacts de son activité sur le berceau de la vie, sur la Terre.

La question est donc de savoir si le problème doit être traité au niveau international et globalement ou s'il doit être traité au niveau local.

Les émissions de CO<sub>2</sub> de la France représentent 1,6 % de celles de l'ensemble des pays. Les émissions de Villeurbanne représentent, elles, 0,02 % des émissions de CO<sub>2</sub> mondiales. L'épaisseur du trait.

Il est donc primordial que ce sujet soit traité au plus haut niveau avec un haut degré d'engagement politique, citoyen et entrepreneurial.

Force est de constater que l'accord de Paris a fait long feu. Dès sa signature, des voix se sont élevées indiquant que sans objectif réel, cet accord manquerait sa cible.

Les politiques menées actuellement au niveau mondial nous mènent droit à des hausses de températures comprises entre 3° et 4,9 °C.

Au niveau législatif, la France va voter prochainement sa loi d'orientation des mobilités fin 2018. Permettez-moi de dire que c'est une des pires aberrations que je n'ai jamais vues, non pas la loi mais le planning.

Alors que l'INSEE est en pleine étude jusqu'à fin avril 2019 des déplacements et des différents usages des transports, le législateur n'attend même pas le rapport de cette étude décennale pour définir les enjeux de sa loi.

Nous sommes bien loin du pragmatisme que nous avait vendu La République en Marche lors des campagnes de 2017. Quelle tristesse !

Plus positivement, nous notons plusieurs éléments de la politique locale qui vont dans le bon sens, dont entre autres :

- Le recyclage des déchets de chantiers pour le réemploi sur d'autres chantiers ;
- Le rafraîchissement par brumisation du parc Jacob-Hugentobler et de la place Lazare-Goujon ;
- Les études climatiques sur les quartiers Grandclément et Saint-Jean en amont des projets urbains ;
- Le programme de performance énergétique des bâtiments municipaux ;
- La refonte de l'éclairage public.

Ces éléments sont positifs, je l'ai dit. Il faut toutefois changer de braquet et accélérer.

Nous avons plusieurs propositions d'avancées complémentaires sur la politique de développement durable de notre commune :

- Tester l'allumage de l'éclairage public au passage des piétons pour limiter les effets de l'éclairage public sur la biodiversité ;
- Utiliser sur tous les chantiers des matériaux de construction recyclés. Prenons exemple sur la ville de Sevran citée en exemple par la revue *Recyclage-Récupération* de novembre 2017 ;
- Intégrer dans une modification à venir du PLU-H une extension à tout le territoire communal de l'objectif de réduction des îlots de chaleur urbains ;
- Améliorer le plan d'aide à la pierre et ne plus le limiter au niveau BBC ;
- Développer l'accès à des capteurs de pollution autonomes en énergie pour les logements villeurbannais.

Le rapport est fourni et de qualité. Notre temps de parole est malheureusement limité. Aussi, vous nous excuserez de ne pas couvrir tous les aspects de la politique de développement durable de Villeurbanne.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Vous êtes tout à fait excusé mais la règle était la même pour chacun et vous l'avez plutôt bien respectée, je le reconnais.

Monsieur Merlin pour le groupe des Radicaux, Génération Écologie et Citoyens.

**M. Pascal MERLIN.**- Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Comme il est dit dans la délibération, pour la neuvième fois, le rapport développement durable fait le point sur la situation de la collectivité pour l'année qui vient de s'écouler. C'est maintenant, si j'ose dire, un très beau marronnier.

Il faut rappeler les cinq enjeux qui montrent que le développement durable a plusieurs faces : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, une

qualité de ville, la cohésion sociale et les solidarités, et la promotion des modes de consommation et de production responsables.

Nous tenons à saluer les actions conduites par la collectivité sur son patrimoine et ses compétences et il serait fastidieux de les examiner une par une tant elles sont nombreuses. Grâce à elles, nous continuons d'aller vers une ville plus saine pour nos concitoyens actuels et futurs :

- Des choix forts, des actions incitatives, un diagnostic précis fondé sur des indicateurs qui ne se basent pas simplement sur des logiques économiques. On remarque d'ailleurs un certain nombre de progrès et nous retenons notamment la stabilisation voire la régression des émissions de CO2.
- Des changements pratiques pour les collectivités qui doivent être exemplaires pour accompagner des industriels ainsi que les citoyens qui n'ont pas encore forcément tous les outils nécessaires pour faire face à la crise écologique.
- Une différence qui peut aller jusqu'à 20° entre l'asphalte et la verdure, une concentration de particules fines, des pics de pollution en été et l'air devient irrespirable, l'atmosphère peu supportable.
- Des initiatives comme la ZFE, zone de faibles émissions, lancée par la Métropole et le plan Ombre, sont des solutions adaptées et volontaristes à un problème que nous n'avons pas vu venir. L'hyperconcentration parfois nous coûte, tandis que l'extension pose de nombreux autres problèmes. La multiplication de pôles urbains pourrait être une piste si on sortait de la logique d'attractivité et de concurrence des territoires.

Comme je le disais un peu plus tôt, les Français sont encore très attachés à certaines pratiques qu'ils estiment nécessaires, et la manifestation des gilets jaunes en est un parfait exemple, organisée pour sensibiliser à la montée du prix du gazoil qui reste le carburant le plus polluant à l'heure actuelle, tandis qu'évidemment il faudrait d'abord agir contre la hausse de la température planétaire.

Mais derrière les gilets jaunes, il y a entre autres une question qui doit être centrale dans la gestion de la cité : comment prendre en compte la question sociale en même temps que la question environnementale ?

Bien sûr, on peut réclamer du toujours plus et la Ville, à travers toutes ces mesures, montre qu'elle prend largement sa place dans ses actions environnementales. On peut réclamer du toujours plus et, comme par hasard, j'avais noté 30 % du bio, j'ignorais que ma collègue précédente allait le relever ; 30 % de bio bien sûr, c'est dire que l'on ne va pas assez loin mais, après, c'est de la surenchère.

Le défi de la durabilité ou de la soutenabilité est global, il redéfinit l'ensemble de nos rapports individuels et collectifs au monde. Bien que nous fassions des progrès réalistes et concrets, nous ne nous éloignons pas encore de la crise environnementale.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Merci monsieur Merlin. Pour le groupe communiste, Hector Bravo ?

**M. Hector BRAVO.**- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers

collègues,

L'étude publiée par des chercheurs américains dans la revue *Nature Climate Change* en août 2017, à laquelle fait allusion le rapport, alerte sur l'amenuisement des chances d'atteindre l'accord de Paris de 2015 compte tenu des politiques toujours conduites. La chance de stabiliser la hausse de la température moyenne planétaire à 1,5 degré est de 1 %, et celle de limiter la hausse de 2 degrés est de 5 %.

La poursuite des politiques menées aujourd'hui tendrait plutôt à des hausses comprises entre 2 et 4,9 degrés, avec une valeur médiane estimée à 3,2 degrés Celsius. Il y a donc urgence à changer de trajectoire.

Éviter la catastrophe est nécessaire et possible, c'est ce qu'affirme de leur côté Joël Guiot, directeur de recherche CNRS, centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences et de l'environnement, et Wolfgang Cramer, directeur de recherche CNRS, institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale.

D'après eux, cela peut même apporter des co-bénéfices substantiels. Ils s'appuient pour cela sur le dernier rapport du GIEC publié le 8 octobre dernier qui traite sur l'impact d'un réchauffement planétaire de 1,5 degré et les possibilités d'arriver à cet objectif.

Les quatre messages essentiels du rapport sont :

Le changement climatique affecte déjà les populations, les écosystèmes et les ressources partout dans le monde. Limiter le réchauffement à 1,5 degré au-dessus des températures préindustrielles est possible mais cela requiert des changements sociaux radicaux.

Les bénéfices engrangés, en essayant de contenir ce réchauffement, sont réels, et pour cela, chaque tonne de carbone évitée compte.

Malgré des coûts importants, la lutte contre le réchauffement apportera d'autres bénéfices importants à l'ensemble de la société. Avec une transition bien menée, réussir la limitation à 1,5 degré peut contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités, à créer de nouveaux emplois, à développer une économie dont l'objectif est le bien-être général, la qualité de vie et la santé.

Le réchauffement planétaire continue à s'accroître en moyenne de 0,2 degré tous les 10 ans, le seuil de 1,5 degré déclaré comme objectif par l'accord de Paris sera atteint en 2040 si l'on continue ainsi. Déjà les effets sont notoires, comme le réchauffement plus marqué en Méditerranée ou les régions arctiques. Des changements importants de la répartition géographique et saisonnière des pluies sont déjà enregistrés, tout comme des canicules plus fortes et plus fréquentes, une élévation du niveau de l'océan, une acidification de l'océan, des stress de la biodiversité sur les réserves en eau et sur la production agricole.

L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sont déjà le théâtre de problèmes sociaux importants (guerres, migrations) en partie liés aux changements environnementaux (sécheresse, salinisation des terres).

Les pays du nord, clairement moins vulnérables, refusent de recueillir la misère du monde qu'ils ont provoquée par le développement économique basé sur l'exploitation sans borne des ressources humaines et terrestres. Or, un réchauffement de 3 à 4 degrés reste

actuellement plausible avec des conséquences très graves pour la planète et l'humanité tout entière.

Malgré les déclarations, aucun gouvernement n'a pris des mesures suffisantes pour respecter l'accord de Paris. Atténuer fortement les émissions pour garantir un réchauffement maximal de 2 degrés, voire 1,5, implique des changements sociétaux radicaux autour du principe de la décarbonation accélérée de tous les secteurs comme le logement, le transport et l'industrie.

Il est pourtant primordial que le développement durable basé sur les objectifs acceptés par les membres des Nations Unies comme l'éradication de la pauvreté soit le facteur principal d'une telle transformation, car les pays pauvres mais aussi les personnes pauvres des pays riches subissent de plein fouet à la fois les conséquences du réchauffement et le coût de son atténuation.

La transition environnementale qui s'impose maintenant est en réalité une formidable opportunité pour privilégier les mesures qui ont des co-bénéfices à court terme et pour chacun d'entre nous. Ainsi, la biodiversité et l'écosystème en bénéficieront, tout comme le sol, la qualité de l'alimentation, la santé. De plus, les moyens de production délocalisés actuellement pour satisfaire les besoins d'une économie de court terme seront relocalisés. Ces co-bénéfices rendront plus acceptables les solutions parfois douloureuses mais nécessaires pour garder notre terre habitable demain.

Certes, cette transformation demandera un grand effort impliquant des secteurs perdants et des secteurs gagnants, mais le rapport du GIEC laisse comprendre que ces changements seront inévitables.

Pour relever ce défi, il faut une grande coordination industrielle, sociale, culturelle, économique et technologique.

Ces enjeux nous renvoient à nos propres actions et responsabilités. Si au BP 2018 sont prévus 1,65 M€ pour les études et les travaux d'amélioration thermique des bâtiments et le développement durable, on peut certes rester critique et estimer que cela est insuffisant, mais c'est faire fi des actions qui ont été remarquées par l'ADEME elle-même. C'est passer outre les difficultés que le gouvernement actuel crée en orientant l'argent public au détriment des collectivités territoriales et de l'intérêt général dans le but de satisfaire les 1 % les plus riches. C'est croire que notre ville évoluerait dans un désert institutionnel en toute indépendance alors qu'en réalité elle subit, comme d'autres, les contre-réformes territoriales qui impactent les politiques publiques, les choix des communes.

L'exemple le plus criant étant la réforme sur la taxe d'habitation et la déclinaison sur les budgets de fonctionnement mais nous en parlerons tout à l'heure.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- C'est ce que j'allais vous proposer à la fin de votre propos, gardez-le pour le DOB.

Monsieur Vermeulin pour le groupe socialiste ?

**M. Frédéric VERMEULIN.**- Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers

collègues,

Mon intervention va forcément recouper certaines des précédentes, c'est le prix à payer quand on intervient en dernier.

Trois planètes, Anne Reveyrand l'a dit ou presque, c'est ce dont nous aurions besoin si toute l'humanité avait les mêmes habitudes de consommation que les Français. Le constat est terrible : les ressources s'épuisent, plus de 750 espèces animales ont disparu et 2 700 sont en voie d'extinction. Les chiffres varient mais le problème reste le même. Les populations d'insectes pollinisateurs baissent dramatiquement, mettant notamment en danger la production agricole, 400 000 personnes meurent prématurément chaque année à cause de la pollution.

Bref, les perspectives concernant le changement climatique sont catastrophiques. Malgré les avancées, les politiques menées par les États sont encore loin d'être à la hauteur des défis auxquels nous devons faire face. L'objectif de limiter la hausse des températures à un degré sera loin d'être tenu si les politiques menées dans le monde restent les mêmes.

On parle même (cette fois, c'est Hector Bravo qui l'a dit) de 3 à 5 degrés, ce qui causerait des dommages probablement irréversibles, ce qui est extrêmement grave.

La liste des conséquences de l'activité humaine est loin de s'arrêter là, malheureusement. L'urgence écologique fait peser une menace lourde sur l'avenir de la planète et des populations. Il s'agit d'une urgence vitale prioritaire. Il faut agir à tous les niveaux, de l'international à celui de nos villes et de nos quartiers.

En France, le projet d'intégrer la préservation de l'environnement à l'article 1 de la Constitution va dans le bon sens mais on peut vraiment craindre que sa portée ne soit que symbolique ou principalement symbolique, d'autant que le glyphosate cause toujours autant de cancers, et que les lobbys à l'origine de la démission de Nicolas Hulot sont plus influents que jamais. Tout cela, c'est du concret.

Agir demande plus encore que de la volonté. Pour réussir, nous devons parvenir à conjuguer efficacement objectifs humains, économiques et environnementaux, dans une perspective vraiment gagnant-gagnant, que tout le monde y trouve son compte pour que cela marche.

Le rapport présenté aujourd'hui reflète une démarche globale et cohérente construite dans cet esprit, qui s'appuie sur la complémentarité des acteurs. Le travail partenarial qui rapproche à Villeurbanne tous les acteurs publics mais extrêmement variés implique également les associations et la population, c'est vraiment la bonne logique.

Avec ses partenaires, Villeurbanne avance sur les sujets qui relèvent de ses compétences et va plus loin quand elle le peut.

Le plan Ombre avec la plantation d'arbres, la végétalisation de murs et de toitures, le développement d'écoquartiers préservant la biodiversité, de nouveaux parcs comme la création du parc Elie-Wiesel, la transformation de cours de récréation pour lutter contre les îlots de chaleur, les rénovations thermiques, les économies d'eau, l'implantation de composteurs et notamment celui de l'école Emile-Zola, ou encore la démarche éco-établissement dont le centre nautique Etienne-Gagnaire est un exemple, tout cela contribue à la fois à la lutte contre le réchauffement climatique et à l'atténuation de son

impact sur la population puisqu'il faut être sur ces deux fronts à la fois.

*(Arrivée de M. Nissanian à 17 heures 55)*

Enfin, pour qu'une société soit durable, il faut que chacun et chacune y aient sa place. Des espaces publics accessibles à tous d'abord, les bancs surélevés par exemple pour les personnes âgées ou en situation de handicap (c'est une bonne illustration), l'accès au périscolaire, aux activités de loisir pour les enfants porteurs de handicap grâce à la convention avec la CAF qui favorise l'inclusion. Si Mme Haziza pose une question précise, elle aura les chiffres sur l'ensemble de la politique handicap, il suffit de les demander, ils existent.

L'innovation est souvent au rendez-vous sur l'ensemble de ces politiques quelles qu'elles soient, que ce soit sur le plan économique avec EmerJean ou en matière de solidarité avec l'habitat mobile modulaire à destination des personnes en grande difficulté. C'est intéressant parce que les ateliers de fabrication de capteurs de pollutions atmosphériques avec des habitants conjuguent bien social, santé et environnement. On est souvent dans cette convergence de plusieurs avantages.

Il faudra continuer dans cette logique qui est à la fois partenariale et globale pour aller encore plus loin car il y a énormément à faire, non pas pour pallier les limitations des politiques nationales et internationales, mais pour apporter notre pierre avec conviction et ouvrir la voie à d'autres initiatives. Villeurbanne est souvent en avance mais peut jouer aussi ce rôle de moteur pour d'autres.

Le rapport développement durable présenté aujourd'hui y contribue, c'est un outil de travail particulièrement pertinent pour suivre les évolutions d'une année sur l'autre et guider l'action. Nous nous félicitons de sa clarté et du sérieux qu'il reflète.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci monsieur Vermeulin. Est-ce que Mme Reveyrand veut dire quelques mots, même si je vous propose de ne pas répondre à tout, d'autant que c'était davantage des remarques que des questions.

**Mme Anne REVEYRAND.**- Non, je ne pourrai pas, et beaucoup de remarques ont été faites. Je vous remercie de ces apports.

Je voudrais, de manière globale, apporter une correction en direction de M. Poncet : l'obligation d'un rapport de développement durable accompagnant les débats d'orientations budgétaires est faite aux communes de plus de 50 000 habitants et non pas de plus de 10 000 habitants.

Je voudrais aussi souligner le fait que ceux qui circulent dont vous avez parlé rapidement, ceux qui circulent et qui souhaitent pouvoir circuler librement, y compris dans les zones rurales et avec le carburant qu'ils souhaitent choisir, souhaitent aussi ne pas subir le dérèglement climatique je pense, et ne pas subir en zone rurale les inondations catastrophiques que l'on connaît depuis quelques années, ne pas subir les canicules terribles et les problèmes de récoltes, les incendies absolument gigantesques.

En fait, c'est un système, on ne peut raisonner que de manière systémique, on ne peut pas faire ce genre de critique en disant que ceux qui circulent veulent pouvoir circuler comme

ils veulent. C'est beaucoup plus compliqué que cela.

Je voulais aussi dire que le rapport de développement durable ne reprend pas tous les chiffres de manière systématique. Effectivement, il y a des tableaux qui ne sont pas suivis d'année en année mais que vous retrouverez peut-être dans deux ans, je ne sais pas. Il fait des focus sur un certain nombre de sujets et, quand Mme Haziza dit que c'est sans doute parce que nous ne voulons pas être jugés, eh bien oui, nous ne souhaitons pas être jugés. En fait, ici, nous apportons des éléments pour pouvoir débattre, pour que chacun puisse apporter des éléments, nous ne craignons pas le jugement mais nous ne sommes pas là pour être tancés.

D'ailleurs, si on trouvait tout dans ce rapport de développement durable, il ferait beaucoup plus que ces 80 pages qui vous sont présentées aujourd'hui.

Je voulais aussi faire quelques remarques sur la question des transports qui a été évoquée par les uns et les autres. M. Morel félicite la Métropole et M. Kimelfeld, c'est tant mieux. En fait, quand il parle du véhicule électrique qui lui semble être une solution, évidemment sans batterie lithium, je ne vois pas très bien comment on peut lutter contre les bouchons dont il parlait en remplaçant systématiquement tous les véhicules par des véhicules électriques. Les bouchons seront toujours là.

**M. Hervé MOREL.**- Il n'y aura plus de pollution.

**Mme Anne REVEYRAND.**- Il n'y aura peut-être plus de pollution de l'air mais les gens ne pourront pas bouger non plus, ils seront scotchés sur le pavé avec leur véhicule électrique.

C'est bien un faisceau de mesures qui est nécessaire et que met en place la Ville, que met en place la Métropole. Ce sont vraiment des actions conjointes et ce n'est pas suivant les types de compétence, chacun s'y efforce, mais je ne suis pas sûre que le véhicule électrique soit la solution finale.

Pour Mme Haziza, par rapport à la question des transports, nous avons déjà parlé de la flotte de véhicules de la Ville quand nous avons parlé de la zone de faibles émissions. La flotte de véhicules de la Ville est en bonne partie une flotte propre qui évolue régulièrement, pour laquelle nous allons investir dans les trois années à venir aussi, et je l'avais déjà dit.

Par rapport aux autres communes qui sont concernées par la zone de faibles émissions, nous avons la flotte la plus propre, en tout cas avec le plus de véhicules non polluants dans l'agglomération et au niveau de la Métropole elle-même. Quand on parle des communes concernées, il faut savoir que la flotte de la Métropole est aussi concernée.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.**- Donnez-nous les chiffres alors !

**Mme Anne REVEYRAND.**- Nous vous les donnerons. Nous vous les avons déjà donnés la dernière fois sur la zone de faibles émissions, ils étaient dans le rapport de commission.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.**- Cela ne bouge pas depuis deux ans ?

**M. LE MAIRE.**- Vous n'arrêtez pas d'interrompre en permanence, vous êtes une spécialiste. Laissez Mme Reveyrand terminer !

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Chaque année, nous avons les mêmes réponses, chaque année, c'est la même chose.

**M. LE MAIRE.-** Oui, avec vous, c'est chaque fois la même chose.

**Mme Anne REVEYRAND.-** Nous avons donné les chiffres, nous pourrions vous les redonner.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** C'est la moindre des choses dans un rapport, excusez-moi ! Après, on vient me dire que le président du groupe PS va me les communiquer sur le handicap !

**M. LE MAIRE.-** C'est la moindre des choses que vous les lisiez et que vous en preniez connaissance.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Monsieur le Maire, j'ai lu le rapport mot à mot, il fait 79 pages, je peux vous dire que je les ai lues.

**M. LE MAIRE.-** Vous allez nous le réciter.

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Je peux vous en donner les tenants et les aboutissants, il n'y a pas de problème. En revanche, quand j'entends le président du groupe socialiste me dire qu'il va me donner les chiffres, cela me dérange.

**Mme Anne REVEYRAND.-** Sur les transports, je viens de vous répondre sur un certain nombre de points sur lesquels j'avais les réponses. Je vais poursuivre sur la qualité de l'air, M. Martin parlait de capteurs autonomes pour les habitants. C'est quelque chose que nous avons mis en place dans le cadre du programme Investissements d'Avenir sur les Buers, il a été créé des capteurs autonomes mis à la disposition des habitants.

Il faut savoir que toutes les structures qui font de l'information sur la qualité de l'air font beaucoup d'efforts aujourd'hui pour mieux informer les populations, mettre au point des applications qui sont assez performantes, mais qui ne suffisent peut-être pas pour concerner les citoyens. Le fait de donner aux gens des capteurs ou de leur permettre de construire des capteurs, parce que c'est souvent aussi de l'autoconstruction de capteurs avec ces solutions qui sont développées, c'est une forme de sensibilisation en même temps des habitants, même si la fiabilité n'est pas la même.

Vous avez parlé de la construction, du fait qu'on allait climatiser parce qu'on ne s'occupait pas du tout de la manière dont on construisait aujourd'hui. C'est tout à fait faux.

On a parlé de bâtiments, Mme Vessiller l'a repris d'ailleurs : au-delà des bâtiments BBC, on va beaucoup vers ces solutions, et encore plus pour les bâtiments de la Ville, pour tout ce qui est patrimoine immobilier de la Ville. Un effort important est fait et les constructeurs aujourd'hui s'intéressent à cette question. On se refuse à climatiser largement. On va vers des rafraîchissements dans certains cas parce que les bâtiments plus anciens n'ont pas été conçus pour cela et nous n'avons pas forcément toutes les solutions, et je pense que vous ne les avez pas non plus.

Quant à la question de la construction, le recyclage de déchets sur les chantiers a été pris en main par la Métropole puisqu'elle en avait la compétence. Cette compétence est transférée aujourd'hui à la Région. Le recyclage des déchets du bâtiment et des travaux

publics est une vraie question et, vous le voyez d'ailleurs dans le rapport, pour ce qui est de la Ville, nous y travaillons beaucoup puisque 70 % des déchets de chantier sur un des bâtiments en cours de construction sont recyclés directement.

On a parlé de puits carbone, ce que nous faisons n'est pas suffisant disait Mme Vessiller, des 65 hectares dont dispose la Ville et qu'elle augmente d'année en année avec des parcs qui ne sont pas forcément des parcs à venir parce qu'on parle du parc Jorge-Semprun, je crois que dans le rapport, la temporalité n'est pas exacte, il sera livré l'année prochaine. C'est beaucoup plus rapide que ce que l'on évoque dans le rapport. Ce n'est plus un projet.

Nous ne sommes pas dans des solutions provisoires et transitoires, la végétalisation se fait, mais nous n'allons pas aujourd'hui comptabiliser tout ce qui peut être fait sur l'espace public et que les gens n'apprécient pas forcément. Quand on supprime des places de parking pour mettre des arbres, on reçoit des courriers des habitants qui sont absolument furieux parce que devant leurs fenêtres, ils avaient une place de parking et là ils auront un arbre qui leur fera de l'ombre. C'est inadmissible bien sûr. Je pense que Didier Vullierme en parlerait mieux que moi parce qu'on ne va peut-être pas aller plus loin.

Les questions d'emprise sont importantes. Par exemple, sur Léon-Blum, la question de l'emprise de voirie est très importante. Il est sûr que la végétalisation est un peu réduite mais, en même temps, nous cherchons à avoir des continuités végétales parce que la question de la trame verte et bleue - Mme Vessiller la connaît bien - est importante pour les circulations d'espèces animales et végétales et la biodiversité.

Sur l'alimentation durable, je pense avoir évoqué dans mon propos le fait que l'on travaille sur des solutions qui permettent à des agriculteurs de la conversion, des contractualisations d'agriculteurs qui sont aujourd'hui en conventionnel, et je ne parle pas d'agriculture raisonnée parce que, pour moi, l'agriculture raisonnée n'existe pas, il n'y a pas de label, chacun dit qu'il en fait mais il n'y a rien pour le contrôler, contrairement à l'agriculture biologique.

Nous permettons à des agriculteurs, par l'action que nous menons, de passer à une agriculture biologique en les accompagnant dans leur conversion par une contractualisation.

Nous en parlerons peut-être dans le débat d'orientations budgétaires, le bio pour les collectivités est beaucoup plus cher, même s'il n'est pas toujours plus cher pour les particuliers. Dans certains cas, il ne l'est pas du tout d'ailleurs pour certains produits. Les coûts pour une collectivité ne sont pas du tout les mêmes que ceux pour les particuliers.

Didier Vullierme voudra peut-être dire un mot de l'éclairage public, c'est vrai que nous pratiquons les éclairages réduits, monsieur Martin, sur certaines zones, et nous envisageons même l'extinction sur le boulevard Laurent-Bonnevay.

Je crois avoir fait un tour rapide des interventions mais je voulais quand même dire qu'Hector Bravo a cité l'industrie et je trouve cela intéressant parce que nous n'en avons pas du tout parlé. Même si l'industrie a fait beaucoup de progrès, il y a encore beaucoup à faire.

Personne n'a cité la question de l'agriculture qui impacte aussi largement nos villes, autant dans la consommation que dans les pollutions, etc.

La pauvreté qui reste inadmissible dans notre société a été citée par Hector Bravo, nous continuons de voir que tous ces problèmes environnementaux touchent essentiellement les populations les plus pauvres, que ce soit ici ou dans d'autres pays du monde.

**M. LE MAIRE.**- Merci madame Reveyrand pour des points très brefs mais il faut parfois corriger un peu les choses. Monsieur Didier Vullierme pour répondre à une suggestion que M. Martin faisait, pour lui dire que nous nous la sommes faite mais tant mieux ? Ensuite, je dirai un mot sur la climatisation.

**M. Didier VULLIERME.**- Merci monsieur le Maire.

Effectivement, pour reprendre la suggestion de M. Martin sur l'éclairage public qui ne s'allumerait qu'à l'avancement avec des détecteurs, il aurait pu constater, s'il était cycliste, que nous le pratiquons le long du tramway T3. Nous l'expérimentons à titre de test. Nous nous donnons l'hiver pour voir comment cela fonctionne, c'est plus facile avec la nuit qui tombe plus tôt. Nous allons le mettre en œuvre à plus grande échelle sur le campus de La Doua, en contrebas du boulevard Laurent-Bonnevay, sur le boulevard Niels-Bohr, et sur le haut du boulevard Laurent-Bonnevay déclassé, nous allons éteindre l'éclairage public puisque nous sommes à l'orée du parc naturel urbain et, pour des questions de préservation de la biodiversité, il ne semble pas opportun d'avoir de l'éclairage public.

Voilà pour préciser rapidement les choses.

**M. LE MAIRE.**- Un mot pour répondre à M. Morel qui voit toujours le diable là où il n'est pas, il a dit qu'aux Gratte-ciel, on serait obligé de climatiser les immeubles. Je ne sais pas d'où il a sorti cela mais l'essentiel est de le dire !

**M. Hervé MOREL.**- Pour 2050.

**M. LE MAIRE.**- C'est complètement faux ! Je vous réponds très brièvement. L'opération de Gratte-ciel Centre avec l'architecte en chef, Nicolas Michelin, fait que les immeubles ne seront pas climatisés par de la climatisation dont on parle. Ils le seront naturellement à travers un certain nombre de systèmes, ce sera le cas d'abord du lycée Brossolette malgré son retard, il a été présenté avec une climatisation naturelle. Je ne vais pas rentrer dans le détail technique mais Nicolas Michelin est particulièrement au fait de ces questions.

C'est pour cette raison que sur la maquette du lycée Brossolette, vous voyez des cheminées qui évidemment ne fumeront pas mais qui seront liées à cette climatisation naturelle et ce rapport entre l'air chaud et l'air frais.

Concernant les immeubles des Gratte-ciel, au fur et à mesure de l'attribution des lots, là aussi avec une spécificité particulière entre les promoteurs qui seront désignés sur les différents îlots et les architectes qui seront désignés, cette préoccupation sera évidemment essentielle.

**M. Hervé MOREL.**- Je vous ai posé la question ici même...

**M. LE MAIRE.**- Permettez monsieur Morel ! Vous avez commencé en disant que l'on

serait obligé de climatiser les Gratte-ciel. Eh bien non ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Vous pouvez être têtue, vous pouvez jouer le professeur Nimbus pour nous dire qu'on va les climatiser. Non, nous n'allons pas les climatiser !

**M. Hervé MOREL.-** A 50 degrés, vous n'aurez pas le choix.

**M. LE MAIRE.-** Vous sombrez un peu dans le ridicule, ce n'est pas le réchauffement climatique mais vous avez besoin d'être rafraîchi sur ce plan.

**M. Hervé MOREL.-** Je prévois l'avenir, je lis les rapports scientifiques et ce qu'ils annoncent !

**M. LE MAIRE.-** Les immeubles des Gratte-ciel auront une climatisation naturelle. Il y aura pour cela différents dispositifs, il y aura de l'isolation, il y aura des toits végétalisés. Le concept sur les Gratte-ciel, c'est celui-là et ce n'est pas un autre. Bien sûr, quand il y aura 100 degrés au niveau de la planète, je ne dis pas que ça continuera à fonctionner comme ça, même à 50, mais tout de même, ne dites pas que cette préoccupation n'est pas prise en compte et n'alimentez pas votre rapport sur un constat qui est totalement faux par rapport à la façon dont nous procédons.

**M. Hervé MOREL.-** Je conteste !

**M. LE MAIRE.-** Mais je sais que vous allez ergoter encore.

### **3 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** C'est le troisième grand rapport qui se terminera par un vote, même s'il s'agit simplement de prendre acte. Monsieur Kabalo ?

**M. Prosper KABALO.-** Merci monsieur le Maire, chers collègues,

Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote sur le DOB.

**M. LE MAIRE.-** Si monsieur Kabalo !

**M. Prosper KABALO.-** Ah oui, effectivement, sur la présentation du rapport.

**M. LE MAIRE.-** Vous savez, je suis têtue, mais si je dis les choses parce que c'est vrai. Nous faisons un vote pour dire que nous l'avons vu et nous prenons acte.

**M. Prosper KABALO.-** Vous avez raison, monsieur le Maire, autant pour moi !

Chers collègues,

Le débat que nous allons voir ce soir est un passage obligé à quelques semaines du vote du budget prévisionnel. Ce dernier précisera les conditions de l'action municipale pour l'exercice à venir. L'objectif du débat sur les orientations budgétaires est un moment de réflexion stratégique et contextuelle à caractère purement financier.

Seront évoquées quelques données d'analyse rétrospective de la situation financière de la Ville, les données économiques générales qui pourraient prévaloir pour l'exercice 2019 et les principales mesures de projet de loi de finances 2019.

Le budget 2019 intervient dans un contexte de ralentissement de la reprise avec une croissance qui fléchit au regard de la tendance récente, alors que l'inflation a nettement augmenté comparée aux années précédentes, même si elle reste contenue. Il demeure marqué par des incertitudes multiples : compensation de la taxe d'habitation réformée et disparition définitive dans quelques années, réforme des valeurs locatives locaux d'habitation, évolution éventuelle du contrat de maîtrise de l'évolution de la dépense réelle de fonctionnement.

Nous en venons à l'évolution des bases de fiscalité, notamment concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière, avec les éléments qui font varier les courbes.

Pour les constructions nouvelles, améliorations ou démolitions, l'évolution de la variation physique des bases foncier bâti, les trois années précédant la crise de 2008, était en moyenne de 2,39 % par an et de 1,35 % de 2009 à 2017.

En TH, les trois années précédant la crise, la moyenne était de 3,89 % par an et, de 2009 à 2017, de 1,7 % par an.

Pour 2018, la variation physique des bases est de 0,3 % pour la taxe foncier bâti et de 14,2 % pour la TH. La variation nominale fixée par la loi de finances initiale est indexée sur l'inflation anticipée fin 2017, elle devrait se situer en 2018 aux alentours de 1,24 %.

La base de TH progresse effectivement de 14,2 %, hors revalorisation nominale, c'est l'effet de la modification de notre abattement général à la base pour l'essentiel. Nous n'avons pas encore de chiffres définitifs, nous les aurons en principe fin décembre, ce qui nous permettra de détailler de manière précise l'effet abattement général à la base et l'effet physique constructions et rénovations.

Les dotations et compensations sont en moindre baisse en 2017. La part des dotations et compensations de l'État dans les recettes réelles de fonctionnement, si on fait une rétrospective sur les années antérieures, était de 27 % en 2004, elle n'est plus que de 16,2 % en 2017, qui est normalement la troisième et dernière année du second plan étatique d'économies.

Je vais vous citer tous les événements qui impactent les dotations : en 1996, c'est le premier pacte de stabilité, remplacé en 1999 par un contrat de croissance et de stabilité (inflation plus 33 % du PIB) jusqu'en 2007, avant d'être à son tour remplacé par un contrat de stabilité en 2008 (inflation seulement), puis en 2010 (prise en compte de la moitié de l'inflation) et enfin, depuis 2011, norme zéro valeur zéro volume (aucune prise en compte de l'inflation).

En 2014, c'est la mise en œuvre d'un plan économique initialement fixé à 1,5 Md€ pour les années 2014 et 2015, qui s'est traduit pour la Ville par une baisse de 1 M€ de dotation forfaitaire, soit -4,3 % de la dotation forfaitaire perçue en 2013.

En 2015, nouveau plan d'économies mis en place par l'État de plus de 11 Md€, étalé de 2015 à 2017, soit une perte pour la Ville de 2,40 M€.

En 2016, deuxième marche du plan triennal avec -2,50 M€.

En 2017, finalement, l'État réduit de moitié ce plan et nous rend 1,20 M€.

Au total, la Ville aura perdu entre 2013 et 2017 7,20 M€ de dotations au seul titre des

plans d'économies.

Entre 2007 et 2017, les dotations et compensations d'État passent de 226 € par habitant à 152 €. Elles pourraient se stabiliser normalement en 2018 après 9 années de baisse.

Ensuite, nous avons en dotations et compensations venant de la Métropole 11,83 M€, soit 8,37 % de nos recettes.

Ces trois premiers postes (fiscalité, dotations État et Métropole) représentent au compte administratif 2017 77,5 % de nos recettes réelles de fonctionnement hors cessions que nous pourrions avoir à réaliser.

Sur les charges et recettes courantes, nous observons un effet ciseau persistant encore en 2017, les recettes courantes, même si elles repartent à la hausse (+3 %), progressent moins vite que les dépenses courantes (+4,27 %), soit un écart de 1,27 %.

Pour mémoire, en 2009, l'effet de ciseau était inversé, c'était dû à la hausse de la fiscalité. En 2010, remontée des droits de mutation et impact de la DSC, presque 1,6 % de hausse sur ces deux postes sur les recettes totales de l'année précédente. La baisse plus rapide des recettes courantes conduit à une nouvelle contraction de l'épargne de gestion 2017 (-4,36 % soit -880 000 €).

Le niveau d'équipement reste conséquent avec l'évolution suivante : une moyenne 2001-2017 de 18,50 M€ par an, une moyenne 2008-2013 de 31,90 M€, et enfin, une moyenne 2014-2017 de 33,70 M€. On est en constante progression. Pour 2018, les premières estimations sont que le niveau est légèrement supérieur à 2017, aux alentours de 32 M€.

En 2017, les dépenses d'équipement brutes représentaient 198 € par habitant contre 246 € en 2016. Elles s'élevaient à 215 €, c'est la strate nationale pour les villes de plus de 100 000 habitants.

La dette, nous l'avons vu dans les récentes adoptions du budget, continue de progresser, toujours dans un niveau tout de même raisonnable, c'est le niveau le plus élevé depuis 2004. La Ville constate un endettement à fin décembre 2017 de 24 M€ mais toujours avec une capacité de désendettement de 1,4 an au 31 décembre 2017.

Quelques données macroéconomiques sur le projet de loi de finances 2019. Pour 2018, la croissance du PIB en volume hors inflation est envisagée à 1,7 %. Un taux de croissance identique est anticipé également pour 2019, tout ceci validé par le Conseil des finances publiques et conforté par les prévisions de divers organismes, OCDE ou autres.

Le projet de loi de finances est bâti sur une hausse de la consommation des ménages de 1,7 % par rapport à 2018, il est à 1,1 %, mais l'investissement productif des entreprises continuerait de se rétracter : +3 % contre +4,6 % en 2018.

L'inflation est envisagée à 1,3 %, en légère baisse, contre 1,6 % en 2018.

Le prix du baril de pétrole comme le dollar sont des données sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise : l'euro se dévalorise actuellement par rapport au dollar, quant au baril de pétrole, l'actualité en parle suffisamment pour savoir qu'il est à la hausse.

Le projet de loi ne comporte aucune évolution majeure, aucune évolution relative aux modalités de contractualisation avec l'État n'est évoquée. La réforme de la taxe

d'habitation se poursuit mais les modalités définitives, notamment concernant la compensation aux collectivités, ne sont pas encore connues, cela fera l'objet d'une décision qui viendra en complément de la loi de finances.

Enfin, une DGF stabilisée au niveau national mais une dotation forfaitaire qui continue de servir de variable d'ajustement de l'enveloppe normée, ce qui explique que nous aurons un équilibre quasi stable des dotations en 2019.

S'agissant des perspectives de recettes pour 2019, avec les variables d'ajustement, nous sommes encore sur les normes zéro volume zéro valeur, continuité du principe qui vise à stabiliser l'enveloppe globale de concours de l'État aux collectivités locales. Cette enveloppe est construite de plusieurs dotations : DSI et dotation solidarité pour les principales. Pour respecter l'objectif global, c'est une réduction d'autres enveloppes pour permettre notamment la dotation forfaitaire qui devrait atteindre 13,97 M€ contre 14,20 M€ encaissés en 2018. Il y aura donc quelques variations à la baisse par rapport à 2018.

Sur les perspectives de recettes en 2019 :

- Pour la fiscalité directe locale, poste le plus important, l'évolution nominale est envisagée sur la base de l'inflation (1,4 %), l'évolution physique estimée en fonction du processus de permis de construire et de la production immobilière, taxe foncière (+1,3 %) et taxe d'habitation (+1,5 %).
- L'estimation du produit de la fiscalité en 2019 est supérieure ou proche de 84 M€, ceci sur le fondement des bases provisoires de 2018.
- Les droits de mutation sont en hausse, on les inscrira aux alentours de 5,50 M€ pour se rapprocher des produits perçus antérieurement mais tout le monde sait que cette recette est volatile, et vous verrez au moment du budget l'écart important d'une année sur l'autre sur cette recette.
- La progression des recettes des services dépendra bien entendu de la fréquentation et de l'évolution éventuelle des tarifications des Villeurbannaises et Villeurbannais. La progression globale des recettes réelles sera proche de 1,2 %.

S'agissant des perspectives de dépenses en fonctionnement, c'est un objectif d'économies des dépenses courantes pour 2018. Je vous rappelle le cadrage indiqué aux adjoints et aux services à hauteur de -1,6 %. C'est pluriannuel puisque nous avons un objectif de -6,4 % pour la période 2016-2019, des économies qui doivent permettre d'absorber les effets des ouvertures d'équipements, la baisse de ressources en provenance de l'État.

Parmi les contraintes externes, des mesures réglementaires en matière de ressources humaines, de réforme des carrières, d'accompagnement par la Ville de l'évolution du service rendu, de nouvelles écoles comme l'obligation de création de 17 postes. Enfin, sur la sécurité, création de 6 postes. En conséquence, une progression réelle des dépenses envisagées à 0,2 %.

Aucune dépense exceptionnelle n'est envisagée.

En investissement, près de 48 M€ en travaux, études et équipements contre 55 M€ en 2018.

Enfin, un emprunt d'équilibre aux alentours de 8 M€ contre 22 M€ au BP 2018.

Une épargne brute en hausse, à l'inverse de l'an dernier : 15,2 % contre 14,25 % en 2018.

Il vous a été communiqué un tableau qui reprend une part de la PPI, notamment les dépenses d'équipement sur l'exercice 2018 où on inscrit près de 47 M€ d'investissement, et vous avez la liste des dépenses majeures qui seront faites sur cet exercice.

Les perspectives à moyen terme sont :

- La priorisation de nos investissements au regard des besoins de la population, de nos capacités d'investissement et du caractère stabilisateur économique de l'investissement pour notre territoire. On peut parler de développements importants : Gratte-ciel Centre, Carré de Soie ou encore Grandclément.
- Un recours à l'endettement mais dans le respect d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans (c'est un de nos objectifs à la fin du mandat), bien en dessous de l'indicateur dans le contrat de maîtrise de l'évolution des dépenses. La contractualisation de l'État avec les collectivités permet un désendettement jusqu'à 10 ans. Nous ne nous en tenons pas à cette référence mais plutôt à nos critères d'endettement, nous devons même nous situer, peut-être d'ici la fin du mandat, entre 3 et 5 ans maximum de période de désendettement.
- Le maintien des équilibres financiers par la réorganisation de la production du service rendu avec rationalisation de l'organisation, amélioration de processus, méthode de travail, organisation des services, mutualisation interne et externe, niveau de facturation et de tarification du coût du service des contribuables et usagers en fonction de leur capacité à payer.
- Le maintien d'un niveau de service de qualité et appréciation du service rendu : quels services sont utiles, impératifs, obligatoires, au regard de la population.

L'ensemble devra être tenu en fonction des évolutions institutionnelles et de compétences réglementaires, notamment dans le cadre de la Métropole, mais aussi financières au vu des incertitudes existantes, avec pour objectif continu la préservation du service rendu aux usagers, le soutien au tissu associatif existant en favorisant toujours l'émergence de nouvelles structures, et l'association du personnel dans l'exercice de nouvelles compétences éventuelles dans un cadre évolutif.

Au regard de tous ces indicateurs de référence admis, la Ville dispose encore d'une marge de manœuvre réelle, toutefois conditionnée à la soutenabilité du remboursement de la dette. La collectivité doit faire face à sa capacité de remboursement sur la durée. À fin 2017, elle se situe à 1,5 an et devrait être inférieure à 3,5 ans à la fin du mandat.

Depuis plusieurs années, le contexte de la préparation budgétaire est caractérisé par une inconnue, les dotations ou encore les décisions législatives ; 2019 n'échappera pas à la règle, la réforme de la TH étant encore un exemple parfait d'une inconnue, notamment concernant sa compensation. Ces incertitudes et ces différents pactes que nous subissons depuis plusieurs années rendent d'autant plus complexe le développement d'une stratégie financière sur le moyen terme, notamment en termes de visibilité.

Voilà monsieur le Maire, j'en ai terminé. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Merci monsieur Kabalo. Nous avons les interventions de tous les groupes, nous commençons par M. Morel pour le groupe UDI. Nous avons fixé un temps maximum de dix minutes par groupe, j'encourage chacun non seulement à ne pas le dépasser mais éventuellement à le réduire un peu.

**M. Hervé MOREL.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Fort classiquement, nous allons commencer par situer le contexte notamment en précisant notre analyse par rapport à la présentation faite par la municipalité.

Effectivement, nous devons constater un retournement et un assombrissement des perspectives économiques. La crise économique se prolonge et nous constatons partout dans le monde l'arrivée au pouvoir de régimes pas vraiment modérés. La guerre commerciale lancée par Trump aura des conséquences néfastes pour les années à venir avec au minimum un ralentissement économique supplémentaire. Les barrières douanières qui sont en train de s'établir de toute part renchériront les produits importés et diminueront la demande.

Nous voyons aussi des discours de gouvernements irréalistes souhaitant « ouvrir les robinets de la finance », c'est-à-dire la planche à billets, ce qui a toujours eu pour conséquence de pénaliser fortement les plus modestes. L'Italie court vers davantage d'endettement, prétendument pour financer le pouvoir d'achat. Elle risque la banqueroute qui est arrivée en Argentine, il y a vingt ans, et vingt ans plus tard, l'Argentine ne s'en est toujours pas remise.

Curieusement, à Gauche, nous entendons régulièrement des discours similaires, c'est-à-dire qu'il faut relâcher la contrainte budgétaire pour favoriser le pouvoir d'achat. Le problème est que Trump, pas vraiment de Gauche, a lui aussi laissé filer son déficit, pour d'autres raisons, je le concède.

Cela ne présage rien de bon.

La Commission européenne a raison d'exiger à terme des budgets mieux équilibrés. En revanche, nous contestons cette orthodoxie en matière d'équipement, sinon jamais la planète ne réussira la transition énergétique.

Il faut à nouveau féliciter le parti communiste chinois, qui avec sa politique de capitalisation et donc de moindre redistribution des richesses au peuple, accumule un trésor de guerre qui lui permet une politique industrielle agressive. Ainsi, la Chine préservera une progression à moyen terme du pouvoir d'achat des Chinois. La France, ruinée par trente ans d'absence de réforme significative, n'a plus la capacité d'agir sur son destin industriel. Cela veut dire qu'à court et moyen terme, la France ne maîtrisera pas ses emplois industriels, et donc le pouvoir d'achat.

Il existe toutefois quelques bonnes nouvelles : l'abandon partiel des emplois aidés n'a créé aucune des catastrophes annoncées et la création d'emploi est en forte augmentation en France par rapport au mandat Hollande. Toutefois, à court terme, la fin des emplois aidés joue défavorablement sur le taux de chômage qui ne baisse pas vraiment en France.

La France est aussi devenue le pays européen le plus attractif en Europe pour l'industrie car, outre ses équipements structurels, éducation et infrastructures, l'arrivée de Macron au pouvoir est perçue comme la fin de l'instabilité économique, l'industrie internationale

ne croit plus au retour au pouvoir de la Gauche en France. La France est redevenue un pays où l'on peut investir et cela sera positif pour les emplois à moyen terme, mais cela compensera tout juste les problèmes internationaux que l'on vient d'évoquer.

Globalement, nous rappelons que « *si nous ne sommes pas dans la majorité présidentielle, nous soutenons l'action du gouvernement à 60 %* » dit Jean-Christophe Lagarde, le président de l'UDI. Cela veut dire que si nous soutenons les bonnes réformes, pour 40 % des actions, nous sommes en désaccord.

Un désaccord fort concerne la suppression de la taxe d'habitation. C'est contraire au principe de subsidiarité, à la décentralisation que nous défendons vigoureusement. En particulier, le traitement technocratique infligé aux élus locaux est démoralisant pour les femmes et les hommes qui s'investissent souvent avec dévouement. Et cela est particulièrement contre-productif !

Si nous trouvons que le plan d'économies imposé par l'État est trop brutal et centralisateur, donc contraire à nos principes, il est nécessaire de réduire les dépenses publiques et en particulier les dépenses de fonctionnement.

Pour Villeurbanne, nous constatons que votre objectif est bien conforme et nous vous félicitons pour cela. Vu les déclarations des différents partenaires de votre majorité, cela n'a pas dû être très simple. En revanche, nous ne voyons pas de stratégie claire pour réduire ces dépenses de fonctionnement et là nous ne vous félicitons pas !

Nous avons l'impression que vous rabotez un peu ce qui dépasse, mais cela n'est pas une stratégie. C'est ce que l'on fait quand on ne sait pas quoi faire.

La masse salariale demeure le premier poste de dépenses. Le problème supplémentaire de la masse salariale est que ces dépenses sont engagées pour de nombreuses années. Le coût moyen annuel chargé d'un agent permanent à temps plein était en 2017 d'environ 41 300 €, là, nous supposons volontiers que les contraintes ne laissent que peu de marge de manœuvre à la Ville. Avec 1 894 agents, 3 % de réduction d'effectif représenteraient donc une économie d'environ 2,30 M€ par an. Sans aller jusque-là, il existe une marge de manœuvre réelle à ce niveau. Il s'agira toutefois d'ajustements. La vraie bonne décision serait, au niveau gouvernemental, de revenir sur les 35 heures qui pénalisent tant le pouvoir d'achat en France.

Comme nous venons d'apprendre le renouvellement du directeur général des services, qui nous a expliqué ses missions, notamment de redéfinition et de redécoupage des tâches et des services, nous vous reprochons de ne pas avoir ajouté comme directive l'optimisation de la masse salariale qui aurait sans doute pu s'inscrire. C'est ce que font, jamais avec plaisir, la plupart des entreprises privées en difficulté. C'est ce qu'ont fait les pays qui se sont réformés, notamment ceux du nord de l'Europe, ceux qui ont réussi à réduire leur dette et à améliorer le pouvoir d'achat.

De façon plus générale, pour définir une stratégie pour une meilleure efficacité, il faut regarder comment font les autres villes comparables en France et dans le monde.

En France, nous venons de voir ce week-end un mouvement de contestation, qui porte principalement sur le pouvoir d'achat. Il est malheureusement vrai que le pouvoir d'achat stagne dans notre pays, il est tout aussi vrai que de nombreux Françaises et Français

peinent à boucler les fins de mois. Nous ne pouvons toutefois pas, comme le fait Trump, affirmer que pour notre qualité de vie, nous ne ferons rien pour la planète. Toutefois, si le prix des carburants et de l'énergie, en général, doit augmenter, cela est nécessaire pour atteindre les objectifs réels de baisse des émissions de CO2, la communication et le timing ne sont pas en cohérence avec la situation des Français.

Oui, il faut affirmer que le prix des carburants et de l'électricité augmentera car c'est nécessaire pour financer la transition énergétique. En revanche, il est nécessaire de retrouver du pouvoir d'achat au moins à terme. Tous les pays qui améliorent leur pouvoir d'achat ont fait des réformes de structures refusées par la Gauche française mais assumées par tous dans les pays nordiques.

En particulier, il est nécessaire de reporter une partie du financement social sur la consommation, donc la TVA, et en contrepartie baisser les cotisations sociales des ménages et redonner ainsi un peu de pouvoir d'achat aux Français. Le pouvoir d'achat ne se gagne que par des résultats au long cours.

Pour revenir sur Villeurbanne, nous constatons des rattrapages de circonstance sur les équipements de la commune. L'investissement manque donc sur certains points, notamment au niveau des écoles. Villeurbanne a besoin d'un véritable plan d'équipement pluriannuel, un business plan à vingt ans qui permettrait de mettre en rapport les objectifs en matière de logement avec les besoins en équipements publics (classes d'école, crèches, parcs et jardins). Pour nous, une ville bien gérée doit le faire et le rendre public.

Sur la politique de sécurité, nous ne pouvons qu'être critiques. Villeurbanne est la 79<sup>ème</sup> ville française pour ses effectifs de police municipale alors qu'elle est la 20<sup>ème</sup> ville pour sa population. Sous les 20 villes les plus peuplées, 14 ont au moins 4,5 policiers pour 10 000 habitants, Lyon en a plus de 6, Villeurbanne est à seulement 2,7. La sécurité ne semble pas compter pour la municipalité. C'est fort dommage.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE MAIRE.**- Un tout petit point factuel quand même parce que, monsieur Morel, je ne pense pas que vous ayez bien compris ce que l'on vous a dit. Le directeur général des services, M. Grignard, est juste à côté de moi, il n'est pas prévu de le remplacer. Vous avez dit « grâce au remplacement du directeur général des services », sans doute avez-vous confondu avec le directeur général des services techniques et environnementaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

C'était une rectification qui me semblait importante parce que si c'est vous qui faites les mutations au niveau de la Ville, cela deviendra un peu compliqué !

**M. Hervé MOREL.**- Ma remarque est la même.

**M. LE MAIRE.**- Nous passons à Mme Khelifi.

**Mme Zemorda KHELIFI.**- Monsieur le Maire, monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues,

Avant de rentrer dans le cœur du sujet de ce débat d'orientations budgétaires villeurbannais, nous souhaitons redire notre inquiétude quant aux choix du gouvernement

en matière de fiscalité et de contraintes budgétaires exorbitantes. Les efforts demandés aux collectivités depuis plusieurs années conduisent nécessairement, ici comme partout, à des coupes drastiques dans le cœur même des missions des collectivités locales : le service public.

La suppression de la taxe d'habitation n'est qu'un symptôme supplémentaire d'une politique démagogique au service d'un projet de société ne favorisant ni les solidarités territoriales, ni l'accès au service public.

À l'heure où nous devrions être unis dans un combat pour la transition énergétique, à l'heure où l'urgence climatique n'a jamais été aussi criante qu'aujourd'hui, la fiscalité écologique n'est que très peu réaffectée dans la transition écologique (de l'ordre d'à peine 20 %). Or, c'est à 100 % qu'elle devrait l'être. C'est une aberration de voir qu'une grande partie de la recette de la contribution Climat Énergie est reversée sous forme de crédit d'impôt à la firme Total notamment.

Cette politique d'éco-taxation des carburants ne doit pas venir pallier la suppression de la taxe d'habitation, ni pénaliser des ménages modestes, et encore moins permettre de financer de nouvelles autoroutes ou des EPR. Elle doit permettre de financer les justices climatique et sociale. Les mesures annoncées sous la pression et en dernière minute par Édouard Philippe, la semaine dernière, ne seront pas suffisantes pour accompagner chacun vers la sortie de la dépendance aux énergies fossiles. Mais faisons aussi attention à ne pas diviser la société sur ces questions imposées par le gouvernement, au risque de ne rien faire avancer du tout.

Sur le contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous exprimez par ailleurs cette inquiétude légitime que nous partageons, et que nous avons exprimée lors du vote sur la contractualisation. La Ville ouvrira d'ici 2022 un certain nombre d'équipements (détaillés dans le PPI joint au DOB) dont les frais de fonctionnement vont venir s'ajouter au budget existant.

En effet, les nouveaux équipements publics répondent à des attentes des habitants (nouvelles écoles et gymnases, nouveaux parcs, aménagement d'espaces publics, etc.). Même si les dépenses nécessaires à la transition écologique comme notamment les rénovations thermiques, les dépenses en fibre de télécommunication ou autres réduiront les dépenses de fonctionnement, il est fort à craindre que le contrat de maîtrise ne sera pas respecté.

Ceci d'autant plus que, comme vous le dites à juste titre, la base de référence du contrat de maîtrise ne sera pas revalorisée et rend probable ce dépassement. C'est ce qui semblerait être le cas potentiellement dès 2019, avec une pénalité évaluée à 375 000 €. C'était d'ailleurs repris dans *Le Progrès* aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.**- Madame Khelifi, avec votre permission, je crois qu'il vaut mieux faire référence au DOB qu'au titre du *Progrès*. En l'occurrence, j'ai eu l'occasion de le dire, il ne reflète absolument pas ce qu'est le DOB, on vous le dira tout à l'heure. C'est bien de lire la presse mais le titre du *Progrès*, ce n'est pas celui-là.

**Mme Zemorda KHELIFI.**- Monsieur le Maire, ces informations figurent dans le DOB me semble-t-il.

**M. LE MAIRE.**- Mais pas pour 2019 en tout cas.

**Mme Zemorda KHELIFI.**- Oui mais vous dites dans le DOB quand même qu'il semblerait qu'il y ait un dépassement. C'est vous-même qui l'évoquez.

Merci de ne pas me couper.

D'autres annonces dans les derniers mois du gouvernement sont aussi inquiétantes. La mise en place des politiques locales de l'habitat avec la baisse des APL de 1,7 Md€ pour les locataires du parc social, qui, pour ne pas pénaliser les ménages, impose aux bailleurs de compenser cette baisse par une baisse des loyers de 50 € à 60 € par mois. Cette baisse risque de mettre en grandes difficultés financières de nombreux organismes HLM et viendra toucher indirectement les personnes qui en ont le plus besoin, car elle conduira à construire moins de logements sociaux neufs et un moindre entretien des logements existants.

Par ailleurs, concernant la suppression d'un tiers de la taxe d'habitation depuis cette année pour 80 % des ménages, principal levier que chaque municipalité a à sa disposition pour mettre en œuvre son projet municipal, le gouvernement n'indique pas dans son projet de loi de finances 2019 les modalités de compensation des pertes de taxe d'habitation sur la durée et la disparition de celle-ci.

Malgré la situation financière de la Ville qui est encore saine, le montant des dépenses d'équipement reste relativement élevé avec 47 M€. L'endettement, quant à lui, continue de s'accroître puisque la dette propre de Villeurbanne s'élève désormais à 26,68 M€ fin 2017 contre 21,30 M€ en 2016, ce qui représente une dette par habitant de 178 €. Vous nous rappelez que « *le taux d'endettement de la Ville est de 18,7 % contre 86,4 % pour les communes de plus de 100 000 habitants hors Paris* », ce qui reste également un chiffre tout à fait soutenable. La Ville se doit d'investir et de s'équiper, le recours à l'emprunt est bien légitime.

Les dépenses de fonctionnement courantes sont en hausse, intégrant la réalisation des Invites selon une périodicité biennale. Elles intègrent aussi l'impact de la démographie scolaire avec notamment l'ouverture de classes et d'écoles. Nous nous félicitons que l'impact démographique soit aujourd'hui évalué et anticipé. Cela n'a pas toujours été le cas. Nous saluons également le fait que l'éducation reste une exception dans le plan d'économies. S'il y a bien un domaine où les dépenses sont des investissements sur du long terme, c'est celui de l'éducation de nos enfants. Il est fondamental de ne pas faire d'économies sur leur dos.

Quelques mots sur le personnel municipal. L'objectif entamé de recherche d'efficacité et d'amélioration de la productivité va se poursuivre l'année prochaine notamment via deux démarches :

Tout d'abord, je cite « *l'organisation des services et son impact sur les postes de travail, des démarches d'externalisation, le non-remplacement de départs avec, si nécessaire, une réorganisation des tâches* ». Le personnel, l'organisation des services, des charges de travail et les remplacements ne peuvent être une variable d'ajustement pour un besoin de recherche d'économies. Les agents municipaux construisent et forgent le service public. La qualité de leur travail et de leurs conditions de travail permet aussi l'efficacité du service public.

Par ailleurs, vous évoquez l'externalisation des services publics via l'ouverture d'une crèche gérée sous la forme d'une délégation de service public. Au-delà du fait que nous souhaiterions savoir où en est ce projet, car depuis sa dernière présentation en Conseil Municipal, il y a plus d'un an, nous n'avons pas eu de nouvelles, nous souhaitons redire ici toute notre réserve quant au passage en DSP pour des compétences comme celle de la petite enfance.

À l'heure où de nombreuses villes reprennent a contrario des services en régie car mal gérés en DSP ou avec un niveau de service médiocre, vous vous engagez dans une voie répondant à des impératifs de court terme mais certainement pas de bon sens. Vous faites le choix du passage par le privé car vous ne souhaitez pas embaucher les personnels nécessaires à leur fonctionnement.

Vous comme nous sommes maintenant convaincus que les transitions doivent être prises à tout niveau, et l'échelon local constitue un des chaînons manquants indispensables pour les engager.

L'alerte écologiste a été entendue par la société. Il est de notre responsabilité de réfléchir et d'engager ce grand virage dont notre société a besoin plus que jamais à l'approche de la COP 24 qui se tiendra début décembre en Pologne, montrons que nous pouvons faire de l'écologie et de la solidarité le cap majeur du budget 2019 et que le gouvernement en fasse de même dans la loi de finances 2019.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci madame Khelifi. Je vous prie de m'excuser de vous avoir interrompue mais je pensais que c'était avec votre permission. Nous vous répondrons avec précision.

**Mme Zemorda KHELIFI.-** Si c'était pour me réprimander, ce n'était pas la peine !

**M. LE MAIRE.-** Je ne vous réprimandais pas ! Si vous avez pris cela pour une réprimande, je fais amende honorable. Pour moi, c'était une rectification. Nous nous en tenons là, vous aurez des éléments de réponse ensuite.

Nous passons à M. Poncet pour le Rassemblement National.

**M. Stéphane PONCET.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne sais pas comment faisaient les Athéniens sans café parce que la démocratie sans café, c'est un peu difficile !

Monsieur le Maire, chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier M. l'adjoint aux finances et grand marcheur devant Jupiter pour le document qui nous est soumis car il est clair, synthétique et propose une analyse honnête et très instructive sur la situation financière de la Ville ainsi que sur les perspectives à venir.

L'objectif du présent débat est de faire une analyse sur cette situation financière avant d'aborder le contexte et les perspectives du Budget Primitif 2019 et d'analyser la stratégie financière retenue compte tenu de vos ambitions pour la commune.

Concernant la situation financière de la Ville, les chiffres communiqués permettent de dégager les grandes évolutions constatées entre 2007 et 2017.

Dans le domaine des dépenses, on note la difficulté à maîtriser les évolutions : les charges à caractère général ont une progression annuelle moyenne de 1,6 %, les charges de personnel de 3,32 % par an.

Ce constat est toutefois à moduler car, comme vous l'indiquez, si on prend en considération l'évolution démographique de la ville entre 1999 et 2017, plus de 22 776 habitants, soit une augmentation de 17,9 %, on s'aperçoit que les dépenses réelles par habitant évoluent de 15,86 % et les recettes réelles par habitant de 7,53 % entre 2009 et 2017 !

Cela veut donc dire que l'évolution démographique de la ville ne s'accompagne pas d'une augmentation équivalente des dépenses et surtout pas des recettes. Le développement de la ville renforce la disparité de nos finances.

Dans le domaine des recettes, on constate la baisse importante des dotations et compensations de l'État. On en connaît l'origine : un État qui se trouve dans l'obligation de se désendetter et qui fait porter une bonne partie de cet effort sur les collectivités.

Vous soulignez à plusieurs reprises et à grands cris ce manque de recettes comme si vous aviez de la peine à comprendre que les miracles se produisent à Lourdes et pas à Bercy !

La fiscalité directe locale demeure le premier poste de ressources de la commune.

Le produit des droits de mutation bénéficie d'une forte augmentation, conséquence du dynamisme immobilier de la métropole.

Enfin, on constate une érosion de l'épargne de gestion depuis 2014.

On constate aussi des évolutions récentes assez inquiétantes :

- Une augmentation des dépenses de personnel bien plus importante que la moyenne nationale ;
- Le coût des Invites qui, comme vous le mentionnez, alourdit un an sur deux les charges à caractère général ;
- Une augmentation de la fiscalité locale qui renforce la part prépondérante des ménages dans nos recettes, laquelle passe de 47 % en 2007 à 52,85 % en 2017.

Enfin, on note que les charges courantes s'envolent plus vite que les ressources courantes, produisant un effet ciseau. La conséquence est une épargne brute à la baisse, à l'inverse de la tendance nationale, et une progression de la charge de la dette.

Les frais financiers relatifs à la dette progressent de +57 % en 2017 !

Ces évolutions traduisent les faiblesses des finances de la Ville :

- Le poids de la masse salariale, premier poste des dépenses de la commune, est difficile à maîtriser ;-
- Le poids du poste des subventions et participations, pratiquement 20 % des dépenses réelles de fonctionnement ;

- Des recettes réelles de fonctionnement très faibles, à hauteur de 949 €, alors que la moyenne pour les villes de plus de 10 000 habitants est de 1 324 €. Cela traduit aussi un revenu médian très faible qui constitue un handicap pour le développement de la ville ;
- Non négligeable, le poids de la dette garantie émanant en majorité du domaine du logement social : 276 € par habitant alors que la dette par habitant est de 178 €. Une aberration !

Concernant le contexte de l'exécution budgétaire de 2019, depuis 2018, la principale contrainte est le cadrage financier et budgétaire imposé par l'État via la contractualisation jusqu'en 2020 et certainement bien au-delà.

Dans le cadre du redressement des finances publiques, l'objectif de l'État est d'infléchir les dépenses des collectivités en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de les maîtriser sous peine de sanction financière.

La part relative de l'endettement est indicative, dans le futur, elle pourrait être plus contraignante, élément non négligeable à retenir.

Nos perspectives sont donc clairement limitées, d'autant plus que l'incertitude est forte, tant sur les modalités de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation que sur les conséquences réelles du projet de loi de finances 2019.

Analyser le contexte d'exécution du BP 2019, c'est aussi étudier les objectifs retenus par la collectivité pour les années à venir.

Villeurbanne s'est engagée dans un ensemble de projets d'aménagement urbain dans le cadre du PLU-H et de construction d'équipements indispensables pour accompagner le développement du territoire et sa densification.

La réalisation de ces projets oblige à maintenir pendant plusieurs années un budget d'investissement conséquent. L'ouverture de ces équipements et la volonté de garantir un fonctionnement du service public municipal entraîneront obligatoirement des frais de fonctionnement qui viendront automatiquement alourdir nos charges courantes.

Dans le contexte d'un budget encadré, le financement de ces objectifs devient plus que difficile.

La stratégie financière que vous reprenez est claire : le recours à de nouveaux emprunts, un besoin de financement prévisionnel pour 2019 de 14,60 M€, avec pour argument que le montant des frais financiers de la dette reste faible compte tenu des taux sur les marchés financiers.

Cependant, le risque de dérapage existe malgré le paragraphe entier d'explication consacré aux taux fixes et variables qui vise à minorer ce danger.

Autre choix assumé, et non des moindres : le non-respect dès 2019 des objectifs assignés à la Ville dans le cadre du contrat passé par l'État. Vous présentez la sanction financière encourue de 375 000 € comme un moindre mal sous prétexte qu'elle aurait été de 500 000 € sans contractualisation.

Drôle de justification, surtout si on prévoit un autofinancement en hausse de 7 % !

Vous évoquez aussi d'autres expédients : l'extension de la zone payante de stationnement en 2019 pour porter cette ressource à 2 M€ pour la Ville.

Concernant les marges de manœuvre évoquées, nous avons droit à un véritable catalogue :

- Poursuite de l'objectif pluriannuel d'économies qui devient un « objectif primordial » ;
- Amélioration de la productivité ;
- Externalisation de certaines prestations ;
- Non-remplacement des départs à la retraite ;
- Réorganisation des tâches.

En réalité, il faudrait aussi y adjoindre :

- La maîtrise de la masse salariale, donc des dépenses de personnel, qui sont de +4.62 % en 2017, et résoudre le problème récurrent de l'absentéisme ;
- La question de la viabilité de certaines subventions ou dépenses : les Invites, ASVEL ;
- Le transfert éventuel de certaines structures à la Métropole ;
- La fin des activités périscolaires compte tenu de la révision des financements de l'État.

En conclusion, avec le BP 2019, nous allons assister à la fin de la parenthèse enchantée de « la ville la mieux gérée de France », de cette ville qui prospère avec M. Kabalo.

Vous l'indiquez clairement dans le rapport, dorénavant, on navigue à vue, sans visibilité. L'avenir, ce n'est plus le Titanic mais un U-boot !

2019 constitue non seulement un tournant pour nos finances mais met en défaut le scénario de votre stratégie financière basé sur la progression des dépenses de fonctionnement pour accompagner l'évolution du territoire, une baisse conséquente de l'autofinancement et le recours systématique à l'emprunt comme bouée de sauvetage.

Le paradoxe de Villeurbanne est que nous avons des ambitions mais plus de moyens.

L'avenir de la ville devient donc incertain, piégé par un contexte financier contraignant et des marges de manœuvre qui se réduisent.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Avec vous, c'est la parenthèse désenchantée ! Nous y reviendrons tout à l'heure. M. Martin va continuer la parenthèse enchantée, j'en suis sûr !

**M. Jean-Wilfried MARTIN.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme chaque année, nous sommes amenés à nous exprimer sur les orientations budgétaires présentées pour l'exercice budgétaire de l'année à venir.

J'en profite pour remercier particulièrement les services, sans oublier l'adjoint aux finances en marche, qui nous ont fourni ces éléments définis par la loi.

Commençons par une remarque de forme.

À Villeurbanne, les habitudes persistent d'appeler ce rapport « Débat sur les orientations budgétaires », les annexes n'ont manifestement pas été mises à jour malgré la dynamique « en marche forcée » d'une partie de votre équipe municipale.

Mais, au fond, ceci n'est pas bien grave.

Toutefois, je note votre volonté de limiter le débat sur les grandes orientations municipales pour l'année à venir.

Comment le débat peut-il être serein, éclairé, éclairant et contradictoire dans ces conditions, Monsieur le Maire ?

Sur un document de 27 pages, donné sur table en commission et donc sans réel échange préparatoire, les 14 premières pages, soit plus de la moitié du document, sont là pour donner une vision de la situation financière antérieure de notre commune. Vous passez beaucoup de temps à analyser le passé - auquel vous appartenez. Et cela toujours au détriment d'une vision ambitieuse pour notre ville !

Deux pages viennent ensuite détailler le futur projet de loi de finances, et les 10 dernières pages concernent réellement la commune de Villeurbanne.

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 avait pour objectif de remplacer le débat par un rapport d'orientations budgétaires. Elle s'inscrit dans la trajectoire d'amélioration des orientations budgétaires des collectivités.

Cette loi définit les informations minimales que doit contenir le rapport :

- Orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes ;
- Présentation des engagements pluriannuels ;
- Informations relatives à la structure de la dette et de son encours ;
- Structure des effectifs et durée effective du travail ;
- Évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur ;
- Évolution du besoin de financement annuel.

Selon la structure du rapport qui nous est présenté, vous oubliez des points essentiels : le temps de travail et l'encours de dette. Quant à la structure des effectifs, cette dernière s'arrête à 2017, alors que l'année 2018 est quasiment terminée.

Nous connaissons les compétences de la direction des Ressources Humaines, nous nous étonnons de l'absence d'indicateurs à jour.

Un autre élément nous interpelle concernant la structure du ROB. Nous avons déjà eu l'occasion de vous interpeller sur le sujet des comparaisons de budget primitif à budget primitif. Cette vision vous permet politiquement de défendre une vision plus ou moins éloignée de la réalité.

Chaque année, à l'examen du compte administratif, nous constatons la sur-réalisation des recettes de fonctionnement, et la sous-réalisation des dépenses d'équipement et

d'investissement.

Défendre une vision, c'est bien, monsieur le Maire. Cela nous laisse un peu d'espoir pour la ville. Mais lui donner les moyens de se réaliser, c'est mieux, l'ancrer dans le réel, c'est encore mieux.

Il aurait été plus honnête politiquement d'analyser les quelques prévisions budgétaires de 2019 avec le quasi réalisé de 2018 et le réalisé de 2017.

Qu'indiquent les quelques chiffres qui nous ont été communiqués ?

Les charges à caractère général qui reflètent le train de vie de notre commune et les charges de personnel progressent de plus de 4 %, bien loin du contrat signé avec l'État. À elles deux, ces charges représentent plus de 79 % des dépenses de fonctionnement.

Quelles sont vos pistes d'économies ?

Il nous semblait que le rapport d'orientations budgétaires était l'occasion d'engager le débat, bien avant l'analyse du budget. Mais vous privilégiez manifestement un simulacre de démocratie.

Nous vous avons alerté sur ce point lors de la signature du contrat avec l'État. Nous attendrons donc le mois prochain pour découvrir peut-être vos actions vigoureuses sur ces deux points.

Nous risquons bien de nous voir appliquer une reprise financière en 2020 si rien n'est fait sur le budget primitif 2019. Si les chiffres après retraitement indiquent bien un dépassement de 500 000 €, c'est une reprise de 375 000 € qu'il faudrait supporter. Quelle ligne de dépense en ferait les frais ?

Autre élément important, la prévision d'épargne brute.

Vous nous aviez indiqué dans votre présentation que cette dernière devait augmenter de 20,80 M€ en 2018 à 22,40 M€ en 2019.

Quelle présentation biaisée, vous êtes dans la pure communication politique ! Et vous l'êtes d'autant plus en comparant le budget 2018 avec les décisions modificatives votées avec les éléments fournis ce soir.

Aujourd'hui, vous allez présenter la décision modificative n° 3 du budget 2018. Cette dernière va impliquer une réévaluation à la hausse de l'épargne brute à 22,40 M€. La hausse présentée dans ce rapport est donc déjà annulée.

Maintenant, faisons plaisir à votre adjoint aux Finances en terminant par la suppression de la taxe d'habitation et ses différents impacts sur notre commune.

À l'heure actuelle, les modalités de compensation de la taxe d'habitation ne sont toujours pas formellement connues. On peut supputer, d'après la presse, que certaines taxes seront réorientées vers les communes, mais comment seront financés les deux tiers restants ? Par le déficit, donc par la dette.

Sans être un oiseau de mauvais augure, doit-on s'attendre à une réforme du foncier en France ? Que deviendra la part départementale (donc métropolitaine) de la taxe foncière ? Doit-on s'attendre à une baisse de la dotation reçue de la Métropole de Lyon si cette dernière était dépossédée de la taxe foncière ?

Si demain, les propriétaires devaient voir leur taxe foncière exploser, de nombreux ménages n'auraient plus la capacité de devenir propriétaires.

Le président Macron dit vouloir augmenter le pouvoir d'achat des Français alors qu'il multiplie les hausses de taxe. Le président Macron n'a pas compris que l'investissement dans la pierre est un accomplissement pour la majeure partie des Français qui veulent s'assurer un toit sur la tête et protéger leurs enfants.

Votre majorité municipale, intoxiquée par les germes du macronisme, doit certainement vous rendre un peu schizophrène.

Je vous plains, Monsieur le Maire, de participer indirectement et malgré vous à l'affaiblissement du pouvoir d'achat des Villeurbannais.

Vous valez mieux que ça, Monsieur le Maire !

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Votre conclusion est d'une perfidie rare. Pourtant, vous m'avez entendu quelquefois évoquer, même avant vous, la taxe d'habitation, je constate avec plaisir que vous le répétez, tant mieux, mais après avoir cette conclusion en parlant de notre intoxication, je pense que c'est là que le caractère perfide de votre intervention saute aux yeux et pas très honnête pour l'essentiel.

Monsieur Bocquet, nous vous attendons avec plaisir pour souffler un peu !

**M. Jonathan BOCQUET.**- Merci Monsieur le Maire. Vous allez d'autant plus souffler que je ne vais pas reprendre les chiffres déjà cités cinq fois, je rappelle à toutes fins utiles à l'assemblée qu'il n'est pas obligatoire d'aller jusqu'au bout du temps imparti, il ne faut pas remplir pour remplir.

J'irai à l'essentiel et j'en profiterai pour parler un peu d'autres choses parce qu'on connaît les positions des uns et des autres sur cette DOB. Il n'étonnera personne que notre groupe souscrit aux orientations de la majorité à laquelle nous appartenons : maîtrise de l'endettement, maintien de l'investissement, développement des services municipaux. Cette DOB traduit une ambition intacte mais contrainte par un contexte délicat.

Bien sûr, notre groupe a le sentiment que l'on pourrait faire peut-être un peu plus sur les politiques de solidarité et d'émancipation, pour le dire plus clairement, sur les politiques jeunesse ainsi que sur les politiques environnementales.

On s'inquiète effectivement de la possibilité de ne pas respecter les termes de la contractualisation avec l'État, et surtout, notre alerte la plus importante, nous le répétons, concerne la tension dans les services municipaux que l'on voit à tous les niveaux, que les restrictions budgétaires provoquent chaque année davantage.

Mais je parlerai d'autre chose qui est lié davantage aux suites données à la dernière DOB, les choix budgétaires faits l'année dernière pour l'année 2018. Quelques mois plus tard, des changements nationaux de politique fiscale nous obligeaient à revoir notre copie. Le budget finalement voté ne correspondait pas aux orientations évoquées précédemment, et les mêmes élus qui occupaient les mêmes bancs votèrent le même vote, alors que des choix sinon contradictoires du moins différents leur étaient présentés, tous groupes

confondus.

Je ne le remets pas en cause, nous étions là, nous avons fait ce choix et nous l'assumons. Il était de notre responsabilité de nous adapter au contexte. Mais cette péripétie m'a confirmé une chose dont j'étais déjà convaincu, elle souligne l'urgence d'un nouveau paradigme de la gestion municipale, une gestion municipale plus participative.

En 2014, nous avons été élus sur un programme, cela ne peut pas nous donner un blanc-seing pour six ans, et pour une raison évidente : le programme qui a été présenté a été écrit dans un contexte qui est tout à fait différent du contexte actuel. Notre budget, nos compétences, les contraintes légales, nos périmètres d'action, tout a profondément évolué, tout n'était pas anticipé, tout n'était pas anticipable. Comment savoir alors si nous sommes fidèles au contrat signé avec les Villeurbannais ? Comment savoir si nous restons en phase avec les attentes de la population ? Eh bien, en présentant les orientations budgétaires et en débattant avec eux. On ne peut pas continuer ces débats d'orientations budgétaires en petits comités.

Nous avons de nombreuses instances participatives, des conseils de quartier, des conseils des aînés, des conseils de jeunes, il faut les solliciter, il faut qu'elles puissent se saisir des délibérations municipales et en premier lieu du débat budgétaire. C'est une discussion stratégique, elle doit être, vous l'avez dit monsieur Martin, sereine, éclairée, éclairante, faisons-la avec les habitants. C'est une question complexe, technique, dont l'exercice n'est d'ailleurs évident pour aucun élu qui ne soit pas un spécialiste de la compatibilité publique.

C'est pourquoi cela demande un accompagnement, une formation, un espace privilégié, et nous sommes en mesure de proposer et d'animer cela, d'accompagner les habitants dans la prise en main de ce budget dont les membres d'ailleurs pourraient être dans un conseil partiellement renouvelé à des échéances régulières, et pourraient rendre des avis sur les décisions prises en Conseil Municipal.

Mieux encore, nous pourrions faire des budgets participatifs plus larges que les budgets restreints, pour ne pas dire symboliques, actuels, notamment ceux des conseils de quartier, en particulier sur l'investissement.

On a beaucoup à faire en matière de promotion de la participation citoyenne. On parle beaucoup d'inclusion mais la première et la plus fondamentale des inclusions, c'est l'inclusion politique, c'est l'inclusion citoyenne, sans quoi les autres n'ont pas vraiment de sens. Les rapports des conseils municipaux sont encore sur des formats dépassés qui ne permettent pas aux habitants de rechercher facilement les débats portant sur tel ou tel sujet. Il existe pourtant des outils techniques pour faciliter ces démarches. L'enjeu de l'ouverture des données plus largement doit être saisi à plein.

Plus encore dans la Métropole qui est en train de se construire, la Ville, le niveau communal doit être le vecteur de proximité. La citoyenneté active ne se décrète pas, elle s'organise, les outils, les formations, les espaces de concertation, de co-construction et de co-décision, l'ouverture de la plateforme Decidim est d'ailleurs une excellente nouvelle pour la démocratie locale. Elle doit permettre aux habitants de se mêler totalement de ce qui les regarde. Des villes plus petites l'ont fait, des villes plus grandes aussi, à nous d'être audacieux et innovants, il est temps de faire confiance à l'intelligence

collective, il est temps de franchir une nouvelle étape démocratique.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Monsieur Bravo ?

**M. Hector BRAVO.**- Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mes chers collègues,

Le deuxième budget du quinquennat d'Emmanuel Macron est présenté comme la continuation du premier. L'objectif à long terme de ce budget et de toute notre politique, déclarait Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, en ouverture des débats du 15 octobre, est de « *construire une nouvelle prospérité française* ». Celle-ci, ajoutait-il, « *ne repose pas sur toujours plus de dépenses publiques, elle sera le produit de la création de valeur par les Français et par nos entreprises.* » Comprenez qu'on ne change rien et on continue comme avant !

Comme avant, mais avant quoi ? Comme depuis les deux précédents gouvernements dont celui-ci n'est que l'héritier légitime de l'un et le fils spirituel de l'autre. Surtout, ne changeons rien, il en irait du pouvoir d'achat des Français !

Le cabinet de conseil international McKinsey tire la sonnette d'alarme : près de 70 % des ménages des pays les plus riches, soit quelque 580 millions de personnes, ont vu leurs revenus stagner ou baisser en une décennie. Le retournement est sans précédent et nous ramène à la grande dépréciation des années trente. Tous les sacrifices ou presque pèsent sur les épaules des salariés.

Qu'en est-il en France ? On prend aux uns pour donner aux autres, estiment beaucoup de salariés. Enfin, on prend à presque tout le monde. Le pouvoir d'achat moyen ayant reculé de 0,6 % au premier trimestre, en grande partie par l'alourdissement des taxes et impôts décidé par la majorité dans le cadre du budget 2018. Le gouvernement vantait une baisse de 6 Md€ d'impôts pour les ménages, sa politique continue d'apparaître inégalitaire à une grande partie de l'opinion.

C'est qu'en réalité, elle l'est. Pour preuve, en octobre, l'institut des politiques publiques, un organisme de recherche indépendant, a calculé que les effets cumulés des réformes de 2018 et de 2019 mèneront à une perte de pouvoir d'achat pour les 20 % des Français les plus modestes quand les 1 % d'ultrariches verront leurs revenus dopés de près de 6 %. Quant aux entreprises, elles bénéficieront de 19 Md€ de baisse d'impôts et de cotisations.

Normal que les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat apparaissent en trompe-l'œil ! L'augmentation du taux de la CSG n'est que partiellement compensée au niveau global par la baisse des cotisations sociales payées par les ménages explique ainsi l'INSEE. Les taxes diverses s'accumulent, les retraités n'ont reçu aucune contrepartie, ce qui se traduit pour eux par une perte sèche sur leurs pensions.

Le problème s'aggrave aussi en raison du retour de l'inflation, les prix ont grimpé de 2,2 % sur un an, soit un rythme double de celui qui était constaté l'année dernière. La France devrait enchaîner trois années d'inflation supérieure à la moyenne de la zone euro, ce qui ôte tout crédit à la campagne pro pouvoir d'achat que prétend mener le gouvernement.

Salariés du public comme du privé vont continuer de perdre du pouvoir d'achat, faute de véritables négociations salariales. En clair, il faut accepter une amputation des salaires dès lors que les entreprises connaissent les plus petites difficultés économiques mais, à l'inverse, on ne touche pas un euro de plus lorsque les affaires reprennent.

La hausse des prix pèsera d'autant plus lourd que la revalorisation des pensions de retraite, des allocations familiales et de l'aide personnalisée au logement a été limitée à 0,3 %. Pour faire face, les Français ont puisé dans leurs économies, le taux d'épargne ayant reculé à 13,6 % contre 14,2 % au quatrième trimestre 2017.

Pour garantir le pouvoir d'achat et l'améliorer, il est temps de rémunérer le travail à sa juste valeur en augmentant les salaires et poser la question du partage des richesses et d'un nouveau mode de croissance.

C'est dans ce contexte de difficulté de nos concitoyens que doit être vu le budget pour notre ville, lui-même fragilisé par les baisses de dotation successives. La perte sur dotation forfaitaire d'environ 7,30 M€ sur la période 2014-2017, dans le cadre des plans étatiques successifs d'économies, représentera sur la durée du mandat 2014-2019 32,50 M€ en termes de capacité de dépense.

Le corsetage des dépenses de fonctionnement, à travers le contrat conclu avec l'État, nous impose la maîtrise des dépenses de fonctionnement alors que la dotation globale de fonctionnement ne représente que 123 € par habitant à Villeurbanne contre 206 € en moyenne nationale.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement en 2017, elles s'élevaient à peine à 814 € par habitant contre 787 € en 2016, la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants étant de 1 163 € par habitant.

On mesure là l'injustice de ces dispositions qui ne tiennent pas compte de la qualité de la gestion de la commune. Il est donc logique de faire appel à l'emprunt puisque notre commune profite de sa bonne gestion. L'endettement de la Ville continue de progresser mais reste mesuré, le taux d'endettement de la Ville n'étant que de 18,7 % contre 86,4 % pour les communes de plus de 100 000 habitants et représente une dette de 178 € par habitant. La capacité de désendettement de la Ville passe de 1,39 an et devrait rester inférieure à 3 ans à la fin de notre mandat.

Ce sont ces dispositions qui nous permettent de faire face en nous adaptant et d'assumer le programme pour lequel nous avons été élus. On remarquera à ce titre l'effort notoire fait en direction des centres sociaux qui sont souvent le moyen pour beaucoup de personnes d'avoir accès à des services publics adaptés.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci monsieur Bravo. Pour le groupe socialiste, monsieur Crombecque ?

**M. Yann CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Prosper Kabalo l'a indiqué, le rapport a pour objectif de servir de base à un débat de réflexion globale sur les plans financiers stratégiques dont les axes seront inscrits dans le budget primitif 2019 qui sera l'un des principaux rapports de notre Conseil de décembre.

Au nom du groupe socialiste, je remercie Prosper Kabalo pour sa présentation mais, au-delà de la pédagogie et de la technique, il y a la politique. Les chiffres mentionnés dans le rapport seront certainement détaillés plus largement dans le budget et, au nom de mon groupe, je souhaite davantage me mettre dans un contexte.

L'année dernière, les intervenants soulignaient l'incertitude entourant la situation économique, et certains, dont les socialistes, s'interrogeaient fortement sur les limites de la politique impulsée par le président de la République et le gouvernement Édouard Philippe. Les plus indulgents demandaient du temps pour mesurer les effets. Un an plus tard, force est de constater que le nouveau monde n'est pas au rendez-vous. Au niveau national, les perspectives de croissance sont en baisse. Pour les collectivités territoriales, les projets de réforme, notamment celui de la suppression de la taxe d'habitation, impactent les marges de manœuvre.

Pour Villeurbanne, il convient d'ajouter l'obligation pour cette année de mise en œuvre de l'objectif de contrôle d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Avant d'aborder l'avenir, il convient de faire le bilan sur la situation actuelle telle que décrite dans le rapport. La situation financière de la Ville reste satisfaisante, les recettes réelles de fonctionnement représentent 949 € par habitant contre 945 € pour l'année précédente. Nous trouverons toujours des partisans du toujours moins dénoncer cette légère hausse mais il faut s'inscrire dans une analyse globale et leur rappeler que la moyenne des villes de plus de 100 000 habitants, Hector Bravo vient de le faire, est de 1 324 € par habitant hors Paris.

La fiscalité directe locale demeure le premier poste des ressources de notre collectivité, et un nombre limité de postes de recettes (fiscalité directe, dotations, compensations de l'État et de la Métropole) représentent 77,5 % des recettes de fonctionnement. Nous sommes donc dans une situation de dépendance réelle sur un nombre limité de ressources. Les marges de manœuvre sont étroites et nous sommes en situation de fragilité potentielle vis-à-vis de l'évolution de celles-ci.

La baisse de la part des concours de l'État sur l'ensemble des recettes engendre donc des conséquences directes sur les capacités d'agir de notre municipalité et donc sur les Villeurbannais.

Il convient de rappeler que les dotations de l'État représentaient 25,04 % en 2007 pour ne plus représenter que 16,18 % en 2017.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'élevaient pour 2017 à 814 € par habitant contre 787 € en 2016. Il convient là aussi, et cela a été fait par d'autres intervenants, de rappeler que la moyenne des villes de 100 000 habitants est de 1 163 € par habitant, ce qui permet de nuancer les propos de ceux qui dénoncent toujours des augmentations.

L'analyse des dépenses fait apparaître que le premier poste est celui lié au personnel. Ce constat fera l'objet de commentaires nouveaux visant à faire des économies. Nous avons sur ce thème droit aux éternels élans populistes et démagogiques dénonçant une collectivité devant se serrer la ceinture. Pour notre groupe, pas moins soucieux du bon équilibre financier de notre collectivité, les agents de la Ville ne sont pas des coûts, ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien pour que les habitants de

Villeurbanne bénéficient d'un service public de qualité.

Nous tenions à profiter de ce débat d'orientations budgétaires pour les assurer de notre soutien et de notre reconnaissance. Il est d'ailleurs toujours surprenant d'entendre celles et ceux qui préconisent toujours plus d'économies réclamant dans le même temps toujours plus de services pour les habitants, surtout lorsqu'ils ne sont pas aux responsabilités.

Dans un contexte de désengagement de l'État, la majorité a pris ses responsabilités sur la durée des mandats précédents et sur celui-ci. Cette année, comme la précédente, la stratégie financière mise en place a pour objectif d'assurer la pérennité de l'action municipale et de préserver un service public de proximité et de qualité en direction des Villeurbannais.

Ainsi, en termes d'investissement, et nous nous en félicitons, les travaux dans les groupes scolaires représentent le principal poste de dépenses avec les créations d'équipements d'accueil de jeunes enfants, de gymnases.

Néanmoins, et c'est un élément important, les perspectives du projet de loi de finances 2019 soulèvent de nombreuses interrogations. Le gouvernement Philippe souhaite poursuivre ses objectifs de maîtrise de la dépense publique, ce qui va encore impacter les capacités d'action des collectivités territoriales. Les propositions techniques contenues dans le projet de loi restent floues, notamment sur les modalités de compensation des pertes de taxe d'habitation sur la durée et, comme le souligne avec euphémisme le rapport, je cite : *« l'effet des différentes mesures reste difficilement quantifiable sur le plan budgétaire en l'absence de simulation fournie par le ministère des Finances mais aussi leur caractère non définitif. »*

Il convient donc de souligner que le désengagement de l'État, le flou des mesures gouvernementales et la fausse contractualisation entre l'État et les collectivités conduisent in fine à restreindre la capacité à agir de la Ville pour les habitants. L'année dernière, notre groupe pointait les dangers induits de la contractualisation avec l'État dans la forme retenue par le gouvernement, résultant de la verticalité macronienne et de la défiance vis-à-vis des collectivités.

Cette année, nous avons malheureusement la confirmation opérationnelle de ces dangers qui oblige à poursuivre la recherche de maîtrise de dépenses de fonctionnement dans un contexte où la Ville souhaiterait maintenir un effort d'investissement pour répondre aux besoins liés à son évolution, aux attentes de nos concitoyens et à la mise en place d'un service au public de qualité.

Dans un contexte imposé et non désiré, notre groupe soutient la volonté exprimée de respecter le contrat passé avec l'État. Nous rappelons que la non-signature entraînait plus d'inconvénients encore et que nous sommes face à une situation de duplicité évidente de la part du président et de son gouvernement qui se font les chantres des économies en les faisant porter sur les capacités d'agir des collectivités.

Notre groupe n'a pas d'hostilité dogmatique aux économies mais le dogmatisme en vigueur, c'est celui au nom des économies, des partisans acharnés de la diminution de la capacité d'agir de la puissance publique, et donc d'une vision de la société dans laquelle la solidarité et la cohésion sociale n'ont guère de place.

Notre groupe dénonce les engagements non tenus de la part du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales, son absence d'efforts pour réduire les inégalités entre les collectivités, l'absence de réforme de la dotation globale de fonctionnement, l'absence de mise en œuvre des réformes des bases locatives qui remontent aux années soixante-dix, la réduction drastique des emplois aidés. Eh oui, monsieur Morel, les emplois aidés, cela sert à quelque chose dans la cohésion sociale. Il faut simplement avoir le temps de se rapprocher de ceux qui en bénéficient et des associations qui ont pu en bénéficier, double effort social, mais je pense que vos voyages à l'étranger vous éloignent un peu de la réalité villeurbannaise.

Donc tous ces éléments vont conduire soit à une augmentation de fonctionnement, soit à une suppression des missions de service public. Les élus socialistes et apparentés renouvellent leurs critiques face à une politique gouvernementale qui remet en cause les capacités d'intervention de notre collectivité et fragilise sa capacité à répondre aux besoins des habitants.

Les orientations budgétaires présentées répondent à la volonté de tenir compte du contexte national et de trouver des adaptations pragmatiques, sans renier le corps de nos objectifs pour les Villeurbannais.

Notre groupe entend poursuivre les grands axes de notre politique fondés sur une ligne politique claire et assumée. Nous faisons preuve de volontarisme politique et de réalisme. Nous refusons les positions démagogiques et incantatoires de celles et ceux qui ne gouvernent pas, et oui, nous tenons compte de la réalité. Nous souhaitons toujours proposer aux Villeurbannais des services de qualité permettant une cohésion sociale et un développement de notre territoire. La concrétisation de cette volonté s'inscrira, nous n'en doutons pas, dans le futur budget.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci monsieur Crombecque. M. Kabalo va apporter un certain nombre de réponses, d'éléments de réflexion sur les orientations, puis je dirai quelques mots.

**M. Prosper KABALO.-** Sans être trop long, quelques réponses aux uns et aux autres et des réponses globales.

Monsieur Morel, je sais que vous voyagez beaucoup, je ne sais pas si vous êtes déjà allé en Chine.

**M. Hervé MOREL.-** Si.

**M. Prosper KABALO.-** Moi aussi, beaucoup, je n'ai pas vu la richesse du peuple chinois.

*(Intervention de M. Hervé Morel hors micro)*

**M. Prosper KABALO.-** On ne rentre pas en discussion, je parle d'une manière globale. Vous vous félicitez de la Chine, j'ai vu la Chine et la richesse chinoise n'est pas entre les mains du peuple communiste de la Chine.

Je reviendrai d'une manière générale sur la masse salariale et les dépenses de frais de salaire. Monsieur Morel, vous demandez que l'on embauche plus d'agents de sécurité mais vous voulez que l'on baisse la masse salariale. Pour vous répondre sur cette question : 6 nouveaux policiers municipaux recrutés en 2018 et 6 l'année prochaine. Nous verrions ce

que vous nous diriez si la masse salariale devait encore augmenter par rapport à ces postes.

D'une manière générale, je reprends vos propos, monsieur Morel : pas de stratégie pour réduire les coûts. Si nous n'avions pas de stratégie depuis les quinze dernières années, peut-être qu'aujourd'hui nous serions en difficulté. Sauf que justement, nous avons des stratégies, nous avons toujours travaillé par anticipation, avec des perspectives sérieuses, posées, étudiées et surtout respectées.

Cela n'est pas un hasard si la Ville de Villeurbanne est aujourd'hui moins endettée. Elle est en capacité de faire face à toutes les conditions aujourd'hui difficiles, tous les sujets qui ont été abordés, parce que nous avons fait preuve d'anticipation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui Villeurbanne est encore dans des classements bien notée et bien placée malgré toutes vos critiques.

Madame Khelifi, comme avec votre groupe, c'est bien mais ce n'est jamais assez. C'est vrai que l'on commence un peu à avoir l'habitude mais on fait avec.

Concernant la DSP, vous demandez des informations, elles vous seront données et proposées au vote du Conseil Municipal du 17 décembre pour un équipement qui ouvrira en septembre 2019.

Concernant notre implication dans l'éducation, les groupes scolaires, je vous invite à parcourir les documents qui vous ont été donnés sur la PPI, vous verrez le nombre d'équipements scolaires petite enfance qui accompagnent cette PPI, nous sommes très loin du ridicule, en tout cas nous sommes très loin d'être absents dans le monde de l'éducation et des équipements scolaires.

Je reviendrai pour tout le monde sur le cadrage et la contractualisation avec l'État.

Sur la compensation, je l'ai dit dans mon propos préliminaire de présentation du DOB, j'attends comme vous, même si on n'imagine que j'ai des informations, les propositions concernant la compensation de la taxe d'habitation. Cela fait partie de nos recettes principales. Je suis moi aussi très attentif et pressé de savoir de quelle manière elle sera compensée. Je suis un peu comme vous, je n'ai pas plus d'informations par rapport à cela.

Monsieur Poncet, par rapport à l'endettement que vous signalez être un indicateur négatif avec un risque de dérapage, nous en sommes encore très loin. Là aussi, sur la courbe qui donne les capacités de désendettement des Villes de France, Villeurbanne est la première, nous sommes loin du dérapage, nous sommes en tête.

Vous voyez la marge de manœuvre qui nous reste à Villeurbanne par rapport aux autres collectivités, ce n'est pas un document tiré de n'importe où, c'est un document qui fait foi en termes de résultat sur les endettements des communes, en tout cas de capacité de désendettement de la Ville.

Dans le même état d'esprit, certains ont parlé de notre baisse de capacité d'épargne : à 15,20, elle est meilleure que l'année dernière et par rapport à 13,20 au niveau national. C'est une courbe tout à fait officielle qui nous permet de faire des comparaisons. Nous sommes encore au-dessus de la moyenne nationale. Vous voyez que l'on n'est pas dans une situation hasardeuse, en tout cas dans une surprise sur la gestion de la Ville et sur la

maîtrise de nos dépenses de fonctionnement sur lesquelles nous faisons un travail continu et encore plus ces dernières années.

Je l'ai dit tout à l'heure, nous l'avons répété et nous le répéterons au moment du budget, nous avons mis sur la période 2016-2019 un plan de réduction des frais de fonctionnement : -6,4 soit 1,6 % par an. Nous nous y sommes attelés, nous nous y tenons, nous avons un travail collectif avec tous les adjoints et les services. Certains ont remercié les services qui collaborent d'une manière admirable dans cette volonté commune de maintenir la Ville avec des critères et des ratios sur la partie financière d'une qualité extrême.

Vous êtes tous revenus sur la masse salariale, j'y reviendrai de manière générale pour tout le monde.

Monsieur Martin, je veux bien que vous ayez eu le dossier du DOB sur la table le jour de la commission, je vous renouvelle mes excuses pour mon absence mais je crois qu'elle a été très bien présidée, comme d'habitude. Je trouve ridicule de débattre du DOB en commission puisqu'il fait l'objet d'un conseil municipal entièrement dédié. Comme tous les ans, au moment de la commission, ce document vous est délivré. Je rappelle qu'il fait 26 pages.

Je vais être honnête, j'ai même dit à M. Parisot, que je remercie d'être encore présent, que nous donnions trop d'informations. J'aimerais que vous fassiez des comparaisons avec les autres communes. Au moment du DOB, nous sommes presque dans le dévoilement du budget. J'avoue que je suis très surpris de cette réaction, mais c'est un droit. Néanmoins, allez voir les autres communes !

Vous dites 14 pages d'avant, 2 sur le projet de loi de finances et 10 sur Villeurbanne. Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient.

Bien sûr, on nous dit qu'on ne sera plus la ville la mieux gérée de France, ce n'est pas l'objectif, il est de bien gérer notre trésorerie et nos capacités. Elle est là la vraie raison, il n'y a pas d'objectif précis d'être les premiers ou deuxièmes. Ce n'est pas l'objectif quand je sors ce type de document, c'est une constatation sur un travail qui est fait depuis de nombreuses années.

Vous dites que c'est un simulacre de démocratie mais où allons-nous, monsieur Martin : 26 pages d'information, une commission au cours de laquelle on répond systématiquement à toutes vos questions et, quand on ne peut pas, vous nous écrivez et on vous répond ! Je refuse le terme de simulacre de démocratie. Je trouve que nous avons un niveau d'information sur la collectivité de Villeurbanne d'un très haut niveau.

De la même manière, quand vous dites que la présentation est biaisée, où et à quel niveau ? Quelles informations vous manque-t-il dans le cadre du DOB et quelles informations n'aurez-vous pas par rapport au budget qui vous sera présenté si on prenait les formes de présentation des budgets précédents ? Je trouve que là vous y allez un peu fort. Vous reprenez vous aussi l'inconnu sur la compensation de TH, nous sommes tous d'accord sur cette constatation.

Monsieur Bocquet, je vois bien votre envie d'un budget participatif. Quand même, pour information, régulièrement, lorsque nous sommes sollicités, à la demande d'associations

ou de conseils de quartier, nous présentons le budget. Il m'est arrivé d'aller présenter le budget et d'avoir des échanges.

Je comprends votre volonté d'une étape citoyenne démocratique, je suis quand même un peu sceptique sur l'aboutissement, avec ce type de réunion, à un budget construit. Je trouve que nous avons là aussi beaucoup de réunions diverses et variées, avec des échanges sur les investissements. Régulièrement, dans la presse, il y a une information sur les budgets : tel budget dépensé pour telle action, tel budget pour tel projet, telle association, telle création d'équipement. Il y a une information régulière sur la nature des dépenses du budget de la Ville. Après, on rentre dans un système qui peut s'avérer plus compliqué que cela à gérer.

Sur la contractualisation, nous sommes tous d'accord mais où est la différence selon que nous signons ou que nous ne signons pas ? Nous avons engagé des équipements publics qui seront ouverts en 2018 et en 2019, est-ce que face à la contractualisation, pour être dans la rigueur de 1,16 %, chiffre qui nous a été alloué, nous allons bloquer nos investissements, bloquer nos ouvertures d'équipement et bloquer nos dépenses de fonctionnement ? Non, un cadre a été imposé, nous l'avons signé.

C'est simplement une hypothèse que nous mettons dans le DOB, madame Khelifi. Je reviens sur le fait que nous ne sommes pas transparents, au contraire, nous avons une volonté transparente de dire les choses comme elles se présentent. Il se peut que nous soyons confrontés à une pénalité qui viendra ponctionner les recettes fiscales et non pas les dotations.

En même temps, si nous n'avions pas signé, nous aurions payé 500 000 €. Nous signons, nous paierons 375 000 €. Nous sommes tous d'accord sur le fait que le contrat ne répond pas réellement, nous pourrions entrer sur le débat de fond mais ce n'est pas l'objet ce soir.

Oui, nous avons signé ce contrat en connaissance de cause et si nous devons payer demain une pénalité, nous l'assumerons parce qu'elle aura répondu à un besoin que demandent les Villeurbannais d'ouverture d'équipements nouveaux, en tout cas d'une continuité du service public offert au citoyen.

Voilà par rapport à cette contractualisation. Je pense qu'il ne faut pas en faire non plus un élément important de la gestion de notre budget. Cela représentera une part infime de notre budget et il était plutôt intelligent, même si nous n'étions pas d'accord, de signer cette contractualisation afin d'éviter une pénalité plus importante.

Un mot sur les charges de personnel pour rappeler que la progression de 2007 à 2017 a été de 3,32 % en moyenne par an. Nous sommes là aussi très proches du niveau national. Nous ne sommes pas dans une dépense comme vous avez l'air de le dire en termes de masse salariale. Les charges de personnel sont en hausse de 4,62 % en 2017 mais n'oubliez pas l'augmentation du point d'indice, la refonte des grilles indiciaires suite à la réforme dite « Parcours professionnel, carrière et rémunération ».

Je vous rappelle les évolutions de la masse salariale au compte administratif précédent :

- En 2014, avec une évolution spécifique due notamment au projet périscolaire : +6,54 %

- En 2015 : +2,75 %
- En 2016 : +0,2 %

Personne n'a souligné le fait que nous avons mené en 2016 une augmentation des primes et autres, parce que nous avons aussi le GVT et la révision du régime indemnitaire.

Qu'est-ce qu'il y a dans un salaire brut ? Il est bon quelquefois d'avoir les chiffres. Pour un agent permanent, en coût annuel, le salaire est de 41 270 € réparti en trois étapes : 61 % du salaire brut, 23 % de charges et 10 % de prime du régime indemnitaire. Voilà comment se découpe un salaire que nous devons assumer.

J'en profite, je crois que c'est Yann Crombecque qui le soulignait, pour remercier, même si je le ferai de manière plus précise au moment du budget, l'ensemble du personnel de cette commune. Par rapport à cette facilité de reprendre la notion d'absentéisme, plutôt que de parler des absents, parlez plus souvent des présents. Il est bien aussi de reconnaître le travail qui est fait par les gens qui sont présents tous les jours dans cette commune.

Enfin, les charges à caractère général sur dix ans, de 2007 à 2017, n'ont progressé en moyenne que de 1,6 %. Et les dépenses par habitant à Villeurbanne ont été en 2017 de 814 € quand, sur les villes de plus de 100 000 habitants, elles sont de 1 663 €. Nous dire que nous n'avons pas de maîtrise des dépenses de fonctionnement, là encore, je trouve que c'est aller un peu fort quand on fait une comparaison. Nous sommes à plus de 50 % de plus entre les dépenses qui sont faites à Villeurbanne et les dépenses qui sont faites dans les autres villes de plus de 100 000 habitants en moyenne.

Je pense que nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de ces chiffres au moment du vote de budget que je vous invite à débattre le soir du 17 décembre.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci monsieur Kabalo. Vous avez répondu à un certain nombre de choses, pas forcément de manière totalement exhaustive mais il faut bien qu'il en reste pour le budget, comme on dit, et surtout qu'il en reste pour les prochaines années, d'autant plus que, quelquefois, quand les réponses sont apportées, on a l'impression qu'elles ne sont pas forcément entendues et que l'on réentend quelques contrevérités, parce que c'est bien ainsi qu'il faut le dire.

M. Morel est revenu avec sa PPI à vingt ans, comme si dans une ville on pouvait faire une programmation d'investissement à vingt ans. Je rappelle qu'il y a des élections municipales tous les six ans, ce n'est pas tout à fait pareil que dans une entreprise. Et encore, je ne suis pas sûr que dans les entreprises, on les fasse à vingt ans.

Nous avons une PPI accrochée jusqu'en 2022 et c'est déjà plutôt très bien. Il s'agit d'un effort prospectif, il ne faudra pas pointer en 2022 ce qui était marqué et dire que nous ne l'avons pas fait ou au contraire, mais il y a quand même un caractère prospectif affiché fortement dans cette délibération d'orientations budgétaires. Cela renforce ce que disait Prosper Kabalo en parlant de l'éventualité d'une mise à l'amende. Nous ne nous attendons pas à cela mais nous disons que ce sont des hypothèses que nous pouvons prendre en compte, ce qui est normal.

Que ce soit la PPI jusqu'en 2022 ou les effets éventuels d'un dépassement des 1,16 %, je le précise quand même parce que cette situation est un peu compliquée : pour le budget 2018 qui se traduira par un compte administratif en 2019, que nous voterons au printemps, on peut dire aujourd'hui, parce que nous sommes à la fin de l'année 2018 et nous nous approchons de notre projection en fonctionnement, que nous serons dans ce 1,16 %, peut-être au-dessous mais nous ne le dépasserons pas.

Cela signifie que cette éventualité d'une amende ou d'une pénalisation financière qui serait prise sur les recettes fiscales et non pas autrement, elle n'est que pour le CA 2019 examiné par notre assemblée en 2020. Je vous invite quand même aussi à penser à tout cela.

Ce n'est qu'une éventualité, cela fait partie de choix de gestion que nous serons amenés à faire.

Madame Khelifi a regretté encore la DSP, je comprends que ce soit un peu une litanie, c'est un choix que l'on peut avoir, mais je rappelle que l'an prochain, deux équipements petite enfance ouvriront, un en régie municipale, c'est l'équipement Helen-Keller sur le quartier du Terrain des Sœurs, et un autre dont on n'a pas encore trouvé le nom, ZAC des Maisons-Neuves, qui est en DSP.

Le processus est en route et le choix final se fera bientôt, il sera présenté au Conseil Municipal de décembre. Puisqu'on parle de la transparence et de la contractualisation financière, certes, nous n'allons pas faire des DSP uniquement pour ne pas augmenter nos frais de fonctionnement mais nous pouvons quand même penser aussi que, quelquefois, plutôt que d'avoir une pénalisation financière, le choix de la DSP peut être amené à être examiné.

Je rappelle que beaucoup de collectivités locales, de toutes obédiences politiques (ce n'est pas le choix que nous avons fait ici à Villeurbanne et nous nous en réjouissons, mais on ne peut pas jeter l'opprobre ailleurs), pour la cuisine centrale, ont fait le choix d'une DSP. Nous n'avons pas fait ce choix, nous l'avons fait en régie municipale. Nous nous en réjouissons parce que cela nous a permis, dans l'évolution du nombre de repas, d'être plus économes et plus réactifs d'une certaine manière. Ce choix public a été fait et il est bon. Dans le cadre d'une crèche, quand nous avons un équilibre entre deux équipements, l'un qui s'ouvre en régie municipale et l'autre en DSP, par rapport aux choix qui nous sont imposés par la contractualisation financière, nous pouvons faire ce choix-là sans pour autant diaboliser les choses et parler de manière indue.

**Mme Zemorda KHELIFI.-** Cela a été fait avant la DSP

**M. LE MAIRE.-** Je sais que cela a été fait avant, vous avez tout à fait raison, mais on peut plutôt se réjouir d'avoir fait avant quelque chose qui allait dans le bon sens dans le cadre de la contractualisation financière. Ce qui semble un peu excessif, parce que les mots ont un sens, c'est de parler de privatisation. Mme Sultan n'est plus là mais elle avait beaucoup discuté avec vous pour vous dire que ce n'était pas une privatisation, que l'on pouvait revenir dans le service public si on le souhaitait.

À partir de là, il faut savoir examiner les choses. Ce n'est quand même pas un choix aussi manichéen entre le blanc et le noir tel que vous nous l'avez présenté.

Monsieur Poncet, je ne dirai rien, même si vous avez bien organisé votre propos. Vous avez voulu jouer au catastrophisme en parlant du recours à l'emprunt, le fait qu'on ne savait pas où ça allait. M. Kabalo vous a bien répondu. Pour l'épargne brute également, nous sommes dans des ratios qui sont plus que sécurisants, en tout cas qui font que, par rapport à beaucoup d'autres collectivités locales, aussi bien en épargne qu'en dette ou en emprunt, nous sommes quand même bien situés.

Ce n'est peut-être pas la parenthèse enchantée mais c'est quand même encore quelque chose qui fait que, dans les classements ou dans la façon dont on parle de la gestion de la collectivité locale à Villeurbanne, c'est extrêmement positif, y compris sur le plan des comparaisons. Je ne reviendrai pas sur les tableaux que Prosper Kabalo a montrés.

Vous avez un peu dérapé, vous avez parlé de la dette de la Ville et vous avez fait une comparaison qui n'a aucun sens avec les garanties d'emprunt que nous avons par rapport aux organismes publics, aux bailleurs sociaux. Pour ces derniers, nous garantissons une dette, la dette, ce sont eux, ce n'est pas nous, tandis que la dette de la Ville, c'est la dette de la Ville.

On ne peut pas comparer des garanties d'emprunt avec une dette qui est à hauteur de, tel que vous l'avez donné, et puis la dette de la Ville. Cela n'a strictement rien à voir. Je m'en tiens là pour vous.

Monsieur Martin, Prosper Kabalo vous a répondu, c'est un peu fort d'entendre parler d'absence d'éléments. Vous avez dit que vous n'aviez pas d'éléments, sauf qu'à la page 22, il suffit de lire, vous retrouvez tout ce que vous demandiez : répartition des effectifs rémunérés par catégorie hiérarchique, répartition des effectifs rémunérés par statut, répartition des effectifs par filière. Lisez cette page, honnêtement, dans un débat d'orientations budgétaires, cela fait beaucoup. Je ne suis pas sûr, puisque vous aimez les comparaisons, qu'à Caluire, à Saint-Priest ou ailleurs, il y ait dans un débat d'orientations budgétaires un tel niveau de détail.

D'où ce qu'a dit Prosper Kabalo : nous sommes près de la préparation du budget, il est plus que préparé aujourd'hui, le débat d'orientations budgétaires s'approche du budget dans lequel les principaux éléments sont contenus.

Certains ont parlé du contexte économique. Je rejoindrai les propos de quelques-uns ici et de Yann Crombecque en particulier, c'est vrai qu'il n'y a pas eu, et on peut le regretter dans une certaine mesure, de miracle Macron sur ce plan. On est bien obligé de constater qu'après une progression du PIB en 2017 qui était relativement inédite puisqu'elle était de 2,3 %, mais je ne sais pas à qui il faut l'attribuer (je rappelle que les élections présidentielles ont eu lieu à la mi-2017), la croissance est à la peine cette année, Prosper Kabalo, très objectivement, l'a rappelé, et elle est plombée par différentes ponctions sur le pouvoir d'achat comme la hausse du prix du pétrole (c'est d'actualité aujourd'hui), différentes taxes et la CSG quand on s'adresse notamment aux retraités.

On peut toujours dire, et on l'entend souvent, que les réformes structurelles que le gouvernement a engagées n'ont pas encore porté leurs fruits, que l'on sort de trente ans de gestion de gabegie...

**M. Hervé MOREL.-** Quarante !

**M. LE MAIRE.-** ... et que maintenant, au bout de dix-huit mois, on va voir ce que l'on va voir. Au bout de dix-huit mois, on ne le voit pas, et je ne suis pas sûr qu'on le voie beaucoup dans les prochaines années. On peut donc dire que la confiance des milieux économiques aujourd'hui, qui a été une réelle confiance (je pense souvent aux élections présidentielles), n'a pas dégagé un investissement massif et la création d'emplois qui était attendue et annoncée. C'est un constat que nous pouvons tous faire aujourd'hui.

La relance par la production reste largement illusoire et les évolutions négatives du pouvoir d'achat, même si on peut le présenter de différentes manières, ont plutôt un effet dépressif sur la consommation.

Ce qui est le cœur ici dans notre assemblée, ce sont les choix en matière de finances publiques qu'a faits le gouvernement. Quels sont-ils ? D'abord je rappelle qu'il y a sinon ce péché originel mais le fait qu'il fallait participer à l'abaissement de la dette et que les collectivités locales ne participent que marginalement, en tout cas de manière très minoritaire par rapport à la dette des finances publiques. Je crois que c'est de l'ordre de 13 % et que c'est aux collectivités locales que l'on demande de participer à la réduction de la dette. Il y a un premier paradoxe que j'appelle péché originel.

Après, beaucoup ont parlé de la suppression de la taxe d'habitation, j'avais dit et écrit à différentes reprises (beaucoup m'avaient félicité à ce moment-là) que la suppression de la taxe d'habitation, c'était une mauvaise idée, et la suite nous a montré qu'elle s'est faite de la plus mauvaise des manières. Au début, 80 % des contribuables devaient être exonérés, le Conseil constitutionnel, pour accepter la loi, a dit que l'on ne pouvait pas s'arrêter à 80 %, qu'il fallait qu'au bout de quatre ans tout le monde soit exonéré. Comment cela va-t-il se passer ? Les incertitudes que Prosper Kabalo a évoquées aussi sont là. Le premier tiers est là, on peut dire que c'est écrit pour le deuxième tiers l'année prochaine, puis le troisième tiers, mais ces tiers-là sont dans les 80 %. Pour les 20 % restants qui sont certes des revenus plus élevés mais qui représentent quand même dans la taxe d'habitation plus de 50 % en valeur absolue, c'est-à-dire des sommes assez considérables, comment va se faire le remplacement ?

On a entendu parler de la TVA, le groupe Richard-Bur y travaille. Il y a la piste éventuellement de la taxe foncière. Les départements commencent à s'inquiéter beaucoup puisque ce sont eux qui aujourd'hui bénéficient de la taxe foncière. Nous avons là un contexte d'incertitude fort au niveau de la fiscalité des collectivités locales.

Personne n'y a fait allusion aujourd'hui, pourtant c'est un peu l'objet du débat, nous l'avions abondamment présenté lorsque nous avons voté les taux : nous avons choisi à Villeurbanne de faire bouger des éléments importants de notre fiscalité, de revenir à un abattement général à la base qui est maximum mais qui est plus faible que ce que nous avons avant, et nous avons modifié l'équilibre entre la taxe d'habitation et la taxe foncière pour anticiper ces évolutions.

Je parlais de la taxe foncière à dessein puisque cela risque d'être demain la seule ressource fiscale qu'auront les collectivités locales. Commencer à y penser un peu et anticiper ces évolutions, cela relève plutôt de la bonne prospective. C'est s'adapter.

Je ne reviens pas sur le processus de conventionnement et le côté assez inefficace qu'il représente. Nous sommes dans cette situation aujourd'hui, et nous restons attachés à des

ratios de gestion prudentiels de façon à conserver une capacité d'autofinancement importante et un niveau d'endettement limité. Nous l'avons encore cette année et nous l'aurons bien sûr lors de la présentation du budget en 2019.

Personne ne l'a dit mais M. Martin l'a écrit, les communes ont été présentées par rapport à la gestion, ce n'est pas mal d'ailleurs si vous regardez les chiffres de Villeurbanne, ils sont plutôt bons comparés à ceux d'autres communes. Évidemment, M. Martin a eu la parole parce qu'il faut bien que l'opposition puisse s'exprimer, ce qui est tout à fait légitime et démocratique, il dit que cela se passe bien, qu'il y a une bonne gestion, mais que nous l'avons fait parce que nous avons à rattraper un retard notamment dans les écoles.

En 2018 et 2019, et cela depuis plusieurs années, Damien Berthilier s'en est fait l'expression ici, nous n'avons jamais eu un budget d'investissement à un niveau aussi important dans l'éducation. Il y a ceux qui répètent comme une vieille antienne que nous l'avons fait parce que nous sommes en retard. Sur la ZAC de La Soie, nous ouvrons le groupe Simone-Veil dans des modulaires qui étaient voués aux gémonies avant, dont on s'aperçoit qu'ils sont quand même, pour les avoir visités le jour de la rentrée, très confortables. Ce sont de beaux équipements. Si on avait construit une école avant que la ZAC de La Soie existe, on l'aurait ouverte à 15 ou 25 classes et on aurait aujourd'hui 24 classes vides. Est-ce que c'est de la bonne gestion ? Est-ce que vous croyez que construire une école pour qu'elle soit vide pendant cinq ans est de la bonne gestion ? Non, merci de le dire.

C'est ce que l'on entend en disant : « Vous ne l'aviez pas prévu. » Rapprochons-nous de l'ouverture de Rosa-Park en 2019, là aussi, nous avons été dans des équipements modulaires, et on sait quand même comment certains s'en sont servi ici pour évoquer la cour du collège et l'inconfort dans ce qui était qualifié d'Algeco. Nous allons intégrer Rosa-Park après trois ans dans les modulaires, très confortables également, et l'école Rosa-Park à la rentrée n'ouvrira que 12 classes sur 20. Là aussi, nous aurons une école qui, la première année, la deuxième, peut-être même la troisième (c'est un peu lié au retard de la ZAC Gratte-ciel) ne sera occupée que pour partie.

Procéder en termes d'adaptation par rapport à l'ouverture d'une école, c'est plutôt de la bonne gestion.

Notre niveau d'investissement n'a fait qu'augmenter dans les trois mandats dont je suis comptable directement et Prosper Kabalo aussi : 19 M€ en moyenne de 2001 à 2007 pendant le premier mandat, 31 M€ de 2008 à 2013 et, aujourd'hui, en moyenne, 33 M€ depuis 2014. Aujourd'hui, pour ce mandat, en investissement, nous sommes supérieurs à Lyon en euros par habitant. Je fais attention sur les investissements parce que cela peut changer d'une année sur l'autre, les comparaisons ne sont pas toujours raison, mais quand on voit la progression, dire que nous n'avons pas assez investi, que c'est une gestion pépère ou je ne sais quoi, oui, elle est responsable mais, en même temps, cela ne nous a pas empêchés d'investir et d'augmenter nos investissements.

Voilà ce que je voulais dire pour ce débat d'orientations budgétaires. Nous aurons l'occasion d'y revenir pour le budget, nous verrons comment nous menons l'action municipale dans la durée et pour la durée, parce que c'est là qu'est le propos. Nous

verrons aussi comment nous pouvons nous donner des perspectives d'action qui sont claires, lisibles, et en même temps nous adapter à un environnement social, politique, économique et institutionnel qui reste mouvant.

Voilà ce que je voulais dire pour conclure cette discussion. Je vous rappelle que, bien que ce soit un rapport sur les orientations budgétaires, à la différence de ce qui se passait voici quelques années, puisque l'année dernière c'était déjà la même chose et peut-être même l'année d'avant, nous avons à prendre acte. Je vous propose donc, mesdames et messieurs, de prendre acte de la présentation du rapport relatif aux orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires. C'est à ce vote que je vous invite, j'ose espérer qu'il pourrait être à l'unanimité puisqu'il s'agit de prendre acte d'une discussion qui a eu lieu.

**- Adopté à l'unanimité -**

Pour le budget, cela ne sera sans doute pas l'unanimité, mais c'est la règle du jeu. Tout reste possible.

#### **4 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (44 pour - 4 contre - 5 abstentions) -**

Le groupe Front National ne vote pas...

**Mme Michèle MOREL.-** Rassemblement National !

**M. LE MAIRE.-** Je suis désolé. Vous avez tout à fait raison, d'autant que vous m'avez envoyé un courrier pour me le dire. Il y a de vieilles habitudes dont on ne se défait pas si facilement. J'essaierai de faire l'erreur le moins souvent possible.

#### **5 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

#### **6 – RÉVISION ET ACTUALISATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES – M. Prosper KABALO**

**M. LE MAIRE.-** Un rapport qui montre la transparence dont nous faisons preuve en matière d'investissements.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**7 – AFFECTATION DU PRODUIT DES QUÊTES DES MARIAGES –  
Mme Dominique BALANCHE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**8 – AVENANT N° 1 - CONVENTION QUALITÉ PROPRETÉ – Mme Laura GANDOLFI**

**M. LE MAIRE.-** Mme Gandolfi qui est très active sur ce terrain va intervenir si elle le souhaite. Ensuite, j'ai trois demandes d'intervention. Madame Gandolfi ?

**Mme Laura GANDOLFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs,

Un point concernant cet avenant dont vous avez déjà pu prendre connaissance. Il s'inscrit dans le pacte de cohérence métropolitain que nous avons signé en 2015, l'original vous avait été présenté en 2016. Je vais vous faire rapidement un petit balayage de cet avenant en termes de fiches qui sont transversales pour des actions dans Villeurbanne.

Il vous a été présenté la fiche 1 qui parle de coordination et de dialogue entre services parce qu'il faut que les gens essayent de se coordonner pour avoir des résultats un peu plus efficaces. À ce titre, nous faisons chaque année un séminaire qui réunit les 200 agents de la Métropole et de la Ville pour qu'ils puissent mieux communiquer. Cette année, ce que l'on peut ajouter par rapport à la précédente, c'est une action un peu ciblée envers les cafés, restaurants et bars, une lettre signée du maire est partie pour les inciter à mettre des cendriers sur leur terrasse et éviter que les mégots n'aillent dans les caniveaux.

Nous avons changé 880 corbeilles de propreté en mettant des cendriers au-dessus de façon à éviter de ramasser trop de mégots. Nous avons mis la priorité sur les abribus, nous aimerions que cela se poursuive au niveau des arrêts de bus.

Nous avons amélioré le circuit de ramassage des sacs blancs, ces fameux sacs qui génèrent parfois des dépôts d'encombrants. En centre-ville, il y a un ramassage par jour et, dans les quartiers, il se fait un jour sur deux.

Nous avons essayé de diminuer les dépôts sauvages. Malgré cela, nous avons toujours deux tonnes de dépôts d'encombrants par jour. Nous avons essayé de sensibiliser les gens, vous avez dû voir des rubans mis sur 35 dépôts d'encombrants que l'on rencontre tout le temps. Nous avons fait 25 procès-verbaux par rapport à des encombrants qui ont pu être identifiés, ce qui n'est pas toujours évident.

Au niveau des espaces verts, nous avons eu avec la Métropole des échanges de prestations pour que les bandes plantées soient faites par la Métropole au moment du nettoyage et, en échange, le service Espaces Verts de la ville a pris 20 000 m<sup>2</sup> à peu près au niveau du boulevard de ceinture et autres.

Vous avez vu que, depuis trois ans, nous faisons une fête de la propreté, tout le monde se mobilise : les conseils de quartier, 13 établissements scolaires ont diversifié les actions, aussi bien des enfants qui sortent pour faire du nettoyage que des actions dans

les classes pour sensibiliser au tri.

Nous avons aussi fait une expérimentation pour essayer d'aller vers des marchés plus propres (Chanoine-Boursier) avec, cette année, une avancée par rapport à l'an dernier, c'est-à-dire que les déchets étaient récupérés parce qu'on savait quoi en faire. Nous espérons que la Métropole acceptera cette expérimentation. Jusqu'à maintenant, c'était un peu long mais j'ai l'impression que les choses vont se concrétiser.

Au niveau des quartiers, vous avez vu ce que nous proposons. Il y avait le passage des Habités par exemple, nous sommes entrés en relation avec les services fonciers de la Métropole pour mettre un portail de façon à éviter que devant ce passage des Habités, dans le quartier des Brosses, il y ait continuellement des dépôts d'encombrants.

On a beaucoup parlé de l'impasse Million, c'est vraiment une impasse qui multiplie les problèmes parce qu'il y a d'une part le parking des deux commerces que sont Super U et Lidl où il y a vraiment des progrès à faire sur les dépôts journaliers, une petite entreprise qui répare des arts ménagers qui laisse devant son espace des encombrants et on a beau parler avec le propriétaire, il ne veut rien en faire, et trois immeubles au bout de l'impasse Million qui suscitent aussi des dépôts d'encombrants, des squats, etc.

Il devrait y avoir une amélioration de cette impasse Million dans les années qui viennent parce qu'il y aura des destructions, l'entreprise devrait partir et les trois immeubles devraient normalement être fermés pour limiter tous ces passages.

C'est un sujet sur lequel il y a un investissement absolument reconnu de la part de tous les agents, que ce soit de la Métropole ou de la Ville, et malheureusement, au vu des remontées, on a toujours l'impression qu'il faut faire plus, qu'il faut faire mieux, mais on ne peut pas mettre non plus un agent de police derrière chaque personne qui fait preuve d'incivilité. Pour autant, nous avons l'impression que les choses s'améliorent un peu.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur Morel ?

**M. Hervé MOREL.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Cet avenant porte sur le mode de collaboration en matière de propreté de la ville, compétence de la Métropole de Lyon. Comme nous l'avons signalé en commission, des points noirs ne sont plus signalés, sans doute par lassitude des habitants. Par exemple, l'entrée du parking de l'Hôtel de Ville est le siège d'un dépôt sauvage quasi-permanent, même plus signalé dans le bilan. La mise en place d'un dépôt mobile à 300 mètres n'y a rien changé.

En commission, vous avez regretté l'absence de reconnaissance des actions faites dans ce domaine, et vous venez de le renouveler. C'est vrai qu'il y a des actions, et nous avons des retours qui reconnaissent votre action. Ce même dépôt sauvage est régulièrement nettoyé, plusieurs fois par semaine parfois, mais cela reste un dépôt quasi-permanent et des citoyens considèrent que Villeurbanne n'est pas propre. Il ne faut pas rester sourd à ces plaintes.

Le problème de fond est que l'éducation que vous soutenez tant, et nous vous approuvons sur ce point, ne suffit pas ou ne suffit plus. Il est nécessaire de mettre en œuvre un minimum de répression. Pour cela, il faudrait davantage de police municipale comme pour interdire le marché sauvage à côté de l'Astroballe signalé en commission.

Une solution serait la mise en place de caméras de vidéoprotection sur les 15 ou 20 points noirs actuels. On pourrait aussi faire de façon pragmatique, comme au Royaume-Uni, c'est-à-dire n'installer que trois ou quatre caméras réelles dans ces emplacements et les changer régulièrement de place pour en réduire le coût. Mais pour cela, il faut vraiment avoir la volonté de mettre en œuvre une politique efficace pour une ville propre.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE.-** Merci pour vos leçons répétées que l'on accueille toujours avec beaucoup d'intérêt, évidemment, vous vous en êtes rendu compte.

Monsieur Merlin ?

**M. Pascal MERLIN.-** Merci monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, La convention qualité propreté a été signée entre la Ville et la Métropole le 21 juin 2016. Cette convention institue une coordination permanente pour que l'exercice combiné de leurs activités, Métropole et Ville, en matière de propreté, soit mieux articulé, plus performant et évalué.

La propreté est quelque chose qui revient souvent dans les préoccupations lorsqu'on discute avec les gens. Ils y sont sensibles comme étant un élément du cadre de vie. Tout ce qui y porte atteinte est pour nos concitoyens insupportable, surtout lorsqu'il s'agit d'incivilités et que beaucoup ont des comportements vertueux, la fréquentation des deux déchetteries de Villeurbanne en témoigne.

Mais aussi, il faut éviter les discours simplistes comme « Tout est sale », ce qui ne fait pas avancer. Là comme ailleurs, il faut travailler dans la proximité, rien n'est plus terrible que les gens qui ont le sentiment de ne pas être entendus.

Nous saluons le travail quasi chirurgical effectué sous la houlette de notre collègue Laura Gandolfi pour faire disparaître ce que l'on peut qualifier de points noirs. Ce n'est pas un travail en méfiance de la Métropole qui a une compétence générale, c'est pour avoir davantage d'efficacité, et cela a été rappelé.

Retravailler aussi les compétences avec les végétalisations accrues des espaces publics est une nécessité.

Il faut rappeler aussi que la propreté dans une ville est une co-construction, et cette co-construction dont les citoyens doivent être aussi acteurs n'est pas un vain mot. Ainsi, par exemple, il y a les visites de terrain, il est indiqué que les services ou élus signataires pourront s'associer, des membres du conseil de quartier, du conseil d'intérêt local ou des habitants. Il faut inviter nos concitoyens à se mobiliser pour être aussi des acteurs de la propreté.

Nous voterons favorablement pour l'autorisation donnée à M. le Maire de signer cet avenant.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci monsieur Merlin. Madame Morel pour le groupe Rassemblement National ?

**Mme Michèle MOREL.-** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous donnez quelques résultats en guise de premier bilan, vous parlez d'amélioration, nous parlerons plutôt d'un moins pire.

À discuter des problèmes quartier par quartier, cela semble aléatoire tant le problème de saleté est récurrent sur tout le territoire de la commune et au-delà. C'est la traduction du m'en-foutisme généralisé d'une partie de la population, le reflet du tout permissif en toutes choses de la société actuelle, devenu une norme comportementale comme le soulignait mon collègue en 2016.

Vous aviez évoqué les parcelles de transformateurs EDF transformées en déchetteries, en apparence rien n'a pu être amélioré sensiblement depuis, quels sont les moyens de la Métropole pour y remédier ? Les exemples sont légion comme à deux pas de l'Hôtel de Ville, le trottoir devant le McDonald's transformé en patinoire graisseuse, ce qui n'est pas admissible.

À une époque, je me souviens, les commerçants n'étaient-ils pas tenus d'entretenir la partie du trottoir devant la boutique ? Y a-t-il, monsieur le Maire, un arrêté municipal pour le spécifier ?

Parmi les 880 corbeilles de rue, certaines débordent régulièrement, vraisemblablement parce qu'elles sont trop petites, beaucoup de détritrus par terre de ce fait : soit il faut multiplier les ramassages, soit il faut investir dans des contenants plus importants. Quant aux bennes, il n'y en a pas suffisamment dans chaque quartier et la collecte devrait être faite un jour par semaine par secteur ; quelques fois, les gros encombrants ne permettent pas d'être transportés par un particulier jusqu'à la déchetterie, nous vous l'avions demandé en 2016 et le montant de la location de ces bennes en copropriété est rédhibitoire.

Les engins de lavage ont de moins en moins de place pour travailler du fait du développement des pistes cyclables et des aménagements pour les vélos. On ne voit rien dans ce rapport à ce sujet.

La police municipale a son rôle à jouer s'agissant d'interdire les étalages non autorisés sur la vente de produits légaux ou illégaux par des commerçants improvisés légaux ou illégaux qui vident les lieux en les laissant dans un état déplorable - par exemple la proximité de l'Astroballe.

Jusqu'à présent, personne ne s'était inquiété de ce type de commerce ni venu les déranger. En commission, vous nous dites que la police municipale ne peut pas être partout, ce qui est vrai, et que les effectifs ne sont pas assez nombreux, ce qui est vrai aussi, ce n'est pas un scoop. En revanche, ils sont très présents et très efficaces s'agissant, les mêmes jours, de verbaliser en un temps record les automobilistes se garant pour un temps court du côté du marché aux puces par exemple.

Pour répondre dans les meilleurs délais aux anomalies relevées sur la voie publique, nous suggérons la mise en place d'un numéro Appel Propreté et d'une application Internet spécifique, ce qui permettrait un traitement en temps réel des appels et améliorerait le sens critique des habitants sur la pseudo-impuissance de la municipalité.

Quant à ceux qui ont l'habitude, je parle des hommes, de soulager leur vessie où ça leur chante, si les murs étaient recouverts de peinture hydrophobe qui renvoie le jet d'urine à son propriétaire comme à San Francisco, ça sentirait meilleur dans certaines petites rues et impasses de la commune.

Le crime écologique existe et sans aller jusqu'à ce que font le Royaume-Uni et les États-Unis en matière de répression, ici, pour ce que sont nos moyens, les caméras de vidéosurveillance peuvent avoir une totale utilité soit de dissuasion soit de capacité à l'identification des « j'en foutre ».

À Singapour, agglomération autrement plus importante que notre métropole, vous ne trouvez pas un mégot par terre, pas un papier, pas une crotte de chien. Il est même interdit de cracher et de fumer dans les rues à moins de cinq mètres de certains hôtels : cela vous coûterait 500 €, cracher un chewing-gum 1 000 €.

À vous faire des remarques du même genre en 2016, vous aviez taxé l'opposition de manipulateurs de la propreté, madame Gandolfi, j'ai relu le rapport. Quand on voit ce qu'il en est aujourd'hui avec une dégradation flagrante du centre-ville à vue d'œil, il faut savoir reconnaître la vérité qui n'est pas un cas spécifique à notre commune, c'est vrai, vu ce que j'ai dit en préambule, mais la responsabilité de la Métropole est importante sur cet état de fait.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Madame Gandolfi ?

**Mme Laura GANDOLFI.-** Quand vous dites qu'il faut mettre en place quelque chose, il existe par exemple au niveau de la Ville « J'alerte ma mairie » et nous recevons pratiquement toutes les semaines de nombreuses doléances d'habitants. Ils reçoivent un courrier disant que j'organise des visites en marchant, je les appelle, et je peux vous dire que j'en rencontre un certain nombre qui apprécient justement que l'on aille sur place et que l'on regarde comment essayer d'intervenir pour que les personnes rentrent leur bac à ordures, le dépôt d'encombrants, etc.

La police municipale fait ce qu'elle peut, d'ailleurs 25 procès-verbaux pour trouver qui a mis des dépôts d'encombrants, cela ne vous paraît peut-être pas beaucoup mais je ne sais pas s'il y a beaucoup de communes qui arrivent à verbaliser quand on arrive à détecter, parce que cela demande constamment de regarder avant d'enlever un dépôt si on peut trouver une adresse. Nous l'avons fait pas mal.

Au niveau de McDo, nous avons rencontré les trois de Villeurbanne avec la Métropole puisqu'il y a une convention, il n'y a peut-être pas beaucoup d'enseignes qui le font. Par exemple, le McDo de Villeurbanne, à 7h30 du matin, nettoie autour du restaurant et va jusqu'à la place Lazare-Goujon et fait les rues adjacentes. Ils le refont à 14h30. En complément de cette intervention, le service de la Métropole intervient. D'ailleurs, je pense que l'on a rappelé justement les articles de la convention, et moi qui passe souvent ici comme vous tous sans doute, je remarque qu'il n'y a pas grand-chose à dire sur la propreté par rapport au McDo. Nous avons fait la même chose sur ceux de Charpennes et de Laurent-Bonnevay, on a étendu les zones de nettoyage.

Vous avez vu deux déchetteries mobiles qui se sont installées sur Villeurbanne les

deuxièmes mercredi et samedi, Chanoine-Boursier et Wilson. Concernant l'Astroballe, des propositions seront faites pour qu'il n'y ait plus accès le dimanche matin à ce déballage.

Pour clore, c'est vrai que tous les habitants sont assez soucieux d'avoir des bandes végétales, d'avoir moins de béton, on nous dit qu'il faut des parcs, des jardins, des bandes végétales, tout cela demande un entretien qui est quelquefois un peu plus difficile que le simple fait de passer le balai dans un caniveau. Cela demande d'entretenir la végétation, d'aller nettoyer dans les bosquets, donc énormément de temps à nos agents.

Enfin, je voulais vous dire que, bien évidemment, ce ne sont pas les seuls points noirs qui sont indiqués sur la convention dont nous nous occupons, sinon nous ferions peu de points noirs quand même. Au quotidien, nous essayons de régler certaines choses. Tout récemment, par exemple, à côté du mur végétalisé, un habitant m'envoyait toutes les semaines des photos du silo à verre autour duquel il y avait des dépôts d'encombrants, déchetterie, etc. Nous nous en occupons, nous allons déplacer le silo de vêtements, repousser le silo à verre pour éviter les déchetteries.

Bref, je pourrais vous donner de très nombreux exemples, la rue du Canal à Saint-Jean aussi où nous avons amélioré les choses. Nous ne nous en tenons pas simplement aux points noirs indiqués dans la convention, nous en faisons de nombreux tout au long de la semaine.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

J'aimerais rappeler la base : c'est quand même de la responsabilité essentielle de la Métropole. Dire cela, ce n'est pas botter en touche. La preuve, c'est que Mme Gandolfi vient de vous dire tout ce que nous faisons. Mais la compétence propriété sur la voie publique, c'est la Métropole, d'où cette convention qui, d'une certaine manière, rend compte de cet état de fait, d'où le fait que la Ville aussi, puisqu'on signe une convention, participe d'un certain nombre de choses, notamment avec la police municipale, ne serait-ce que pour verbaliser quand il le faut, quand on le peut. Vous le savez, Mme Gandolfi l'a dit, des matelas ou des sommiers sont sur la voie publique, jusqu'à maintenant, on ne fait pas encore de recherche d'ADN ! On est bien obligé un peu de proportionner la recherche au délit qui reste un délit mais qui n'est quand même pas tout à fait passible de la cour d'assises, même si, moi le premier, nous sommes tous très agacés quand nous voyons dans une rue un canapé, un matelas qui est arrivé pendant la nuit ou même quelquefois dans la journée.

Les comparaisons internationales, pour une fois, viennent de vous, madame Morel. Vous avez cité Singapour, vous auriez pu citer Tokyo, une ville dans laquelle il n'y a aucun déchet, dans laquelle les gens ne fument pas dans la rue et dans laquelle vous ne pouvez pas avoir les bras nus si vous avez des tatouages sur les bras. Cela va plus loin dans la pureté. On peut en discuter mais c'est ainsi. Mais je doute quand même qu'aujourd'hui nous puissions transformer Villeurbanne en une ville comme Tokyo, sans voiture, il ne faut pas l'oublier non plus, ce qui plaît moins sans doute quelquefois. C'est aussi les réalités d'un certain nombre de pays. Quand je parle du Japon, c'est à Tokyo, pas dans les campagnes, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Il est intéressant de voir comment les gens se comportent mais, en même temps, penser

que l'on peut le transposer dans une ville un peu plus méditerranéenne comme Villeurbanne ou européenne tout simplement, c'est autre chose.

Nous avons à mettre aux voix cet avenant.

- Adopté à l'unanimité -

**9 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - RÉHABILITATION DE 24 LOGEMENTS, 21 RUE DE FONTANIÈRES À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Mme Morel a retiré son intervention. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**10 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, 210 RUE JEAN-VOILLOT À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**11 – GARANTIE D'EMPRUNT ALLIADE HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS, 62 RUE LÉON-BLUM À VILLEURBANNE – M. Prosper KABALO**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**12 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION ALLIADE HABITAT, 14 RUE D'INKERMANN – M. Richard LLUNG**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**13 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL ET DU LOGEMENT D'INSERTION – EMH – IMPASSE AMBLARD – RUE FRANCOISE-GIROUD – 222 RUE LÉON-BLUM – 35-39 RUE DU DOCTEUR-ROLLET – M. Richard LLUNG**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**14 - PARTICIPATION DE LA VILLE AUX OPÉRATIONS CONCERNÉES PAR LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LOYERS MAÎTRISÉS 33 PLACE GRANDCLÉMENT : RÉHABILITATION D'UN APPARTEMENT DE T2 -**  
**M. Richard LLUNG**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -

**15 - TARIFICATION DES DROITS DE PLACES DES MARCHÉS FORAINS 2019 -**  
**M. Didier VULLIERME**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**16 - TARIFICATION DES DROITS DE VOIRIE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR 2019 -**  
**M. Didier VULLIERME**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**17 - EXONÉRATION DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES -**  
**Mme Christelle GACHET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**18 - MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA FÊTE DU LIVRE JEUNESSE DE VILLEURBANNE 2019 -**  
**M. Loïc CHABRIER**

**M. LE MAIRE.-** J'ai une explication de vote de M. Poncet. Monsieur Chabrier, souhaitez-vous dire quelques mots ?

**M. Loïc CHABRIER.-** Non, c'est la même chaque année.

**M. Stéphane PONCET.-** Monsieur Chabrier, merci d'être présent ce soir avec nous.

**M. LE MAIRE.-** Pourquoi ?

**M. Stéphane PONCET.-** Parce qu'il me semble que je l'ai vu souvent absent.

Est-ce que vous pourriez m'indiquer s'il y a un thème à cette fête du livre cette année ?

**M. Loïc CHABRIER.-** La fête.

**M. Stéphane PONCET.-** Il n'y a rien d'autre ?

**M. LE MAIRE.-** C'est le vingtième anniversaire. Vous semblez déçu. Vous auriez prévu le grand Rassemblement National ? Il faudra attendre un peu.

Après cette demande de renseignement de M. Poncet, je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**19 – MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FORMATIONS LIÉES –**  
**Mme Dominique BALANCHE**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**20 – AVENANT À LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LABORATOIRE OUVERT VILLEURBANAIS ET LA VILLE DE VILLEURBANNE –**  
**M. Jonathan BOCQUET**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité -**

**21 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR DES ACTIONS PORTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (C.E.L), DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (C.L.A.S) ET DU RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (R.E.A.A.P) –**  
**M. Damien BERTHILIER**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) -**

**22 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2018 –**  
**Mme Claire LE FRANC**

**M. LE MAIRE.-** Mme Gandolfi souhaitait dire quelques mots. Madame Le Franc, vous avez la parole.

**Mme Claire LE FRANC.-** Je vous remercie, monsieur le Maire.

Effectivement, comme il est de tradition dans beaucoup de nos conseils, nous allons à travers cette délibération, si nous la votons, pouvoir appuyer les demandes des habitants et des associations de quatre quartiers populaires pour ce qui concerne la Ville de Villeurbanne : trois concernent des projets et des subventions de fonctionnement et un d'investissement, notamment à travers les Chalets du Mens sur Saint-Jean.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci madame Le Franc. Madame Gandolfi pour le groupe socialiste ?

**Mme Laura GANDOLFI.-** Je voulais juste dire deux mots pour saluer cette subvention parce que nous avons pas mal accompagné les Chalets du Mens avec l'agent de développement dans la mesure où c'est une résidence qui avait quand même été un peu délaissée par le bailleur, il faut bien le dire, même si, de leur côté, les locataires avaient aussi peut-être un peu négligé quelquefois l'entretien.

Il y avait vraiment beaucoup de rénovation à faire, aussi bien au niveau de l'élagage que des voiries qui sont en mauvais état, et cette subvention permettra d'installer deux portails à l'entrée de la résidence, ce qui évitera le stationnement, les allées et venues de personnes qui n'ont peut-être rien à y faire. Cela va vraiment dans le sens de l'amélioration de ce quartier, me semble-t-il.

La nouvelle présidente est très dynamique. Au niveau de la propreté, il y a eu beaucoup d'investissement dans cette résidence et je voulais le saluer.

J'en profite d'ailleurs pour dire qu'à Saint-Jean, voici un mois, La Poste a installé un guichet distributeur de billets, ce qui est quand même pour les habitants une bonne chose, parce qu'ils ne seront pas obligés de prendre le bus pour aller retirer de l'argent. Nous essayons de faire que les commerçants de Saint-Jean veuillent bien se monter en association pour afficher par exemple des actions communes.

Je voulais saluer ces actions qui permettent à Saint-Jean aussi de participer à avoir un quartier actif.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (49 pour – 4 abstentions) –**

**23 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERS CENTRES SOCIAUX –  
M. Marc AMBROGELLY**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à l'unanimité –**

**24 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS MENANT DES  
ACTIONS EN DIRECTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ – Mme Claire  
LE FRANC**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**25 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES CULTURELLES –  
M. Loïc CHABRIER**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**26 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES –  
M. Ali MOHAMED AHAMADA**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité (1 NPPV) -

**27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS MENANT DES  
ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES – Mme Dany MONTOIS**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**28 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE  
DOMAINE DU HANDICAP – Mme Claire LE FRANC**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**29 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS « VIE  
ASSOCIATIVE » – Mme Christelle GACHET**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à la majorité (49 pour - 4 contre) -

**30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS  
D'ANCIENS COMBATTANTS – M. Jean-Paul CHICH**

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

- Adopté à l'unanimité -

**31 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS  
« PARTENARIATS EUROPÉENS ET COOPÉRATION INTERNATIONALE » –  
Mme Samia BELAZIZ**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –**

**32 – ADHÉSION À « AGORA FONCTIONS » – M. Didier VULLIERME**

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets ce rapport aux voix.

**- Adopté à la majorité (49 pour - 4 abstentions) –**

**33 – SOUTIEN AU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES JEUNES ET À LA  
MISSION LOCALE DE VILLEURBANNE (GROUPES PS, PC, RGEC, LR, EELV)  
- M. Yann CROMBECQUE**

**M. LE MAIRE.-** Ce vœu est présenté par M. Crombecque mais il a recueilli l'assentiment d'une grande majorité, peut-être même de tous dans le vote, concernant le réseau des missions locales jeunes et de la mission locale de Villeurbanne. Madame Haziza, que voulez-vous dire ?

**Mme Emmanuelle HAZIZA.-** Monsieur le Maire,

J'ai indiqué à M. Crombecque que je m'associais également au vœu, n'étant pas présente en conférence des présidents.

**M. LE MAIRE.-** Vous vous y associez par votre vote, c'est très bien. Monsieur Crombecque ?

**M. Yann CROMBECQUE.-** Monsieur le Maire, chers collègues,

Rapidement, puisque le vœu a été déposé sur table et que vu la longueur de nos débats, je pense que tout un chacun a eu loisir d'en prendre connaissance, trois petits points pour présenter l'élément qui conduit à la présentation de ce vœu, et je remercie les présidents de groupes signataires de s'être associés au vœu.

Premier élément, un point méthodologique choisi par le Premier ministre qui, au mois de juillet 2018, alors qu'il avait rencontré les acteurs de l'accompagnement social, notamment le réseau des missions locales dans l'atelier Action publique 2022, a profité d'un point presse à l'issue de cet atelier pour annoncer et demander un rapprochement, pour ne pas dire une fusion dans son propos, mais ensuite les notes techniques sont venues prolonger sa pensée, entre Pôle Emploi et le réseau des missions locales.

Cela a été fait au mépris du réseau concerné qui, faut-il le rappeler, est quand même le premier réseau d'accompagnement des jeunes en France, et au mépris des élus locaux puisqu'il faut rappeler à tout un chacun que le Conseil d'administration des missions locales, et celui de Villeurbanne n'échappe pas à la règle, est composé principalement d'élus.

Deuxième point du vœu, c'est l'attachement du réseau des missions locales à ce que dans le jargon nous appelons l'accompagnement global. Certes, la finalité est bien d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'insertion professionnelle, il n'y a pas de doute à cet égard, mais c'est la finalité, et tout l'accompagnement global passe bien par ce que les professionnels appellent la levée des freins périphériques, autrement dit ce que d'autres pourraient appeler plus prosaïquement les difficultés sociales, qu'elles soient liées à la mobilité, au logement ou à la santé, et tout le travail qui est fait, c'est l'accompagnement professionnel si on n'est pas capable d'accompagner sur les autres aspects.

Cet élément est important puisque le métier de Pôle Emploi, pour ne pas dire sa vocation, est bien de mettre les gens à l'emploi, sans se soucier de ces questions d'accompagnement global.

Enfin, le troisième élément, c'est la place des élus des collectivités locales dans la gouvernance des missions locales. S'il fallait rappeler un chiffre pour celle de Villeurbanne, depuis sa création, ce sont 60 000 jeunes qui ont été accompagnés par les équipes et les directions précédentes des missions locales et, aujourd'hui, nous sommes sur un chiffre de 7 000 jeunes en contact, 3 500 jeunes en accompagnement renforcé. Le taux de 47 % d'entrée dans ce que l'on appelle des sorties positives serait considéré comme faible par un certain nombre des membres de l'assemblée, sauf qu'il faut rappeler que c'est un chiffre annuel et que tous ceux qui travaillent sur l'accompagnement spécifique des personnes en difficulté savent qu'il faut compter sur deux ans, il faut faire 47 plus 47 pour arriver au taux positif au final.

Le vœu qui vous est présenté n'est pas un vœu de défiance vis-à-vis de Pôle Emploi puisque nous préconisons un renforcement territorial entre le réseau des missions locales et Pôle Emploi, mais tout simplement nous rappelons que les élus assurent leur soutien aux missions locales, réaffirment l'importance du rôle des élus locaux dans leur gouvernance.

Le vœu a été préparé en commun, je remercie la vigilance de Jean-Wilfried Martin qui a rappelé, y compris en ayant lu les textes, à la sagacité du vœu, que les dispositifs réglementaires prévus par le Premier ministre et le gouvernement, c'était de dire que les collectivités donnaient les subventions à Pôle Emploi mais n'avaient plus aucune mainmise sur ce que devenaient ces subventions. Là, c'est bien la réaffirmation du rôle des élus locaux.

L'autre élément, et ce sera le dernier, c'est que nous demandons au gouvernement la clarification de ses intentions par rapport au réseau des missions locales.

Ce qui vous est proposé ce soir à Villeurbanne a été déjà acté dans de nombreuses collectivités territoriales, à la Métropole le 5 novembre, comme quoi il y avait autre chose que le retour de Gérard Collomb qui n'est pas venu au Conseil mais ce vœu a été adopté et nous nous en réjouissons. Il a été adopté aussi par le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes, et on peut multiplier les exemples au niveau français.

Je vous remercie et je remercie tous les présidents, et ceux qui viennent, à l'occasion du débat, apporter leur soutien à ce vœu.

**M. LE MAIRE.-** Je remercie M. Crombecque d'avoir rappelé un peu la situation et de

l'avoir contextualisée par rapport à d'autres Assemblées.

Je mets ce vœu aux voix.

Qui vote pour ? Monsieur Morel, vous vous abstenez. Comme quoi la singularité quelquefois !

**M. Hervé MOREL.-** Il manque quelque chose sur la formation.

**M. LE MAIRE.-** C'est formidable !

**M. Hervé MOREL.-** Nous préférons des formations plutôt que des emplois.

*(Discussion générale hors micro)*

**- Adopté à la majorité (51 pour - 2 abstentions) -**

### **34 – QUESTION RELATIVE À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE CONSTRUCTION DU DÉPARTEMENT DE L'AIN – SEMCODA (groupe LR) –**

**M. Jean-Wilfried MARTIN**

**M. LE MAIRE.-** M. Martin souhaitait vous présenter cette question orale, ensuite je dirai quelques mots qui pourront être éventuellement complétés s'il le faut.

**M. Jean-Wilfried MARTIN.-** Oui, monsieur le Maire, nous allons faire très court vu l'heure avancée du Conseil.

**M. LE MAIRE.-** D'autant plus qu'il commence à neiger

**M. Jean-Wilfried MARTIN.-** Tout à fait, et cela fait déjà une bonne heure !

Très clairement, la question orale est sur les tables, j'imagine que nos collègues l'ont déjà lue. En fait, elle est liée à un article qui nous a fait découvrir le rapport de la Cour régionale des comptes sur la gestion de la SEMCODA ces dernières années, gestion d'ailleurs qui englobe toutes les couleurs politiques, par une majorité de Gauche et par une majorité de Droite.

Sachant que la Ville de Villeurbanne est au capital de la SEMCODA et, en même temps, garante de certains emprunts, nous souhaitons vous poser des questions sur le niveau actuel de la dette qui était encore sous garantie par la Ville, la durée résiduelle de cette dette et la façon dont vous souhaitiez participer à la meilleure gouvernance appelée de ses vœux par la CRC de l'Ain au travers de la SEMCODA.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Je vais vous répondre de manière très factuelle par rapport aux questions que vous posez à la fin de votre question, ce sont les dernières lignes. Il y en a trois.

La Ville de Villeurbanne détient 2 000 actions d'une valeur nominale de 44 €, ce qui représente 0,2 % du capital de la SEMCODA. Cela relativise déjà la place de notre Ville dans cet actionariat. Pour être complet, le 18 octobre 2017, bien avant le rapport de la CRC, et n'y voyez pas de lien de cause à effet, nous avons informé la SEMCODA de notre souhait de céder ces actions, nous ne voyions pas forcément la nécessité de les conserver.

Le CA de la SEMCODA, le 9 novembre 2017, a pris une délibération autorisant la cession

mais a conditionné son agrément à la vente des actions à une personne publique. Nous avons entrepris des échanges avec la Société nationale de l'immobilière intéressée mais qui n'ont pas abouti aujourd'hui. Cela faisait déjà quelque temps que l'on ne voyait pas vraiment la nécessité de siéger au sein de la SEMCODA.

Sur un autre plan, nous avons été auparavant saisis à plusieurs reprises de participer à une demande d'augmentation du capital, et nous avons à plusieurs reprises refusé de céder à ces augmentations. Si vous avez lu le rapport de la CRC, pas simplement les journaux, vous avez vu que c'est une pratique de la SEMCODA que de demander des augmentations de capital, ce que nous n'avons pas fait.

Pour la question sur le capital que nous avons garanti, le capital restant dû, aujourd'hui lié à des contrats en vigueur, est de 4,02 M€. L'emprunt le plus ancien date de 1995 et s'achève en 2020. Le plus récent date de 2015 et s'achèvera en 2067. Au total, cela fait 17 emprunts concernés.

Je rappelle que quand nous apportons une garantie d'emprunt, nous l'apportons à hauteur de 15 % du capital, le reste, c'est la Métropole. Nous avons une garantie d'emprunt de 15 % de 4,20 M€, soit 603 000 €.

Vous avez parlé de la SEMCODA comme d'un office public, je rectifie, la SEMCODA est une société d'économie mixte (SEM) dans laquelle il y a un actionariat en trois tiers : le département de l'Ain qui est l'organisme de référence, les communes et l'intercommunalité qui représentent 208 actionnaires, et le privé puisqu'il y a des actionnaires privés, la Caisse des Dépôts et divers organismes de logement social.

La place de la Ville et sa capacité d'action et d'influence sur la politique d'investissement sont extrêmement marginales.

Pour vous répondre plus précisément, c'était Mme Casoli qui avait été désignée lors d'un Conseil municipal, elle a été remplacée par M. Jonathan Bocquet qui n'a pas encore été convoqué une seule fois à un conseil d'administration ou une assemblée générale.

Avec la SEMCODA, nos liens sont liés au fait que cet organisme de logement social intéresse un certain nombre de Villeurbannais, 842 logements à Villeurbanne. Nous sommes amenés quelquefois à suivre son activité quant à la gestion locative de ces logements. Nous avons été saisis quelquefois par le directeur de la SEMCODA pour telle ou telle chose, comme nous pouvons être amenés à le saisir lorsque des locataires se plaignent ou ont des remarques à faire par rapport à leur bailleur.

Je dis aussi, pour que les choses soient encore plus transparentes, que nous n'avons pas été destinataires du rapport de la CRC, ce qui dit quand même que la CRC n'a pas jugé utile d'envoyer son rapport à la Ville de Villeurbanne sinon nous l'aurions présenté en Conseil municipal. Tout cela relativise singulièrement les choses

La seule chose qui pourrait être une inquiétude, si vous avez lu le rapport, c'est la gestion du directeur précédent qui avait été mise en cause, une gestion un peu autocratique qui avait développé la société mais un peu dans la cavalerie, sans pour autant forcément être pénalement poursuivi. Je ne sais pas...

Il n'y a rien non plus dans le rapport de la CRC qui montre que la SEMCODA ne peut pas répondre à ces garanties d'emprunt. Nous n'avons pas un problème financier qui ferait qu'elle serait en liquidation. Cela reste quand même le problème essentiel du

Département dont vous avez souligné qu'il avait été successivement avec des majorités de Gauche et des majorités de Droite. Aujourd'hui, ce sont des majorités de Droite, je vous conseille quand même de vous adresser à vos amis politiques pour souligner toutes vos questions. Je le dis avec un peu de malice mais sans plus.

Je le dis pour Mme Claire Le Franc qui a été indiquée de façon totalement fautive comme faisant partie des salariés de la SEMCODA et licenciée. Mme Claire Le Franc n'a jamais fait partie des salariés de la SEMCODA. Donc l'erreur venait d'ailleurs.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 décembre.

*La séance est levée à 20 heures 48.*